
Rapport annuel d'activités des cellules d'animation du **Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024** Année 2023



TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET RAPPEL DU CONTEXTE	3
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION.....	5
2.1 LE COMITE DE PILOTAGE	5
2.2 LES COMMISSIONS	6
2.3 GROUPES DE TRAVAIL	9
3. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL	12
3.1 VOLET MILIEUX AQUATIQUES	12
3.2 VOLET POLLUTIONS DIFFUSES	49
3.3 VOLET GLOBAL - ANIMATION	74
3.4 VOLET COMPLEMENTAIRE – RESSOURCE EN EAU.....	88
4. ANALYSE - BILAN – PERSPECTIVES.....	92

1. PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET RAPPEL DU CONTEXTE

Le Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay 2022-2024 s'inscrit dans la continuité du Contrat Territorial 2015-2019 dont le bilan a été réalisé en 2019-2020. **Il est coordonné par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) dans le cadre de sa mission SAGE.**

Son périmètre correspond au périmètre du SAGE Vie Jaunay, à savoir le bassin versant Vie Jaunay, couvrant une superficie de 780 km². La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini une feuille de route 2022-2027 et a donné un avis favorable au projet de Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, lors de sa séance du 15 octobre 2021. Le projet de CT Eau Vie Jaunay 2022-2024 a ensuite été approuvé par les différents partenaires financiers : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) le 14 décembre 2021, la Région Pays de la Loire et le Département de la Vendée le 25 février 2022. L'ensemble des maîtres d'ouvrage a délibéré favorablement, ce qui a permis d'organiser la **cérémonie de signature officielle du contrat le 9 décembre 2022.**

Le contrat a pour objectif la mise en place **d'actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides dont les marais)**. Les actions portent en particulier sur :

- la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides du bassin versant, avec :

- ✓ des travaux de restauration de l'hydromorphologie des petits cours d'eau et de rétablissement de la continuité sur des sous-bassins versants prioritaires,
- ✓ des travaux de restauration de la continuité écologique et des travaux complémentaires de restauration de la ripisylve sur les axes principaux,
- ✓ des travaux de restauration des marais doux et salés dans le cadre de plans de gestion durable des marais ;

- l'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier sur les territoires alimentant en eau les captages destinés à la production d'eau potable, à travers :

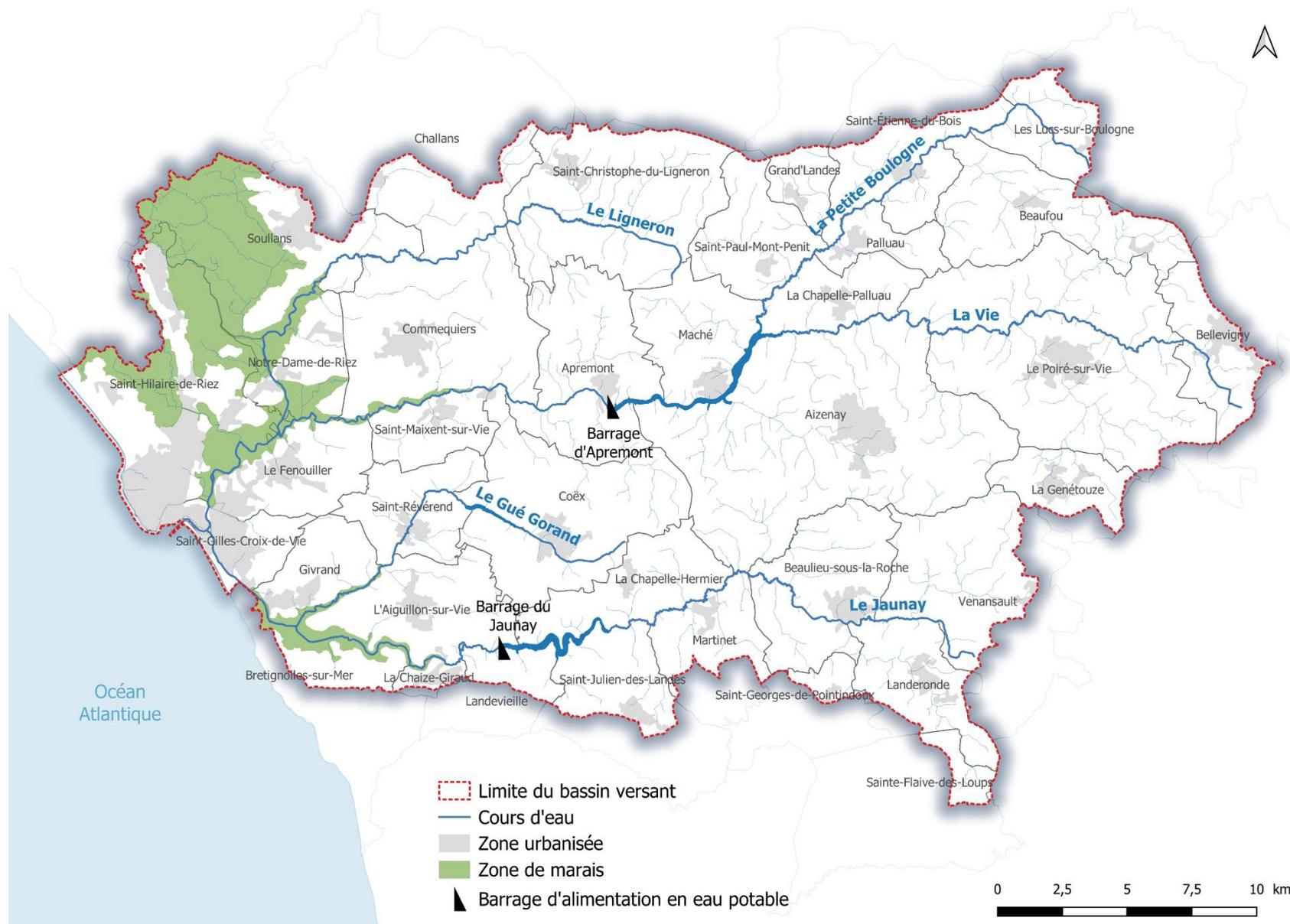
- ✓ un accompagnement individualisé des exploitations agricoles afin de poursuivre l'amélioration des pratiques et de promouvoir des systèmes agricoles plus résilients (systèmes herbagers notamment),
- ✓ l'aménagement du territoire par la restauration du bocage (haie, mares, agroforesterie),
- ✓ l'implication des collectivités et des entreprises via la recherche de micropolluants et la mise en œuvre de Zone de Rejet Végétalisée en sortie de station d'épuration, la mise en place de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) et l'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

La coordination générale du contrat est mutualisée avec l'animation du SAGE et est assurée par l'animatrice du SAGE. Une chargée de mission vient en appui sur la gestion des données et du Système d'Information Géographique, notamment via l'administration de l'outil SYSMA, et un agent pour la communication et la gestion administrative et financière des aides de la Région Pays de la Loire.

La cellule d'animation spécifique au contrat est composée de 3,5 ETP :

- ✓ 2,5 ETP pour les milieux aquatiques : 2 ETP de techniciens rivière et marais et 0,5 ETP de secrétariat-comptabilité,
- ✓ 1 ETP pour la coordination agricole.

Le bassin versant Vie Jaunay, périmètre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024



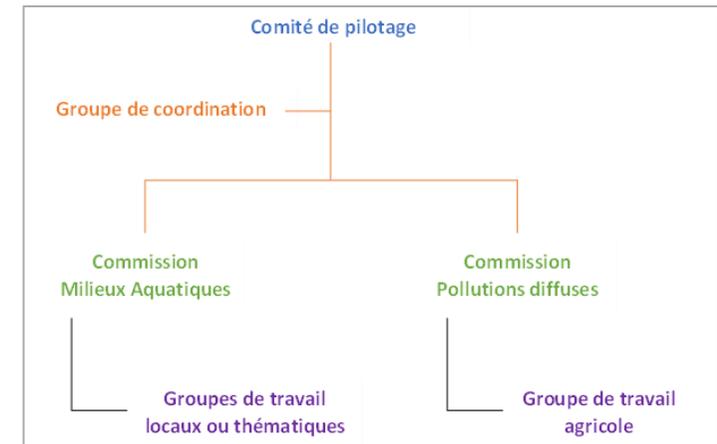
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION

La gouvernance du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 est basée sur l'organisation ci-contre.

Le groupe de coordination s'est réuni régulièrement pendant la phase d'étude. Il n'a pas été nécessaire de le réunir en 2023.

Suite aux recommandations de l'étude bilan, un comité de pilotage spécifique au contrat a été mis en place.

Les commissions « Milieux aquatiques » et « Pollutions diffuses » sont en charge du suivi du programme d'actions. La concertation est assurée par la mise en place de groupes de travail spécifiques, les réunions de chantier et l'information directe des propriétaires et exploitants concernés.



2.1 LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, composé des 18 maîtres d'ouvrage, du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, des financeurs (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Pays de la Loire, Département de la Vendée) et des services de l'Etat, s'est réuni le 26 janvier 2024 au titre de l'année 2023.

21 personnes étaient présentes sur 45 personnes invitées, soit un **taux de présence de 47 %**. 10 maîtres d'ouvrage étaient représentés sur les 19 (en intégrant le SMMVLJ), soit un **taux de représentation de 53 %**.

Compte tenu des manifestations agricoles de début d'année 2024, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire n'a pas souhaité participer à ce COPIL.

Suite aux commissions « Milieux aquatiques » du 14 novembre 2023 et « Pollutions diffuses » du 5 décembre 2023, l'objectif était de faire un point d'avancement du programme d'actions 2022-2023 et d'envisager le déroulement des actions sur 2024.

Le projet de programme 2024 n'a pas appelé d'observations particulières. Une nouvelle enveloppe est dégagée pour faire suite aux dégâts sur les digues en marais salés suite aux tempêtes d'octobre et novembre 2023.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a demandé de préciser le budget pour les actions d'aménagement, d'une part, et pour l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles, d'autre part.

2.2 LES COMMISSIONS

Deux commissions ont été mises en place pour l'élaboration et le suivi du contrat : « **Milieux aquatiques** » et « **Pollutions diffuses** ».

Animées par le SMMVLJ, elles sont composées des maîtres d'ouvrage œuvrant pour la thématique concernée, des financeurs, des services de l'Etat et sont ouvertes à d'autres structures et organisations. De plus, des membres de la CLE (élus, usagers) ont souhaité y être associés. L'objectif est un échange sur la programmation des actions et leur mise en œuvre technique et financière. Dans la mesure du possible, les commissions sont prévues sur la même journée.

COMMISSION « MILIEUX AQUATIQUES »

Trois commissions « Milieux aquatiques » ont été organisées en 2023 :

- **le 13 avril 2023 à Soullans :**

- **Objet : validation du plan de gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay ;**
- 13 personnes présentes / 45 personnes invitées, soit un taux de présence de 29 % ;
- L'état des lieux des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay (aquatiques et terrestres) a été présenté par le SMMVLJ ;
- La stratégie sur les PEE a ensuite été exposée et validée par la commission en ajoutant des compléments :
 - priorité aux actions visant à améliorer la résilience des milieux compte tenu des gains sur les autres enjeux,
 - mieux qualifier les sites « naissants » des sites « déjà colonisés »,
 - ajouter l'ancienne carrière de Saint-Christophe du Ligneron en niveau 1 de priorité pour les plans d'eau,
 - proposer des articles aux intercommunalités pour insertion dans les bulletins d'informations,
 - alerter Vendée Eau par un courrier ;
- Une visite de terrain a suivi sur le site de la Sauvagette à Soullans (expérimentation).



Une publication
a été réalisée
sur les réseaux sociaux.

- **le 13 juin 2023 à Saint-Etienne-du-Bois :**

- **Objet : résultats du suivi biologique et physico-chimique 2022 (marais et cours d'eau) et étude de déconnexion de plans d'eau ;**
- 22 personnes présentes / 48 personnes invitées, soit un taux de présence de 46 % ;
- Les résultats du suivi 2022 sont présentés par le SMMVLJ avec l'appui de l'UNIMA pour l'indice trophique en marais et les compléments de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'indice poissons rivière.
- Etude de déconnexion de plans d'eau : 6 sites d'étude sont validés par la commission :
 - Le Quarteron à Saint-Christophe-du-Ligneron,
 - Le Coteau à Saint-Christophe-du-Ligneron,
 - 3 sites à Saint-Etienne-du-Bois,
 - La Croix Cougnaud à Grand'Landes
- Une visite de terrain, commune à la commission « Pollutions diffuses », a été organisée afin de présenter les travaux de restauration de la Petite Boulogne réalisés par le SMMVLJ et le contexte de l'étude de déconnexion des plans d'eau en se rendant sur l'étang communal, ainsi que la visite d'une exploitation agricole engagée dans les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Bocage-Apremont.



- **le 14 novembre 2023 à Coëx :**

- **Objet : état d'avancement du programme d'actions 2022-2023 et programme prévisionnel 2024 ;**
- 19 personnes présentes / 47 personnes invitées, soit un taux de présence de 40 % ;
- Chaque action a fait l'objet d'une présentation détaillée et a été commentée ;
- En terme de consommation de l'enveloppe du contrat, 37 % de l'enveloppe 2022-2024 étaient engagés. Les financeurs ont rappelé que l'objectif est d'atteindre un taux de 75 %.

COMMISSION « POLLUTIONS DIFFUSES »

Deux commissions « Pollutions diffuses » ont été organisées en 2023 :

- **le 13 juin 2023 à Saint-Etienne-du-Bois :**

- **Objet : points sur les diagnostics spécifiques MAEC et les contrats d'engagement individuels (volet agricole) et présentation par la Communauté de communes Vie et Boulogne des actions engagées dans le CT Eau (Volet non agricole) ;**
- 16 personnes présentes / 43 personnes invitées, soit un taux de présence de 37 % ;
- Les résultats des engagements MAEC pour la campagne 2023 au titre de l'enjeu Eau sont encourageants : 62 exploitations se sont portées candidates sur une centaine d'exploitations envisagées dans le PAEC. Après diagnostics, 38 exploitations étaient éligibles et concernaient en majorité les bassins d'alimentation des captages d'eau potable ;
- La Communauté de communes Vie et Boulogne a présenté deux actions engagées dans le CT Eau : l'amélioration de la gestion et de l'aménagement des zones d'activités pour la qualité de l'eau et la biodiversité, ainsi que la promotion et le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (étude sur une parcelle économique) ;
- Une visite de terrain, commune à la commission « Milieux aquatiques », a été organisée afin de présenter les travaux de restauration de la Petite Boulogne réalisés par le SMMVLJ et le contexte de l'étude de déconnexion des plans d'eau en se rendant sur l'étang communal, ainsi que la visite d'une exploitation agricole engagée dans les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Bocage-Apremont sur la thématique des haies et des mares.



- **le 15 décembre 2023 à Maché :**

- **Objet : état d'avancement du programme d'actions 2022-2023 et programme prévisionnel 2024 ;**
- 16 personnes présentes / 40 personnes invitées, soit un taux de présence de 40 % ;
- Les indicateurs de chaque structure agricole sont présentés et une évolution du CT Eau est envisagée (accompagner peut-être moins d'agriculteurs mais mieux) ;
- Une animation avec des agriculteurs est proposée avec l'association TRAME pour participer à l'évolution du programme d'actions 2025-2027 ;
- Sur le non-agricole, certaines actions ont été peu ou pas engagées à ce jour comme la GIEP et les zones de rejet végétalisées.

2.3 GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail (GT) locaux ou thématiques ont été mis en place en fonction des différents projets du CT Eau Vie Jaunay.

L'objectif de ces groupes de travail est de préparer, sur la base d'une concertation forte, les éléments à présenter lors des commissions « Milieux aquatiques » et « Pollutions diffuses ». Ils sont organisés et animés par la cellule d'animation du contrat et spécifiquement par l'agent en charge des actions concernées.

Volet « Milieux aquatiques » : 5 groupes de travail thématiques ou géographiques

- **Groupes de travail locaux pour définir les sites de restauration morphologique des cours d'eau :**

- Un groupe de travail par site composé du maître d'œuvre (SICAA / Hydro Concept), des propriétaires des parcelles riveraines, des élus des communes concernées, des financeurs et des partenaires techniques : services de l'Etat, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FVPPMA)... ;
- Objectif : concertation avec les acteurs locaux en deux temps :
 - validation des grands principes de restauration morphologique sur le site,
 - validation des études projet réalisées par le maître d'œuvre ;
- Nombre de réunions : 4 réunions sur 4 sites différents.

- **Groupe de travail sur les projets d'aménagement des marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité sur 3 sites pilotes :**

- Composition : propriétaires des sites pilotes, élus des communes concernées, Association Syndicale des Marais de la Basse Vallée de la Vie (ASMBVV), Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (SMBVBB), LOGRAMI, autres partenaires techniques (CEN, Conservatoire du Littoral, Forum des Marais Atlantiques, DDTM...) et partenaires financiers ;
- Objectifs :
 - suivi de l'étude préalable (diagnostic et proposition d'actions),
 - discussion sur les aménagements envisagés et la gestion des sites,
 - suivi des travaux et de la gestion des sites ;
- Nombre de réunions : 1 réunion.

- **Groupe de travail sur le projet d'automatisation et de restauration d'ouvrages hydrauliques :**
 - Composition : maître d'œuvre (ARTELIA), associations syndicales de marais, éclusiers, FVPPMA, élus des communes concernées, Vendée Eau, OFB, DDTM ;
 - Objectifs : suivi de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
 - Nombre de réunions : 1 réunion spécifique sur le plan de financement de l'action (et 9 réunions de suivi de chantier).

- **Groupe de travail sur le batardeau des Martellières :**
 - Composition : association syndicale de marais, exploitants agricoles, éclusier, FVPPMA, AAPPMA, élus des communes concernées, OFB, DDTM et financeurs ;
 - Objectif : concertation avec les acteurs locaux pour la définition des travaux à réaliser sur l'ouvrage dans le but de répondre à la continuité écologique ;
 - Nombre de réunions : 1 réunion de concertation et 1 visite de terrain.

- **Groupe de travail sur le plan de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay :**
 - Composition : associations syndicales de marais, communes, intercommunalités, FVPPMA, OFB, DDTM et financeurs ;
 - Objectifs : définition d'un plan de gestion et d'une nouvelle stratégie à l'échelle du bassin versant pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes ;
 - Nombre de réunions : 2 réunions de concertation.

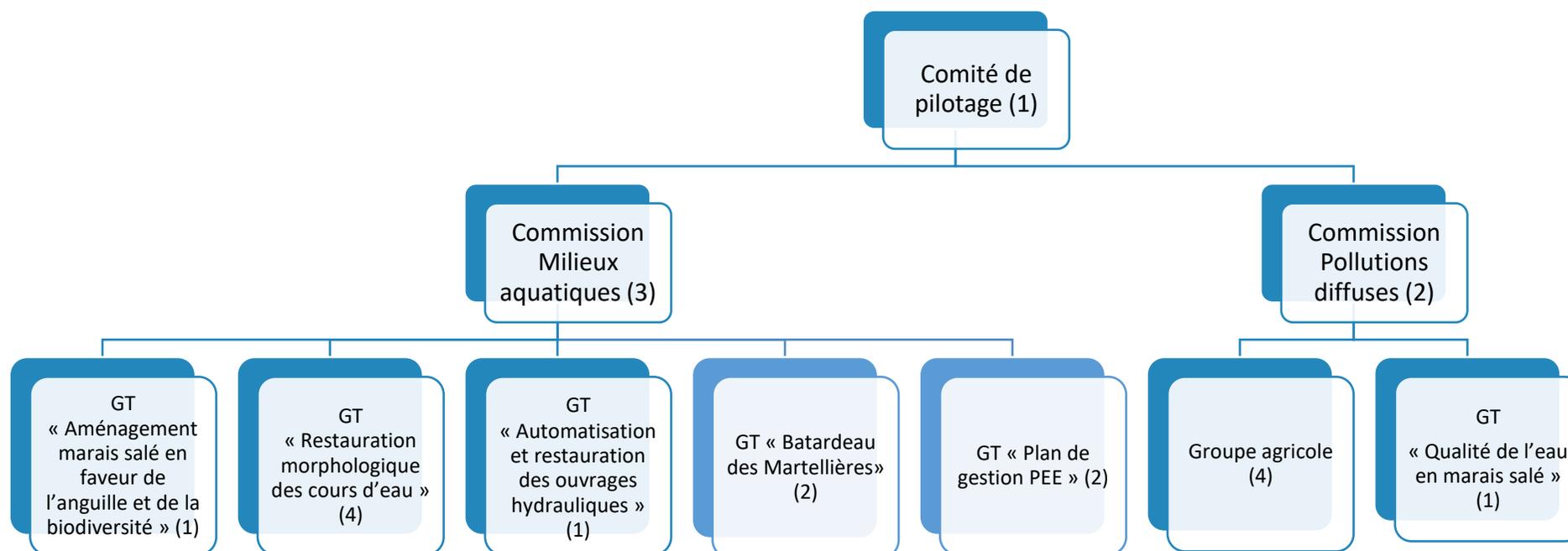
Volet « Pollutions diffuses » : un groupe de travail agricole

- Composition : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, CAVAC, CIVAM-GRAPEA, CERFRANCE Vendée, VENDEE EAU, AELB ;
- Objectifs : échanges sur l'état d'avancement de la démarche du CT Eau, le programme d'actions prévisionnel global et détaillé ainsi que la communication et le financement. Rappel de l'importance de la saisie sur Odéliane pour le futur bilan. Préparation des animations collectives du 15 mars 2023 sur « Les prairies au service de l'autonomie fourragère » et de l'animation pour 2024 avec l'association TRAME ;
- Nombre de réunions : 4.

Volet « Complémentaire » : un groupe de travail « Qualité de l'eau – Marais salé »

- Composition : ASMBVV, élus et techniciens des communes de Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Fenouiller, service assainissement et développement durable du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération, DDTM 85, Conseil Départemental de la Vendée (CD85), Agence Régionale de la Santé (ARS) ;
- Objectifs : échanges avec les partenaires et acteurs locaux sur les résultats du suivi :
 - de la qualité de l'eau physico-chimique en marais salé mené par le SMMVLJ sur 6 étiers,
 - de la qualité des eaux de l'estuaire (réseau des apports en mer DDTM/CD 85) ;
- Nombre de réunions : 1.

En 2023, ce sont au total 21 réunions de concertation qui ont été organisées dans le cadre de l'animation et de la coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 (sans compter les réunions de suivi de chantier et de préparation des actions de communication notamment).



3. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL

3.1 VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Volet Milieux aquatiques

Assurer une bonne fonctionnalité des cours d'eau
et milieux humides



BILAN TECHNIQUE DETAILLE

Le bilan technique des actions du Contrat Territorial Eau Vie-Jaunay 2022-2024 synthétise l'état d'avancement des actions des années 1 et 2 (2022 et 2023) du contrat.

Il est présenté par maître d'ouvrage et par type d'actions. Un bilan général quantitatif et financier est également réalisé et exposé dans une seconde partie. Ces données sont renseignées géographiquement par les techniciens de rivière et marais via l'outil SYSMA puis exportées et valorisées dans le cadre de ce bilan annuel.

Les actions sont classées en différents statuts en fonction de leur état d'avancement :

- En préparation : décision de faire l'action prise suite à la concertation avec une phase projet amorcée,
- Engagé ou en cours : devis/marché signé ou travaux en cours,
- Terminé : action terminée,
- Annulé : action annulée.

Si l'action n'a pas été enclenchée ou si seule une concertation est engagée, l'action conserve son statut programmé.

ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE LA BASSE VALLEE DE LA VIE (ASMBVV)

TRAVAUX SUR BERGES

Des travaux de restauration de digues en marais salé par enrochement, sur 100 m de digues, sont répartis sur 4 sites prévisionnels différents.

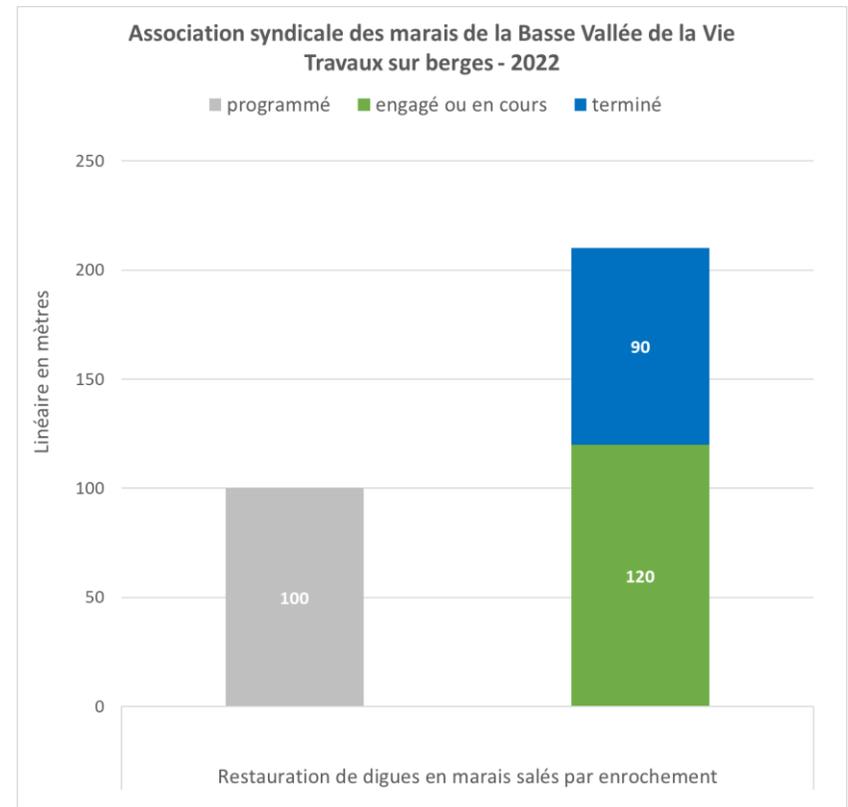
L'objectif principal est de garantir la pérennité des digues et donc des usages et des habitats naturels associés. Ils doivent permettre également :

- de restaurer des échanges entre le chenal et la berge au travers un écotone (zone de transition et de contact entre deux écosystèmes voisins) rivulaire,
- de diversifier des habitats piscicoles au niveau des pieds de digues et des banquettes,
- de limiter l'envasement des étiers.

Un marché à bons de commande a été lancé pour l'intégralité de l'enveloppe financière du Contrat Territorial, soit 25 000 € TTC. D'autres actions sur devis sont également réalisées ponctuellement.

Au total, 4 sites sont terminés et 5 autres ont été engagés à la suite de la tempête Céline en octobre 2023 qui a provoqué des dégâts importants sur les digues.

Ces travaux seront finalisés en 2024.



ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE LA VIE (ASMVIE)

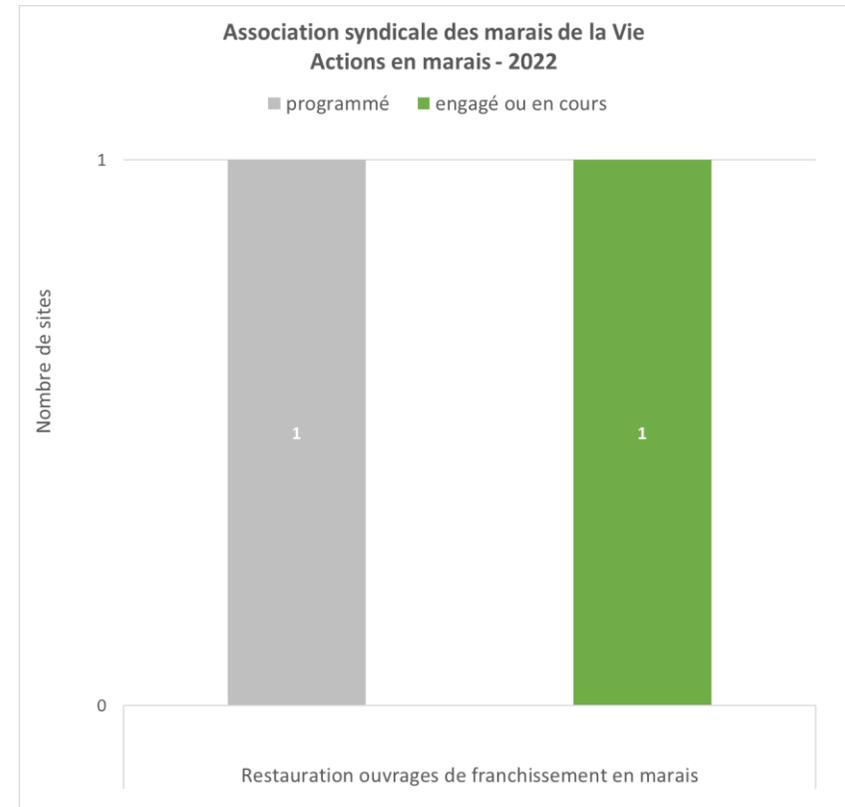
ACTIONS EN MARAIS

Les travaux de restauration d'ouvrage de franchissement, sur un seul site, situé sur la commune de Saint-Maixent-sur-Vie ont pour objectifs de :

- maintenir l'activité agricole en zone de marais,
- restaurer l'usage de franchissement,
- améliorer la continuité écologique et hydraulique sur les écouls secondaires.

Un devis a été engagé sur 2022 mais les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2023 à cause des conditions météorologiques.

Ces travaux seront mis en œuvre en 2024.



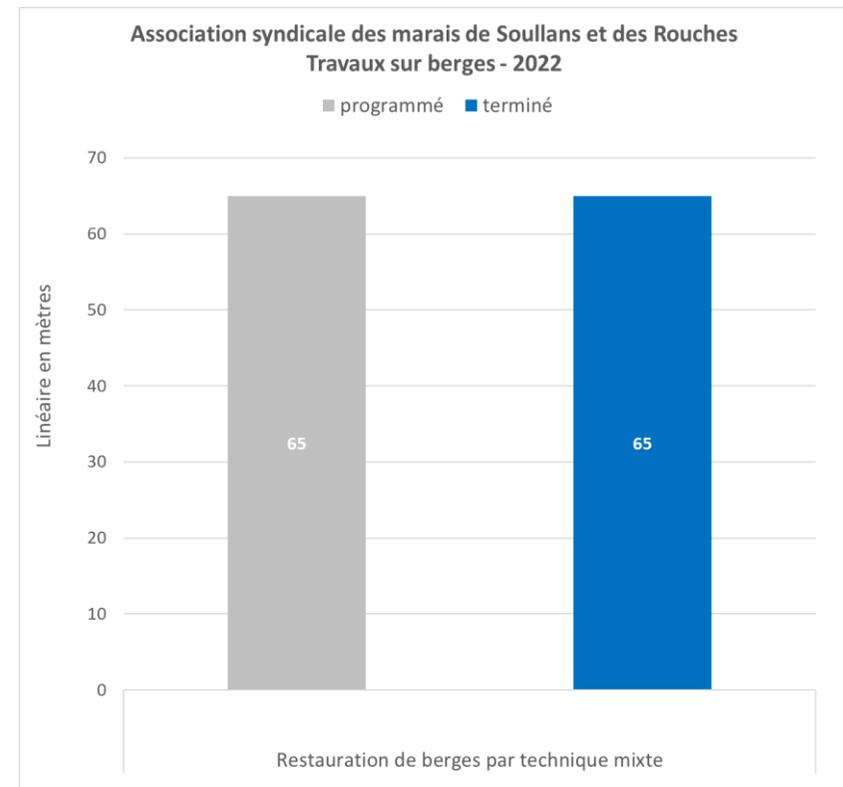
ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE SOULLANS ET DES ROUCHES

TRAVAUX SUR BERGES

Les travaux de restauration de berges par technique mixte, sur un site, représentant 65 m, ont pour objectifs de :

- limiter les phénomènes d'érosion de berges,
- reconquérir les habitats de berge et les interfaces de transition,
- limiter l'envasement des écours secondaires.

Ces travaux ont été réalisés dans leur intégralité en 2022.

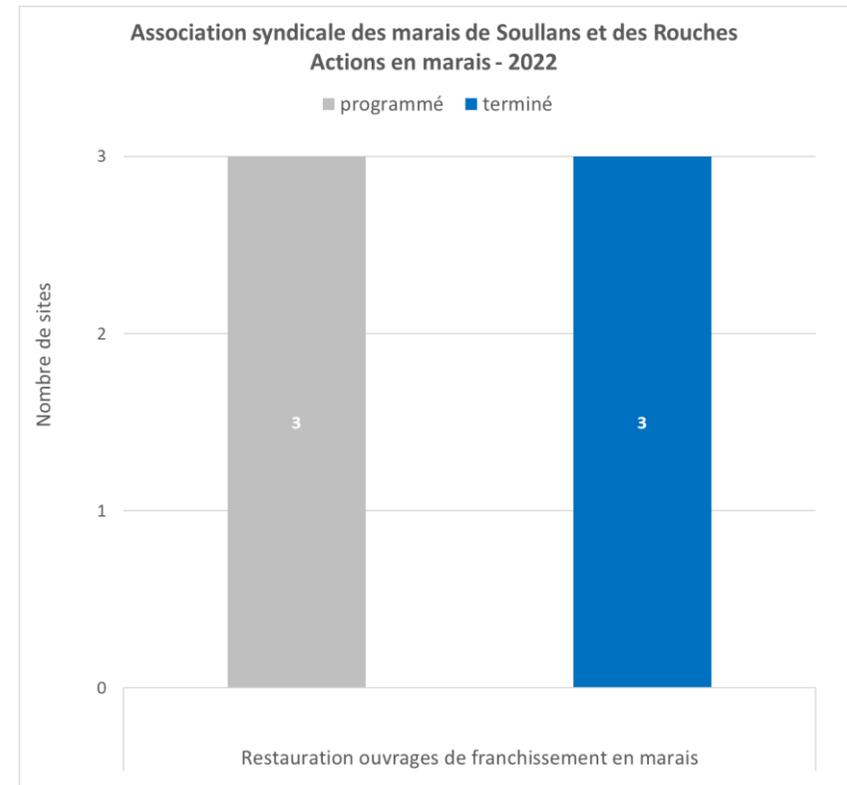


ACTIONS EN MARAIS

Les travaux de restauration d'ouvrages de franchissement, sur 3 sites, situés sur la commune de SOULLANS, ont pour objectifs :

- maintenir l'activité agricole en zone de marais,
- restaurer l'usage de franchissement,
- améliorer la continuité écologique et hydraulique sur les écouls secondaires.

Les travaux ont été réalisés en intégralité en 2022.



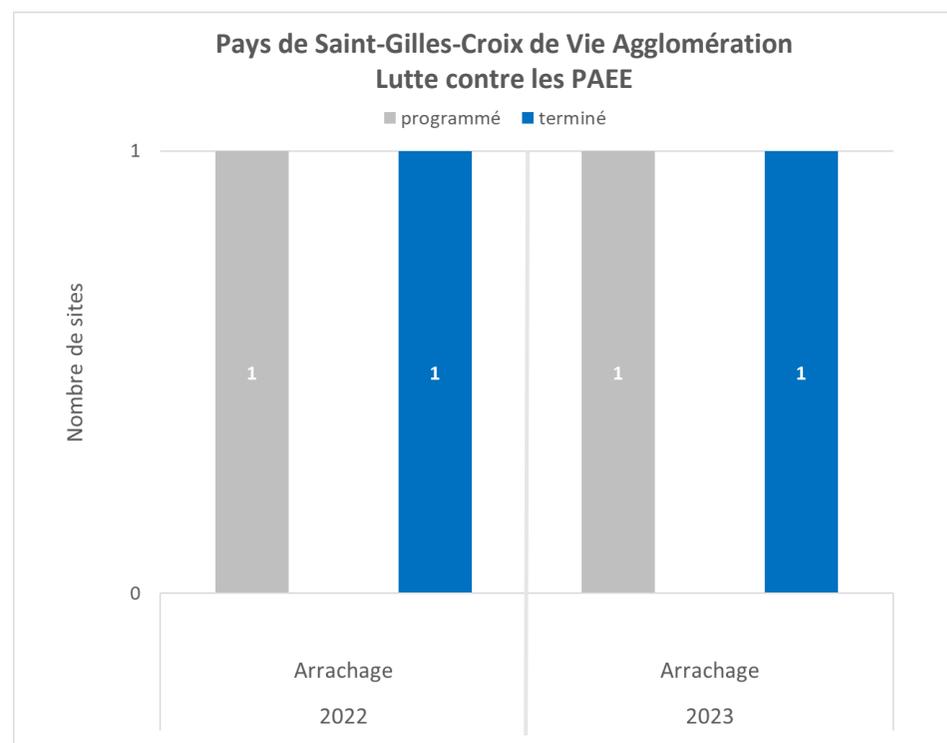
PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION

LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PAEE)

L'action de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes concerne des **actions d'arrachage manuel et mécanique de la Jussie** sur le lac du Gué-Gorand, propriété du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération. L'objectif de cette action est de :

- limiter la propagation des plantes envahissantes,
- maintenir la biodiversité présente,
- améliorer la qualité de l'eau.

Pour 2023, 5 interventions d'arrachage manuel ont été menées en régie, en barque et à pied, de mi-juin à mi-octobre, sur les parties principale et médiane du lac. Sur la queue du lac, une gestion curative a été nécessaire avec 2 interventions d'arrachage manuel par une entreprise spécialisée, à pied, fin juin et début octobre.



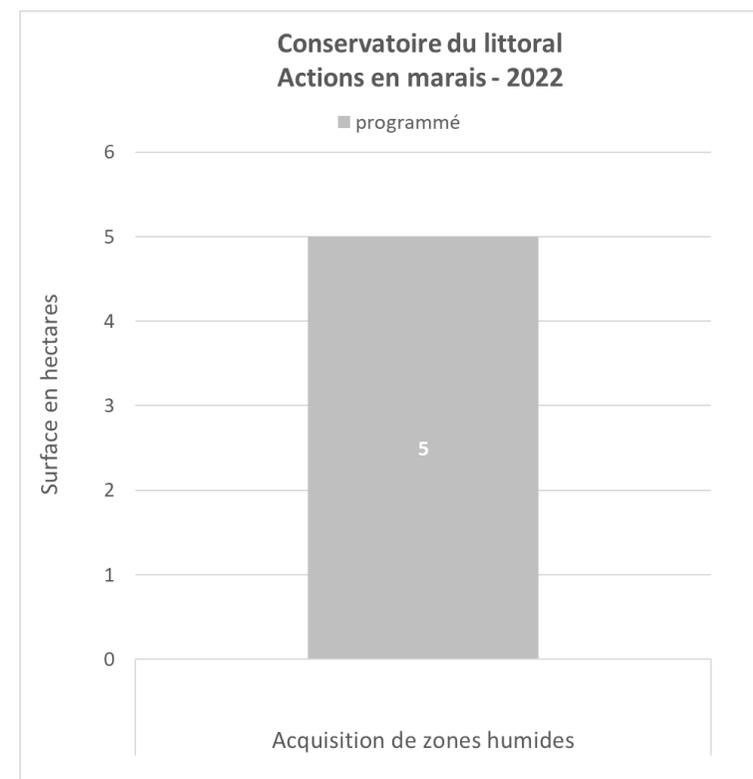
CONSERVATOIRE DU LITTORAL

ACTIONS EN MARAIS

L'acquisition de zones humides par le Conservatoire du Littoral, sur 5 ha, dans le marais de la Basse Vallée de la Vie, sur les communes de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ et du FENOUIILLER, est en lien avec le projet d'aménagements des marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité.

Des discussions ont été engagées dans le cadre du groupe de travail spécifique à ce projet. Seule la commune de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ a délibéré, en 2022, afin d'autoriser le Conservatoire du Littoral à acquérir des terrains sur son territoire. Le périmètre d'acquisition a été créé officiellement en 2023.

Aucune acquisition n'a été réalisée ni en 2022 ni en 2023.



COMMUNE DE SAINT-RÉVÉREND

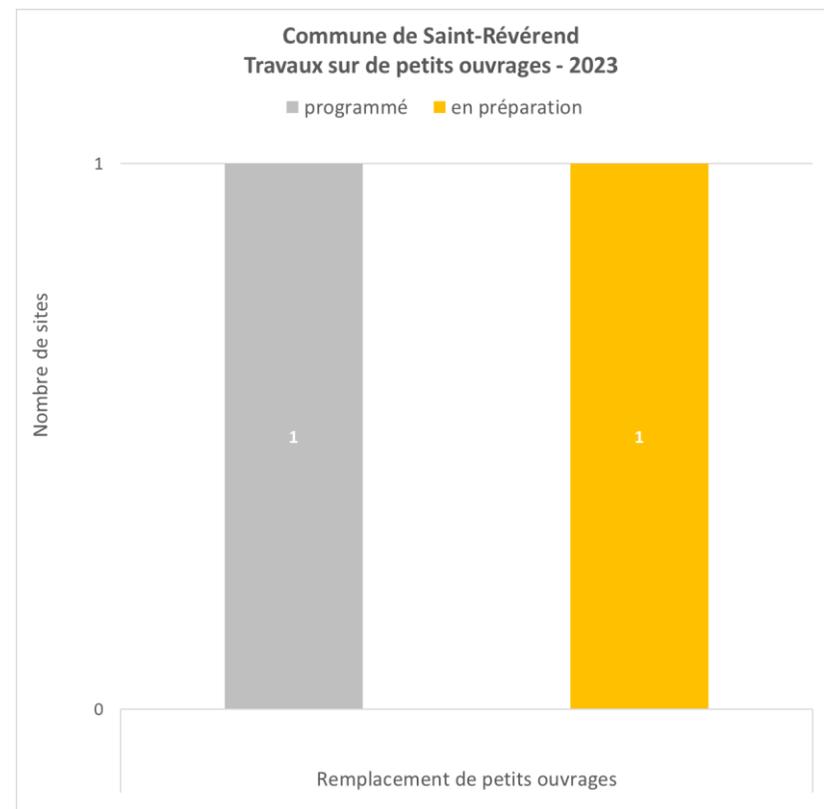
TRAVAUX SUR PETITS OUVRAGES

Le remplacement de petits ouvrages par un pont cadre a pour objectif la restauration des habitats dégradés :

- améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques et assurer l'accès aux têtes de bassin (continuité écologique),
- restaurer le profil en long du cours d'eau.

Cette action concerne un pont sur la route communale (rue René Bazin) en aval du plan d'eau de la Lucière, à SAINT-RÉVÉREND.

Les premières mesures de terrain ont été menées en fin d'année 2023 et l'étude de projet est actuellement en cours de validation pour une réalisation des travaux fin 2024 ou en 2025.



COMMUNE DU POIRE-SUR-VIE

TRAVAUX SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les travaux consistent en la déconnexion du plan d'eau. Cette action a pour objectifs de :

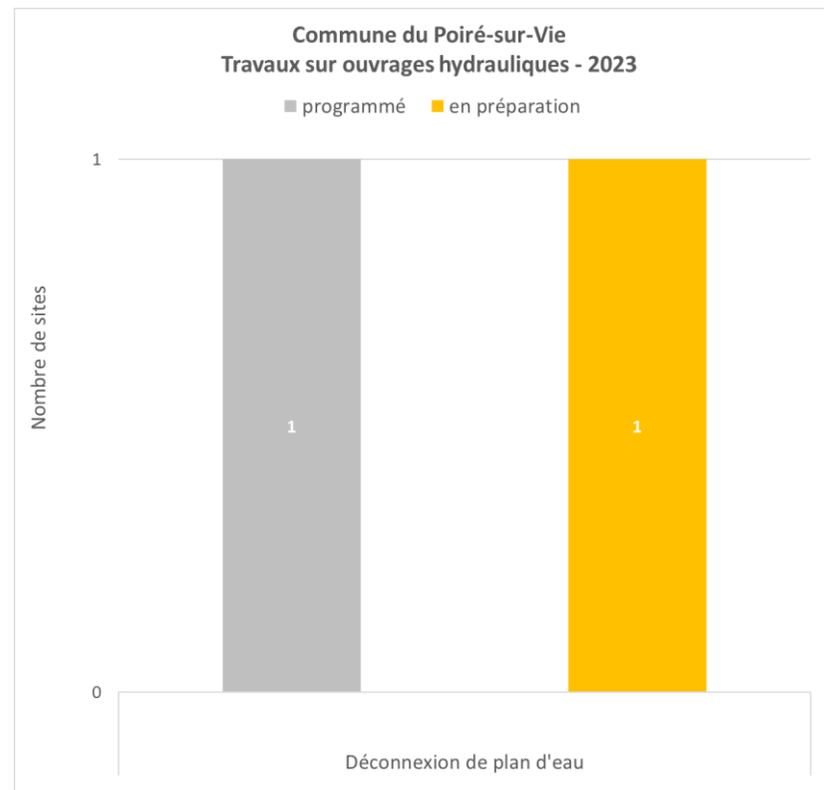
- améliorer de la qualité thermique et chimique de l'eau,
- restaurer le profil en long du cours d'eau,
- améliorer le débit d'étiage des cours d'eau,
- favoriser la mobilité des cours d'eau,
- restaurer les habitats physiques aquatiques et humides,
- lutter contre les espèces invasives animales et végétales.

La déconnexion concerne le plan d'eau du moulin à Elise, propriété de la commune du Poiré-sur-Vie.

Suite à une étude menée en concertation avec les acteurs locaux et les services de l'état, un dossier d'autorisation Loi sur l'eau a été déposé en 2023.

Une mission de maîtrise d'œuvre a également été engagée et les travaux débuteront en 2024.

Un suivi physico-chimique (température, oxygène dissous, conductivité et pH) a été mis en place par le Syndicat Mixte, en interne, pour mesurer l'impact du plan d'eau sur ces paramètres.



FEDERATION DE VENDEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ACTIONS SUR LE LIT MAJEUR

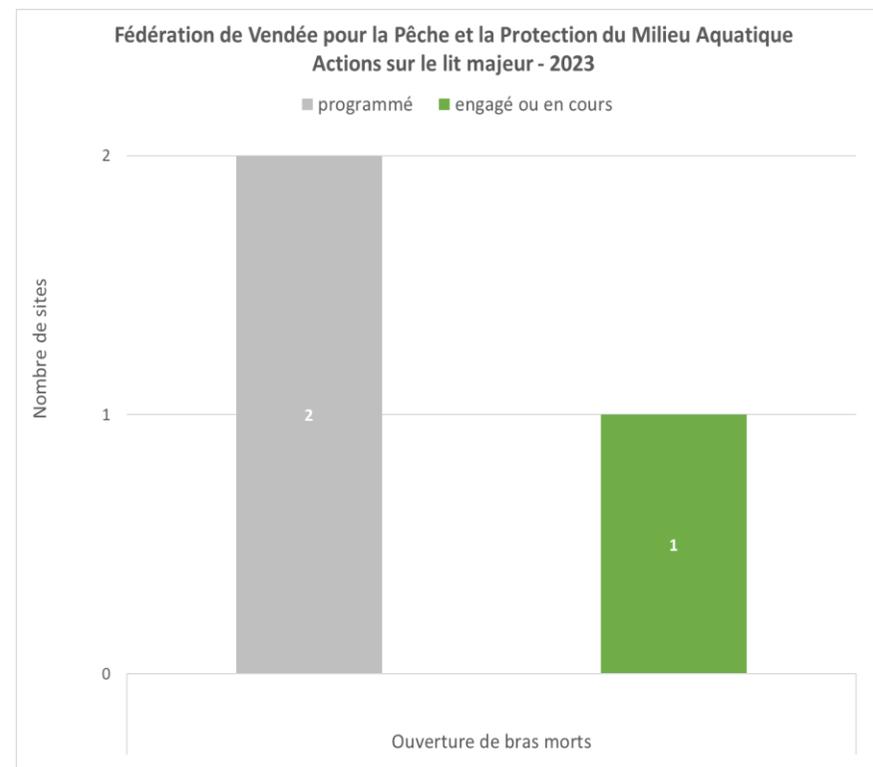
L'ouverture de bras morts a pour objectif de restaurer la connexion hydraulique au moyen de travaux de terrassement et de permettre :

- la diversification des habitats,
- la restauration d'habitats pour la faune aquatique,
- l'amélioration du fonctionnement des zones d'expansion de crue,
- de favoriser l'autoépuration naturelle.

2 sites étaient programmés en 2023.

Au vu du montant des travaux, seul un site a été engagé, sur un secteur de marais, en amont du clapet de la Pinsonnière, au FENOUILLE.

Au vu des conditions météorologiques en fin d'année 2023, les travaux ont été reportés en 2024.



SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

L'action de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes concerne des **actions d'arrachage manuel et mécanique** de ces plantes **ainsi que des actions de restauration des milieux aquatiques** sur les marais et cours d'eau du bassin versant de la Vie et du Jaunay. L'objectif de ces actions est de :

- limiter la propagation des plantes envahissantes,
- maintenir la biodiversité présente,
- améliorer la qualité de l'eau.

21 sites ont ainsi été suivis par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, représentant un linéaire de 110 km, dont 72 km colonisés.

Des plans de gestion par site ont été élaborés afin de travailler également sur la résilience des milieux. Dans ce cadre, 3 sites ont fait l'objet de travaux en 2023 sur la commune de Soullans : La Sauvagette, Les Baconnières et la Pérouelle. Au total, 5 abreuvoirs ont été aménagés, 100 ml de berges ont fait l'objet d'un adoucissement, 6 980 ml de clôtures ont été installés et 2 ouvrages de franchissement ont été créés.

Plusieurs passages en arrachage manuel ont été réalisés sur chaque site, représentant 182 km de prospection, 23 m³ de plantes arrachées et 395 heures de travail effectif.

Ces actions font l'objet d'un rapport spécifique « **Bilan de la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes – Année 2023** ».



TRAVAUX SUR BERGES

Les travaux sur berges se composent de plusieurs typologies d'actions :

- en marais doux :

- les adoucissements de berge,
- les restaurations de berge par technique mixte,
- les aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures ;
- en marais salé :
 - les restaurations de digues en marais salés par enrochement.

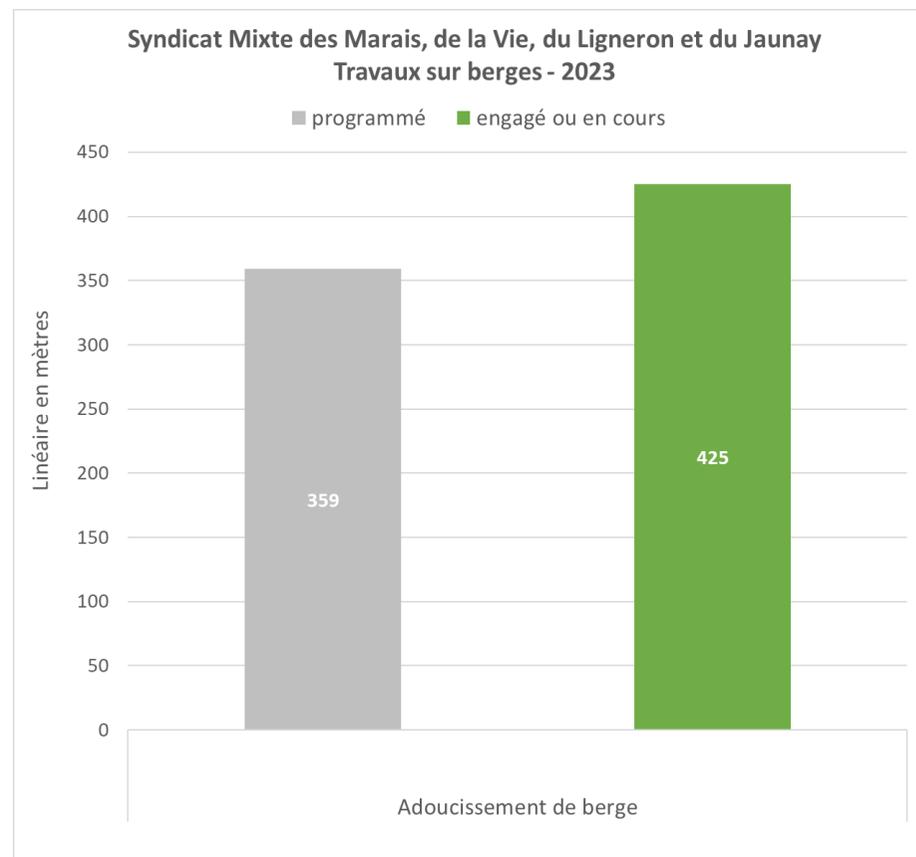
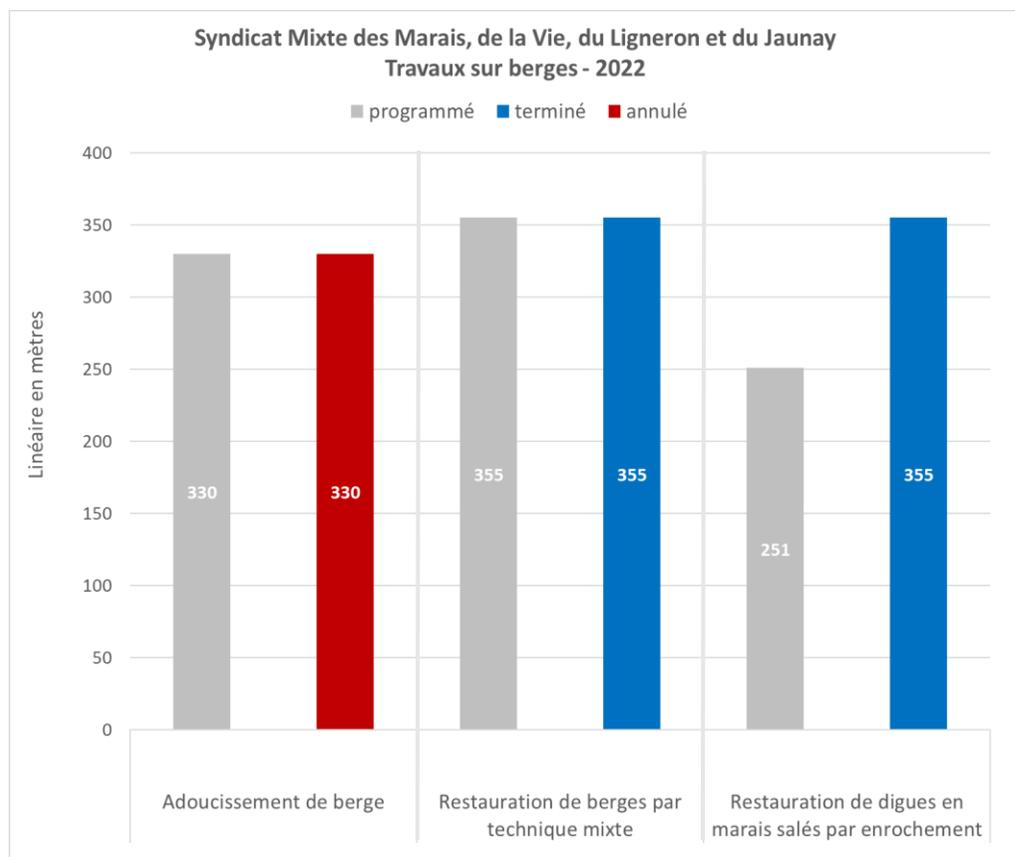
Les objectifs de ces travaux sont :

- pour le marais doux :
 - limiter les phénomènes d'érosion de berges,
 - reconquérir les habitats de berge et les interfaces de transition,
 - limiter l'envasement des écours collectifs ;
- pour le marais salé :
 - garantir la pérennité des digues et donc des usages et des habitats naturels associés,
 - restaurer des échanges entre le chenal et la berge au travers un écotone rivulaire,
 - diversifier des habitats piscicoles au niveau des pieds de berges et des banquettes,
 - limiter l'envasement des étiers.

Les travaux de restauration de digues en marais salés ainsi que les aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures ont été réalisés en 2022.

En 2023, les restaurations de berge par technique mixte, au niveau de la digue de l'Isle à Notre-Dame-de-Riez, ont été finalisés .

La concertation pour les travaux d'adoucissement de berge a abouti sur l'engagement de 2 sites pour l'année 2023 : l'un sur le canal de Soullans et l'autre sur la rivière le Jaunay. Ces travaux doivent être effectués en 2024.



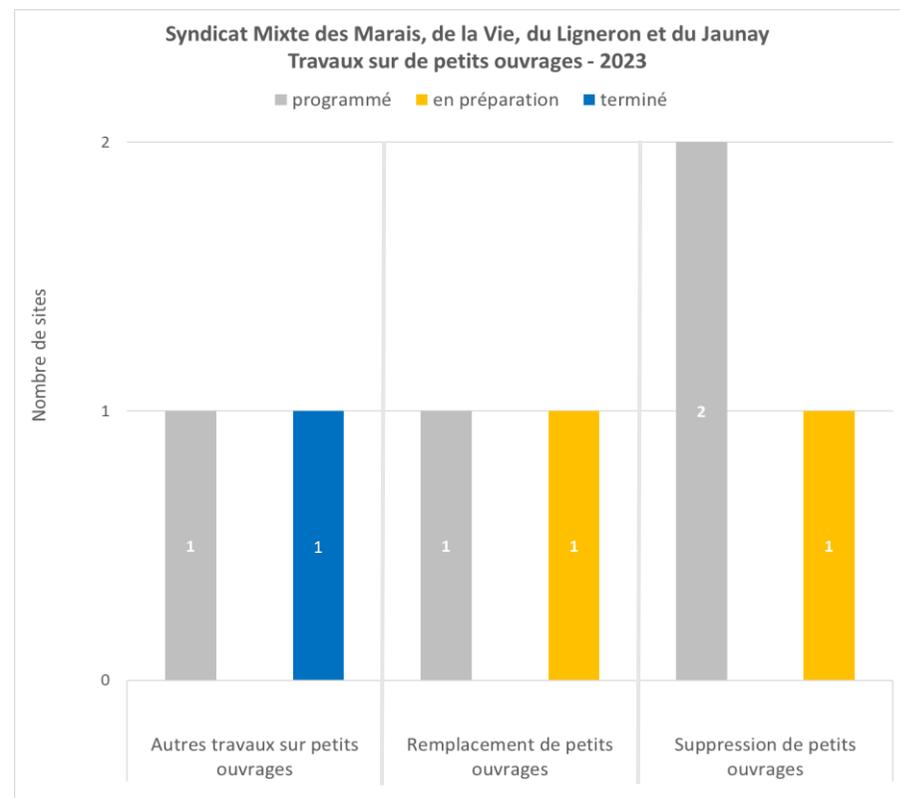
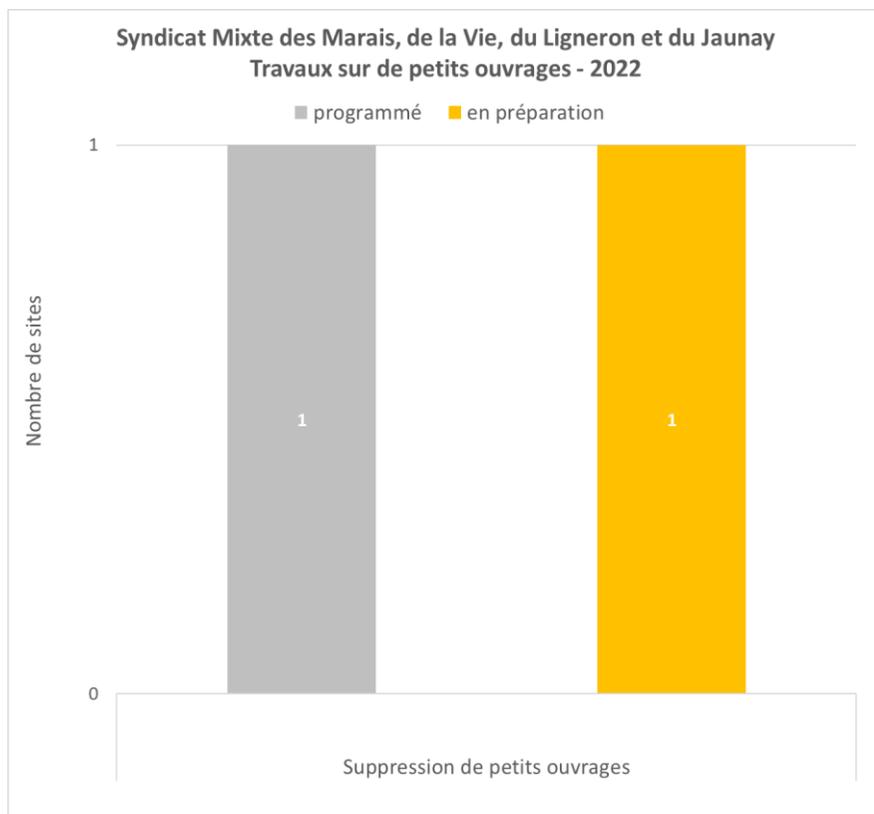
TRAVAUX SUR DE PETITS OUVRAGES

Les travaux sur de petits ouvrages s'intègrent aux travaux de restauration morphologique des cours d'eau. Ils ont pour objectif la restauration des habitats dégradés :

- améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques et assurer l'accès aux têtes de bassin (continuité écologique),
- restaurer le profil en long du cours d'eau.

En 2023, seul le pont de la RD 81 à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS a fait l'objet de travaux dans le cadre de la restauration morphologique de la Petite Boulogne, en aval du pont.

Sur les autres secteurs, les études de projet sont en cours et les travaux devraient être lancés en 2024.



TRAVAUX SUR LIT MINEUR

Les travaux sur lit mineur se composent de plusieurs typologies d'actions en fonction du degré d'altération du cours d'eau :

- réduction de section,
- rehaussement du lit,
- reméandrage,
- remise dans le talweg.

L'objectif de ces travaux est de restaurer les habitats dégradés en :

- renaturant la pente et le profil en long du cours d'eau,
- améliorant les connexions latérales,
- aménageant un matelas sédimentaire,
- diversifiant des faciès d'écoulement et les habitats.

Afin d'accompagner techniquement le Syndicat Mixte, une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée avec un bureau d'études de 2022 à 2024. Elle se compose de 3 phases :

- Phase projet :
 - état des lieux (relevés topographiques, morphologie, usages...),
 - inventaires faune, flore et habitats,
 - diagnostic des ouvrages présents sur le tronçon (franchissement...),
 - étude au stade projet :
 - plans, coupes, matériaux, volumes...,
 - mesures d'évitement, de réduction ou de compensation adaptées, vis-à-vis des espèces présentes,
 - coût prévisionnel détaillé ;
- phase assistance pour la passation des contrats de travaux :
 - uniquement les pièces techniques : CCP, BPU, DQE et annexe technique ;
- phase direction de l'exécution des travaux :
 - au démarrage du chantier afin de vérifier l'implantation et le piquetage des aménagements,
 - en cours de chantier pour vérifier la conformité de la réalisation (fond de forme...),
 - en phase terminale de chantier afin de valider les opérations et définir les éventuelles améliorations encore nécessaires.

Les travaux de reméandrage de la rivière le Gué-Gorand, au niveau du lieu-dit La Gautellerie à SAINT-RÉVÉREND, effectués en 2022, représentent un linéaire de 470 m de cours d'eau restaurés.

Pour 2023, 3 portions de cours d'eau ont fait l'objet de travaux ou sont en cours :

- le Rigolly Gazon à PALLUAU (400 ml),
- la Petite Boulogne à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS (250 ml),
- la Boisière à SAINT-PAUL-MONT-PENIT (1 050 ml).

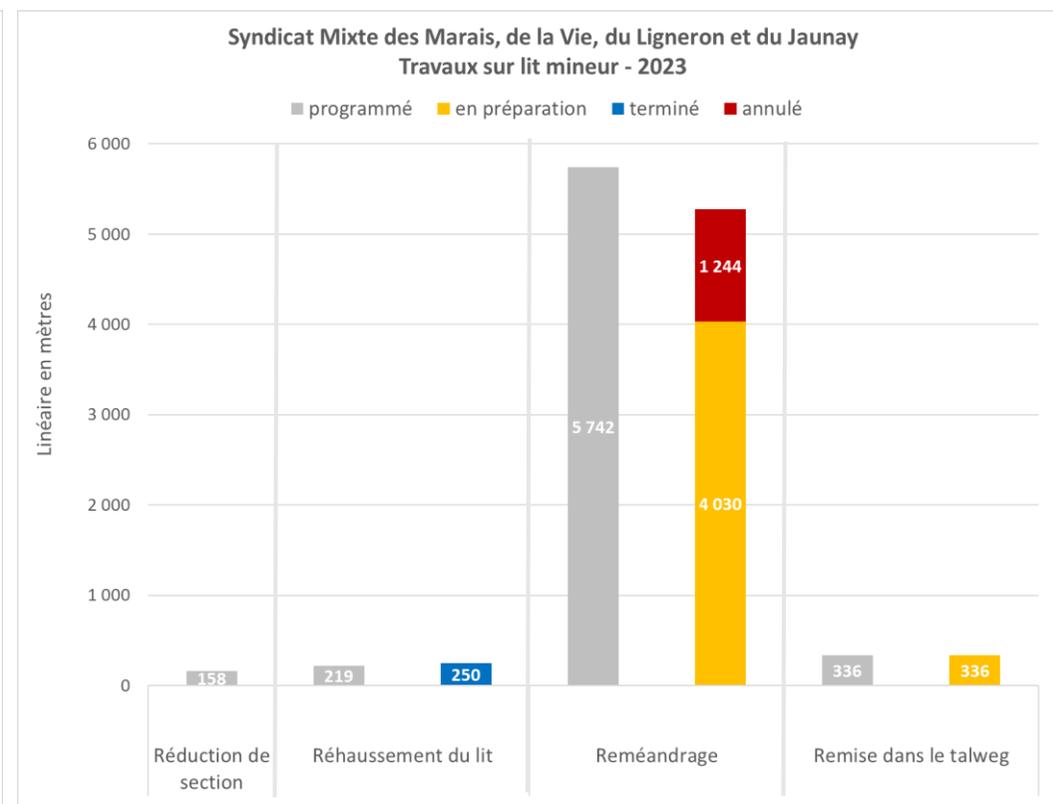
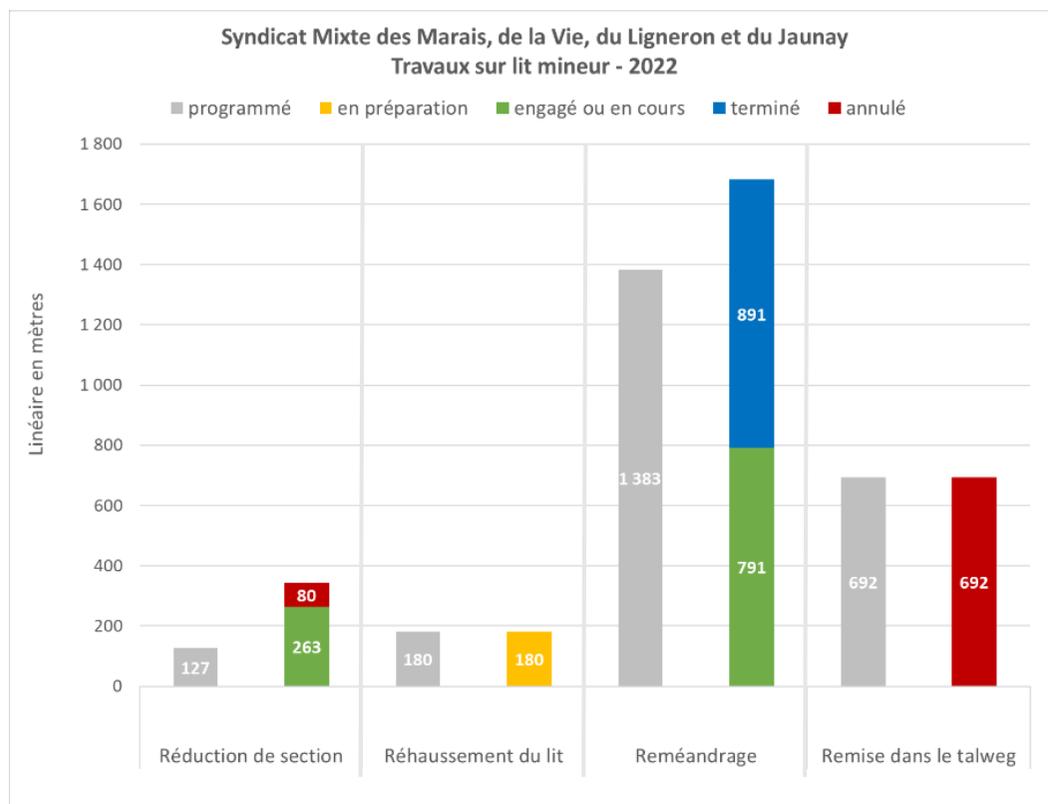
Les sites de La Maldemée au POIRÉ-SUR-VIE, le Coteau et le Quarteron à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON et les Grolles à SOULLANS ont fait l'objet d'une étude de projet, les travaux devant être réalisés en 2024.

Afin d'anticiper sur le programme d'actions 2024, des réunions de concertation ont été organisées et les études de projet ont été engagées sur 3 sites :

- la Millière et les Grois, au POIRÉ-SUR-VIE,
- les Péaudries à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON,
- les Champs Chipet à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS.

2 secteurs ont été annulés (Les Grolles amont et Le Rigolly Gazon amont) car la concertation n'a pas permis d'aboutir à des travaux suffisamment ambitieux.

Une portion du Quarteron a également été annulée car les travaux seront réalisés par le Département de la Vendée dans le cadre d'une compensation en lien avec le projet de la 2x2 voies CHALLANS-AIZENAY.



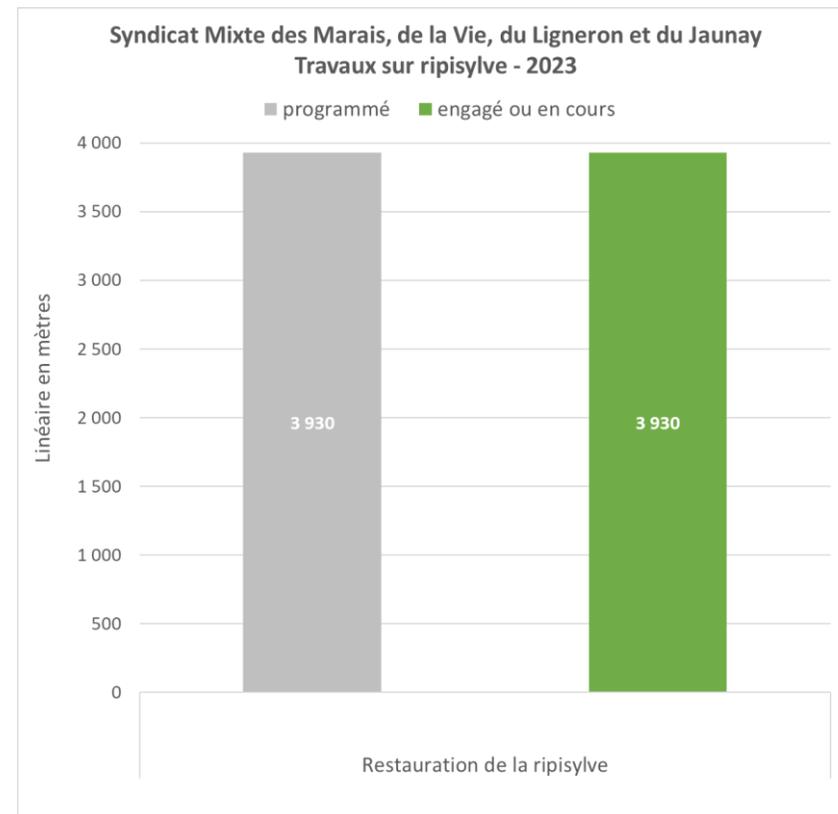
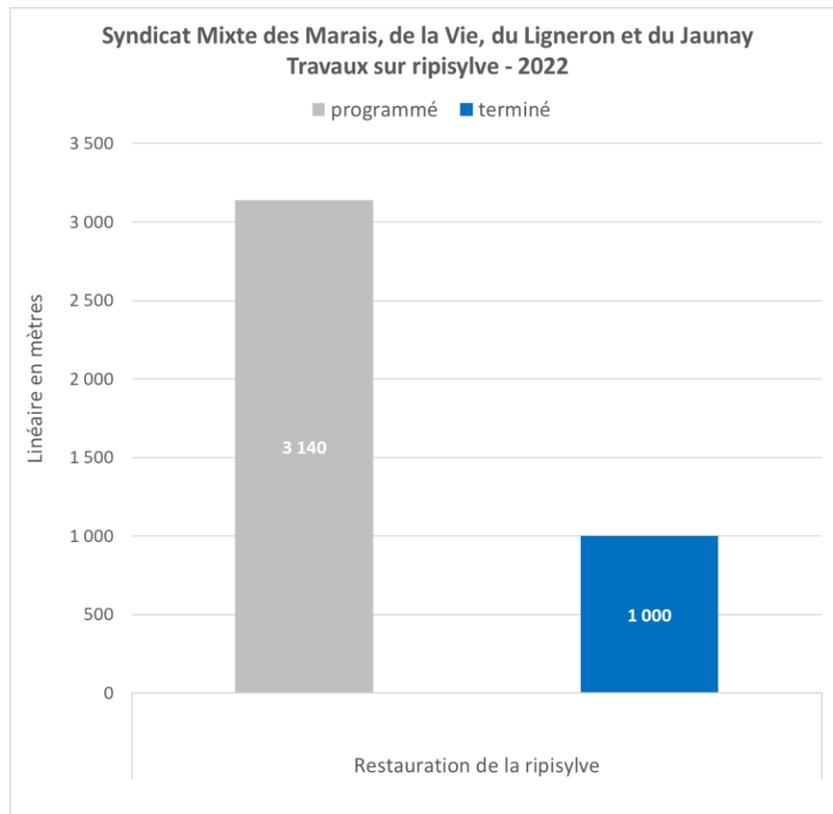
TRAVAUX SUR RIPISYLVE

Les travaux de restauration de la ripisylve ont pour objectifs de :

- améliorer les conditions d'écoulement de la rivière,
- diversifier les habitats pour la faune et la flore,
- limiter la production d'embâcles et une surcharge en bois morts.

En 2022, 1 000 ml de rivière ont fait l'objet de travaux sur le Jaunay, en aval du pont de l'Evêché.

Les travaux prévus pour 2023 ont été engagés mais n'ont pas pu être effectués au vu des conditions climatiques. Ils seront réalisés en 2024 et concernent le Jaunay sur les secteurs en amont du clapet des Rouches et en aval du clapet de la Boissonnière. Des actions ponctuelles de gestion des embâcles ont été menées en régie.



ACTIONS EN MARAIS

Les travaux en marais se composent de deux typologies d'actions :

- l'aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité,
- le curage vieux fond - vieux bords (VF/VB) des écoures collectifs.

Les objectifs de ces travaux sont :

- pour les aménagements de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité :
 - o favoriser les zones de croissance de l'anguille et le retour des géniteurs à la mer,
 - o améliorer la qualité de l'habitat prioritaire lagune côtière et ses habitats associés,
 - o pérenniser l'entretien de ces zones de marais en cours de déprise ;
- pour le curage VF/VB des écoures collectifs :
 - o rétablir les capacités d'écoulement des canaux,
 - o retirer l'excédent de sédiments accumulé au fil des années,
 - o restaurer les habitats naturels.

Pour les aménagements en marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité, seulement 2 sites sur les 3 prévus initialement ont été engagés afin de tenir compte du montant plus élevé des travaux par rapport au prévisionnel. Les travaux ont débuté fin 2023 et seront finalisés en 2024.

Pour le curage VF/VB, 3 412 ml ont été réalisés en 2022 sur le marais de Soullans et des Rouches.

Différents sites ont été finalisés ou réalisés en 2023 ou engagés avec des travaux devant s'achever en 2024 :

→ Travaux 2022 finalisés en 2023 :

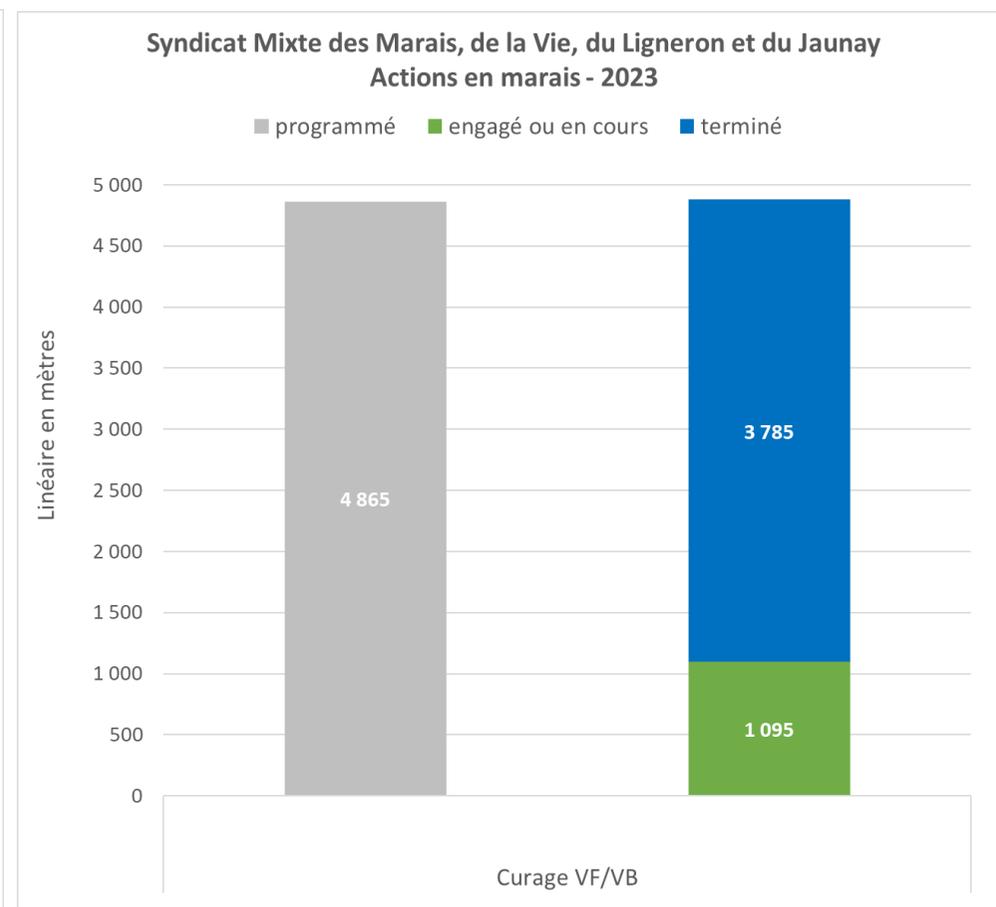
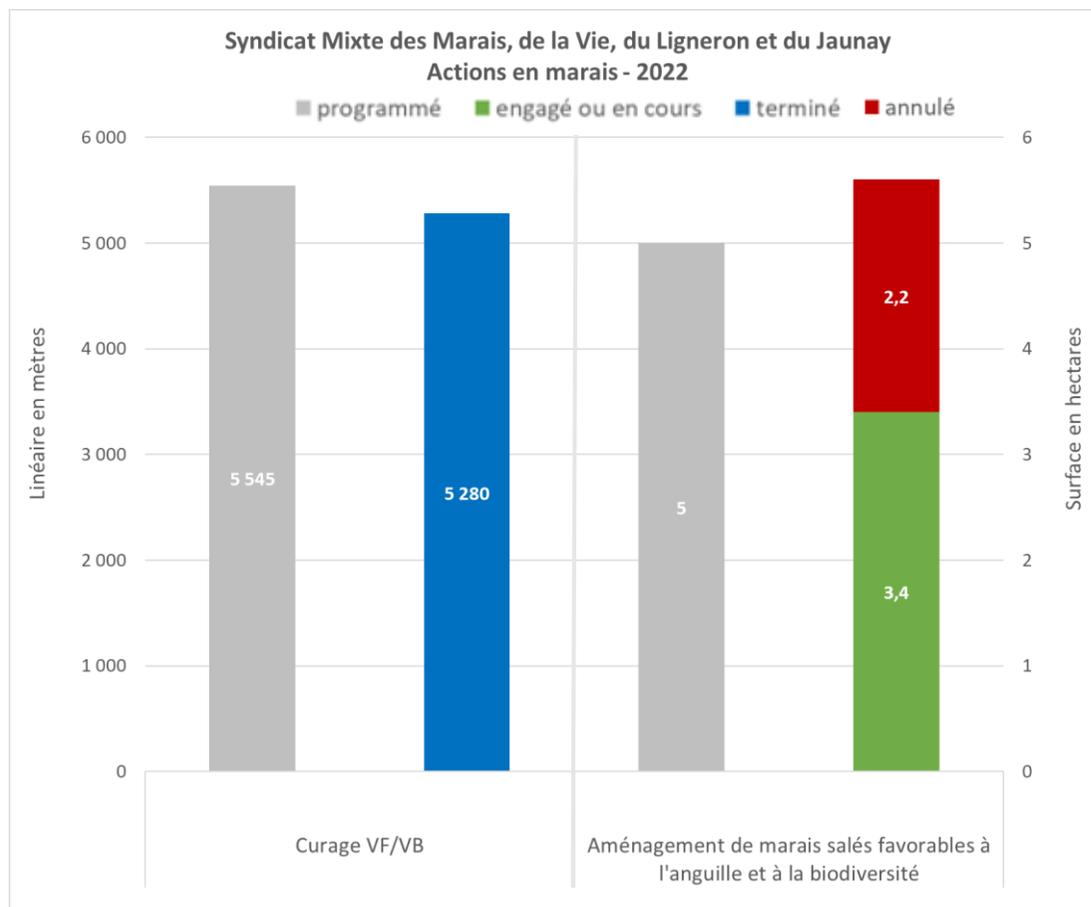
- le marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
 - o écoures de Baisse, sur 1 868 m ;

→ Travaux réalisés en 2023 :

- le marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez :
 - o écoures des Durantières, sur 2 225 m,
 - o écoures du Pas du Marais, sur 1 560 m ;

→ Travaux devant s'achever en 2024 :

- le marais de Soullans et des Rouches :
 - o canal de Soullans, sur 1 095 m.



TRAVAUX SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les travaux sur ouvrages hydrauliques se composent de 5 typologies d'actions :

- dispositif de franchissement,
- effacement total,
- gestion des vannages,
- étude complémentaire,
- étude pour la restauration de la continuité écologique.

Les objectifs de ces actions sont multiples :

- améliorer/restaurer la libre circulation des espèces aquatiques (continuité écologique),
- restaurer le profil en long du cours d'eau,
- maintenir les usages, le cas échéant.

Le dispositif de franchissement concerne le clapet de la Brelaudière sur le Jaunay. Suite à une mission de maîtrise d'œuvre permettant de définir l'aménagement le plus adapté, les travaux ont été engagés. Les équipements seront mis en place en début d'année 2024.

Des discussions ont été menées avec les propriétaires et exploitants concernés ainsi que les services de l'Etat pour le seuil du Retail, situé sur le Ligneron, et le batardeau des Martellières, sur le Gué-Gorand ; ces ouvrages devant faire l'objet de travaux d'effacement total ou partiel.

Concernant la gestion des vannages, 2 projets sont menés en parallèle :

- la modification de l'automatisation de l'écluse du Jaunay, ouvrage de limite de salure des eaux, afin d'intégrer des manœuvres spécifiques pour la remontée des civelles. Cette action a été réalisée en 2022. Un suivi de la salinité de l'eau en amont des écluses est mis en place chaque hiver pour mesurer l'impact de ces manœuvres.
- l'automatisation de 3 ouvrages hydrauliques : le barrage des Vallées et le clapet de la Pinsonnière sur la Vie, les écluses de Riez sur le Ligneron et l'écours de l'Isle. Les travaux ont débuté en 2023 et doivent se terminer en 2024.

L'étude complémentaire a pour objectif de définir, sur 4 ouvrages hydrauliques, les aménagements nécessaires à la restauration de la continuité écologique. Elle concerne :

- le clapet de Dolbeau et le clapet du Pré de la Cure sur la Vie aval,
- le clapet des Rouches sur le Jaunay aval,
- le clapet de la Gatelière sur le Gué-Gorand aval.

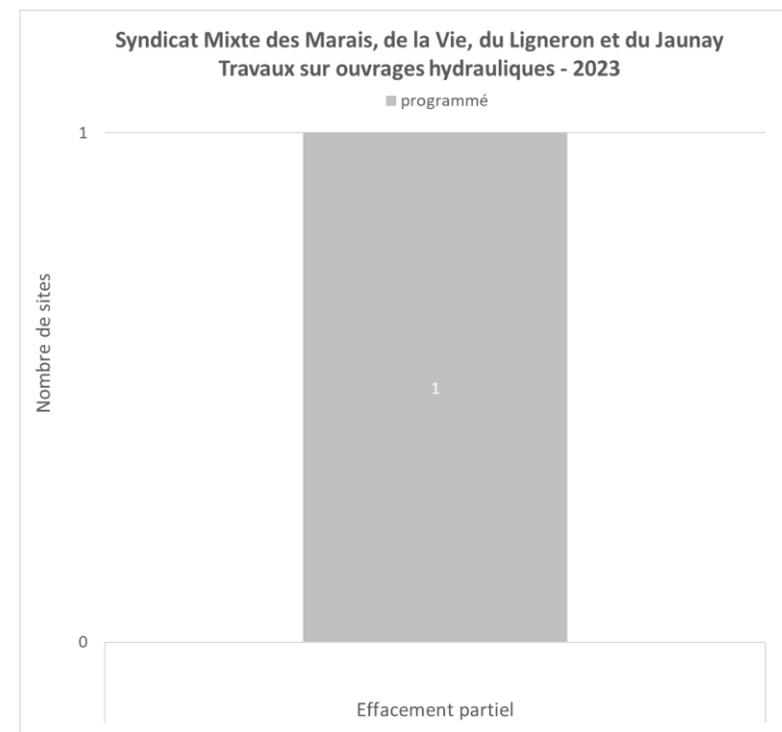
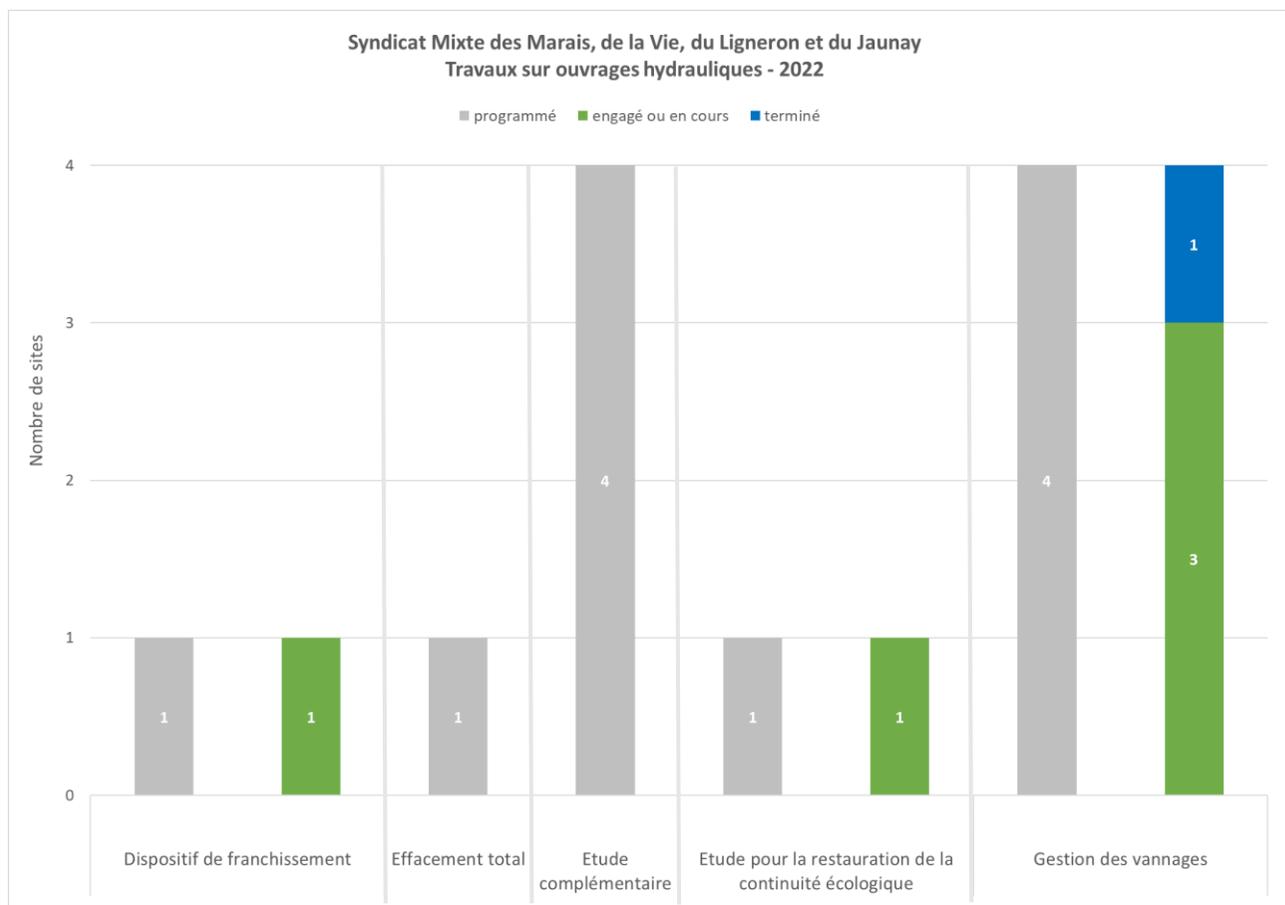
Sur le secteur de la Vie aval où des prélèvements pour l'irrigation sont réalisés, l'étude complémentaire a été reportée dans l'attente des résultats du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Pour le secteur du Jaunay et du Gué-Gorand aval, des discussions doivent avoir lieu avec l'Association syndicale

des marais du Jaunay et du Gué-Gorand et les acteurs locaux afin de définir les aménagements à étudier. Afin de servir de base de discussion et d'améliorer la connaissance sur la gestion de ces ouvrages, un suivi des niveaux d'eau est réalisé régulièrement.

L'étude pour la restauration de la continuité écologique, engagée sur 5 plans d'eau, doit être finalisée en 2024.

Le suivi des travaux de restauration de la continuité écologique sur le plan d'eau de la Naulière dans le cadre de l'appel à projet pour le rétablissement de la continuité écologique (France Relance) a également été mené en 2023 (travaux hors contrat).

Afin d'anticiper sur les actions 2023 et 2024, une concertation des acteurs locaux, dans le cadre des plans de gestion durable des marais, a été engagée sur la gestion des ouvrages hydrauliques secondaires et les aménagements en faveur de la continuité écologique.



SUIVI-EVALUATION

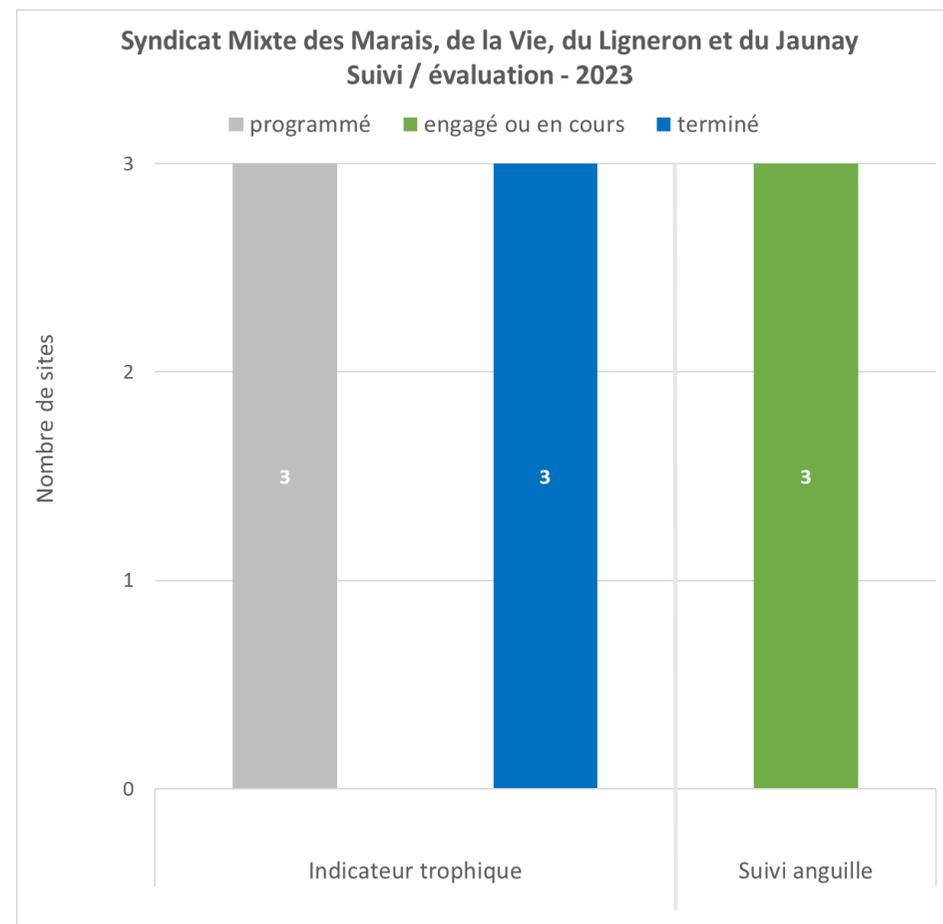
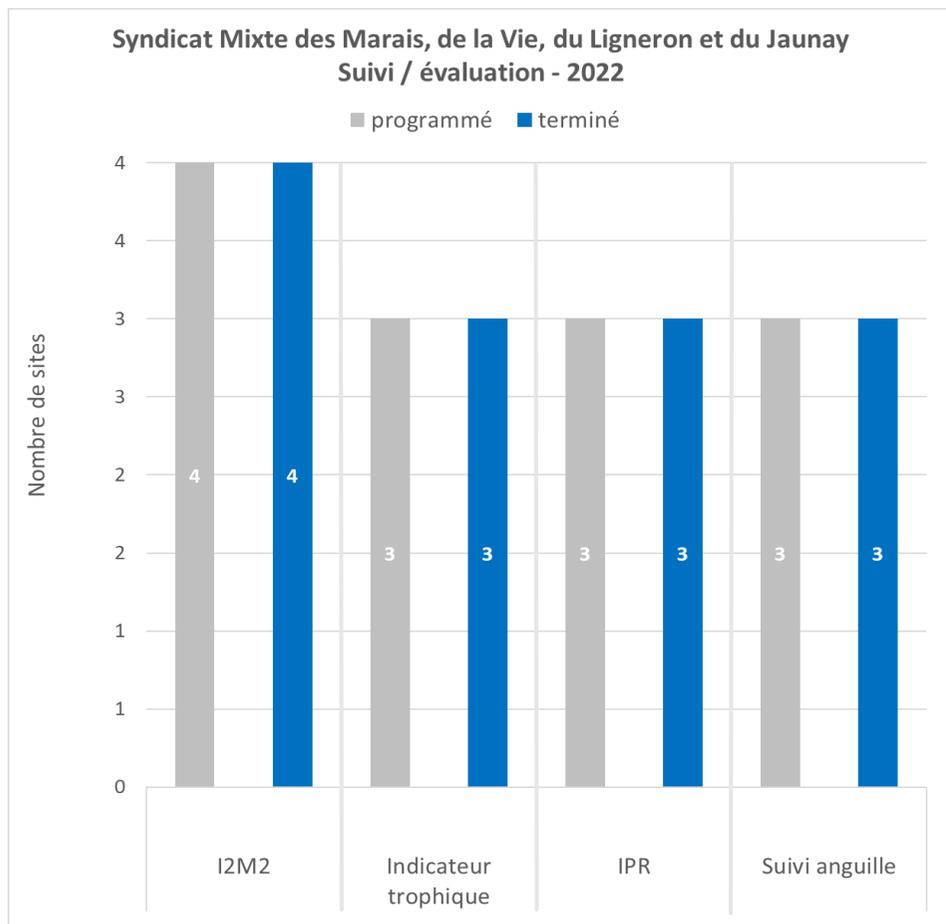
Le suivi-évaluation se compose de 4 typologies :

- suivi anguille,
- indicateur trophique,
- Indice Poissons Rivière (IPR),
- Indice invertébrés multi-métrique (I2M2).

L'objectif de ces suivis est de faire un état des lieux des milieux aquatiques avant travaux puis après travaux, pour mesurer l'incidence des travaux et évaluer leur efficacité.

Pour 2023, l'indicateur trophique a été mis en place en marais doux sur l'écours des Taillées et l'écours des Durantières, dans le marais de Saint Hilaire, et sur l'écours des Roselières dans le marais de Baisse. 6 prélèvements d'eau ont été effectués sur l'année. Les résultats des analyses sont ensuite exploités afin d'établir l'état d'eutrophisation du marais.

Le suivi anguille, prévu initialement en 2024, a débuté en septembre 2023, afin d'être opérationnel pour mesurer les entrées de civelles dans les marais aménagés dès le mois de décembre 2023. Ce suivi est mis en œuvre en régie par une apprentie, en partenariat avec LOGRAMI. Il sera finalisé courant 2024.



FINANCEMENT DE POSTES

Le financement de postes concerne la cellule animation milieux aquatiques qui est composée de 2 techniciens rivière et marais et d'un demi-poste administratif.

La réalisation des actions du Syndicat Mixte nécessite plusieurs étapes mises en œuvre par la cellule animation milieux aquatiques :

- l'élaboration des demandes de subventions et des mémoires explicatifs ;
- la rédaction des porteurs à connaissance règlementaires et des inventaires faunes/flores, le cas échéant ;
- les prospections de terrain, la rédaction des cahiers des charges et le lancement des consultations relatives au programme d'actions 2023 ;
- la contractualisation des conventions avec les riverains et exploitants agricoles concernés par les travaux ;
- le suivi des travaux (réunions de chantier, visites de terrain, suivi des pêches de sauvegarde...);
- la rédaction des bilans techniques.

Des groupes de travail ont également été mis en place sur des projets bien spécifiques tels que la restauration morphologique des cours d'eau, les aménagements favorables à l'anguille et à la biodiversité ou encore les actions de restauration de la continuité écologique sur des ouvrages hydrauliques.

Le Syndicat Mixte, dans son rôle de cellule d'animation du volet milieux aquatiques, assure également un appui technique aux autres maîtres d'ouvrages du contrat (élaboration de cahiers des charges, visites sur site...) ainsi qu'aux communes ou EPCI sur des projets en lien avec les milieux aquatiques.

Dans ce cadre, les techniciens du Syndicat Mixte ont participé à des réunions de travail et visites de terrain sur :

- le plan d'eau du moulin à Elise (commune du POIRÉ-SUR-VIE),
- le projet de frayère en amont du clapet de la Pinsonnière (Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique),
- le pont en aval du plan d'eau de la Lucière (commune de SAINT-RÉVÉREND),
- les dégâts sur les digues en marais salés (Association syndicale des marais de la basse vallée de la Vie).

En lien avec le site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts », les techniciens du Syndicat Mixte ont participé au suivi des actions de curage dans le cadre des MAE « Entretien des fossés tertiaires » et ont participé à des rendez-vous avec des propriétaires sur le marais salé afin d'étudier la possibilité de contrats Natura 2000 intégrant la problématique anguilles.

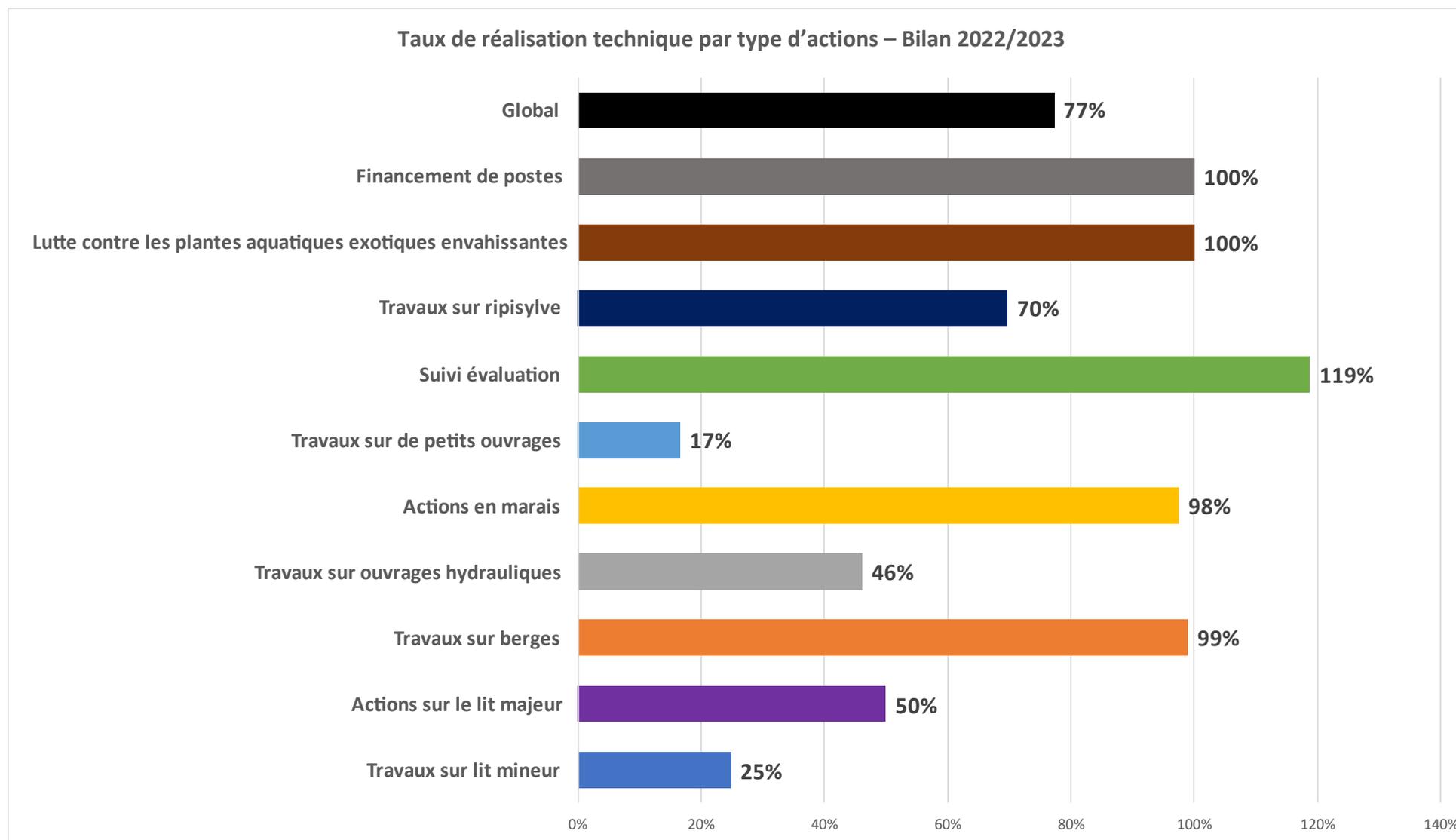
Dans un objectif de sensibilisation et d'information sur la restauration des milieux aquatiques, les techniciens sont intervenus lors d'une émission radio NOV FM, sur la thématique des marais salés et des espèces exotiques envahissantes. Ils sont également intervenus dans le cadre de l'animation « Marche pour l'eau » sur la Petite Boulogne, organisée par le SAGE Vie Jaunay et dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Les techniciens de la cellule d'animation participent également régulièrement à des formations et/ou colloques en lien avec leurs missions.

BILAN TECHNIQUE GLOBAL

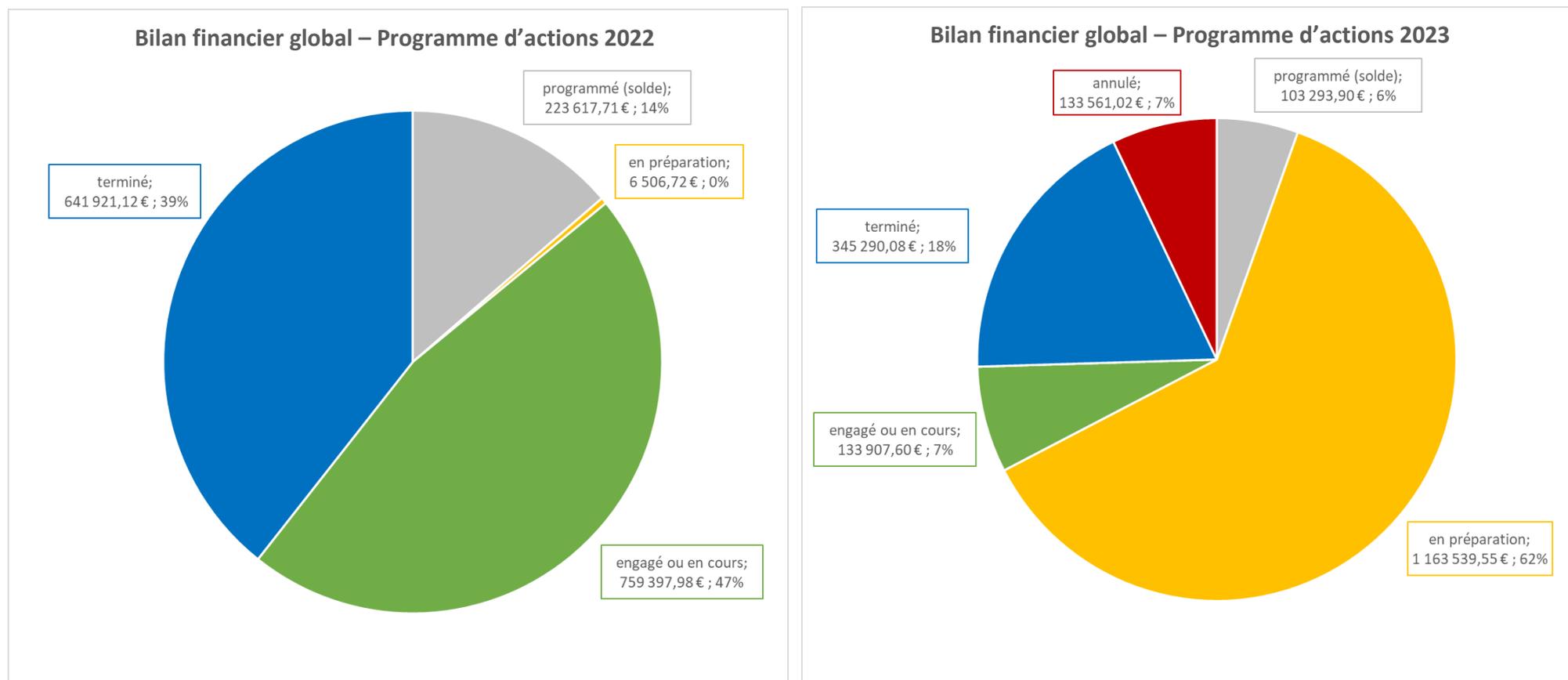
Pour les années 2022-2023, le taux de réalisation technique moyen du volet « Milieux aquatiques » du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, tous maîtres d'ouvrages confondus (actions engagées, en cours ou terminées), est de 77 %.

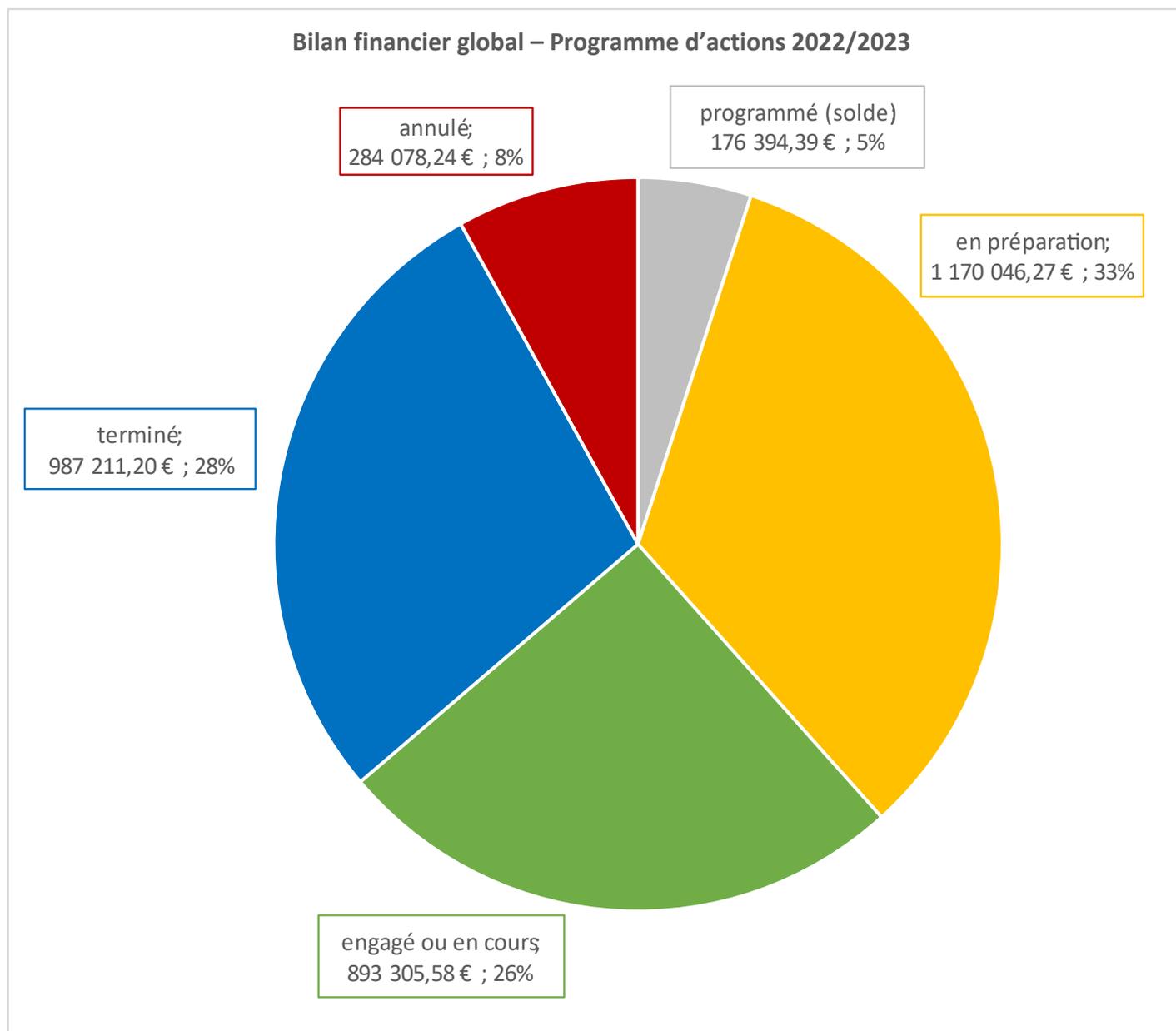
Type d'actions	Sous-type d'actions	Unité	Programmé	En préparation	Engagé ou en cours	Terminé	Annulé	Taux de réalisation par sous-type d'actions	Taux de réalisation par type d'actions
Travaux sur lit mineur	Réduction de section	Mètre	285		263		80,2	92%	25%
	Réhaussement du lit	Mètre	398,8	180,3		250		63%	
	Reméandrage	Mètre	7124,4	4030,1	791	890,8	1244	24%	
	Remise dans le talweg	Mètre	1028,4	336			692,4	0%	
Actions sur le lit majeur	Ouverture de bras morts	Nombre	2		1			50%	50%
Travaux sur berges	Adoucissement de berge	Mètre	689		425		330	62%	99%
	Restauration de berges par technique mixte	Mètre	420			420		100%	
	Restauration de digues en marais salés par enrochement	Mètre	351		120	445		161%	
	Travaux d'aménagement de clôtures	Mètre	/			5085		100%	
	Travaux d'aménagement d'abreuvoirs	Nombre	/			20		100%	
Travaux sur ouvrages hydrauliques	Déconnexion de plan d'eau	Nombre	1	1				0%	46%
	Dispositif de franchissement	Nombre	1		1			100%	
	Effacement partiel	Nombre	1					0%	
	Effacement total	Nombre	1					0%	
	Etude complémentaire	Nombre	4					0%	
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	Nombre	1		1			100%	
	Gestion des vannages	Nombre	4		3	1		100%	
Actions en marais	Acquisition de zones humides	Hectare	5					0%	98%
	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	Hectare	5		3,4		2,2	68%	
	Curage VF/VB	Mètre	10 410		1 095	9 065		98%	
	Restauration ouvrages de franchissement en marais	Nombre	4		1	3		100%	
Travaux sur de petits ouvrages	Autres travaux sur petits ouvrages	Nombre	1			1		100%	17%
	Remplacement de petits ouvrages	Nombre	2	2				0%	
	Suppression de petits ouvrages	Nombre	3	2				0%	
Suivi évaluation	I2M2	Nombre	4			4		100%	119%
	Indicateur trophique	Nombre	6			6		100%	
	IPR	Nombre	3			3		100%	
	Suivi anguille	Nombre	3		3	3		200%	
Travaux sur ripisylve	Restauration de la ripisylve	Mètre	7 070		3 930	1 000		70%	70%
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Arrachage	Nombre	2			2		100%	100%
	Adoucissement de berge	Mètre	/			100		100%	
	Installation de clôture	Mètre	/			6 980		100%	
	Aménagement d'abreuvoir	Nombre	/			5		100%	
Financement de postes	Cellule animation milieux aquatiques	ETP	2,5			2,5		100%	100%



BILAN FINANCIER GLOBAL

Sur l'ensemble du programme d'actions 2022-2023 qui s'élevait à 3 511 036 € TTC, toutes maîtrises d'ouvrages confondues, un montant de 1 880 517 €, soit **54 %, est engagé, en cours ou terminé**. Les actions en préparation représentent un volume financier de 1 170 046 €, soit 33 %, ce qui s'explique du fait du besoin de concertation importante à engager sur de nombreuses actions, en particulier la restauration morphologique des cours d'eau.

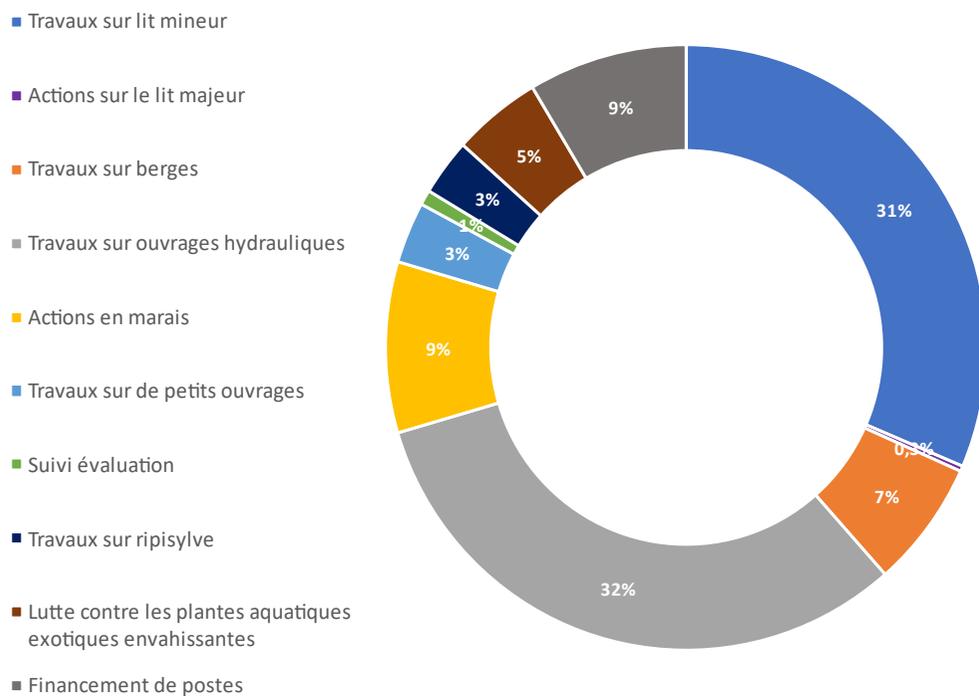




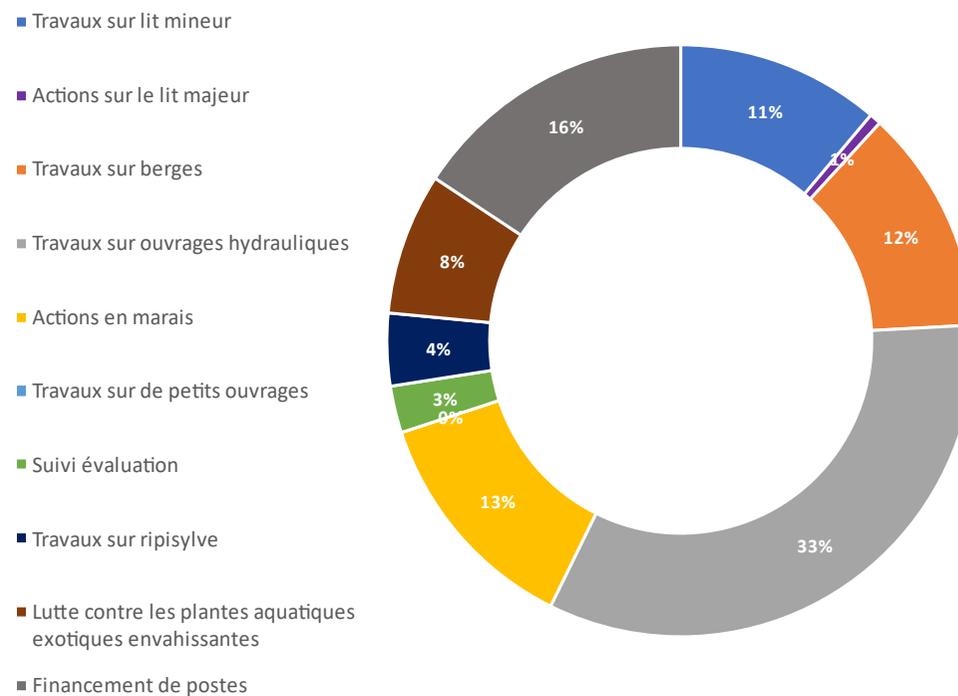
La comparaison des coûts par typologie d'actions entre le prévisionnel et le réel met en avant un taux de réalisation important pour les travaux préalablement bien définis et nécessitant peu de concertation : les travaux sur berges, les actions en marais, la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes...

A contrario, les actions demandant plus de concertation, telles que les travaux sur lit mineur, présentent un taux de réalisation plus faible.

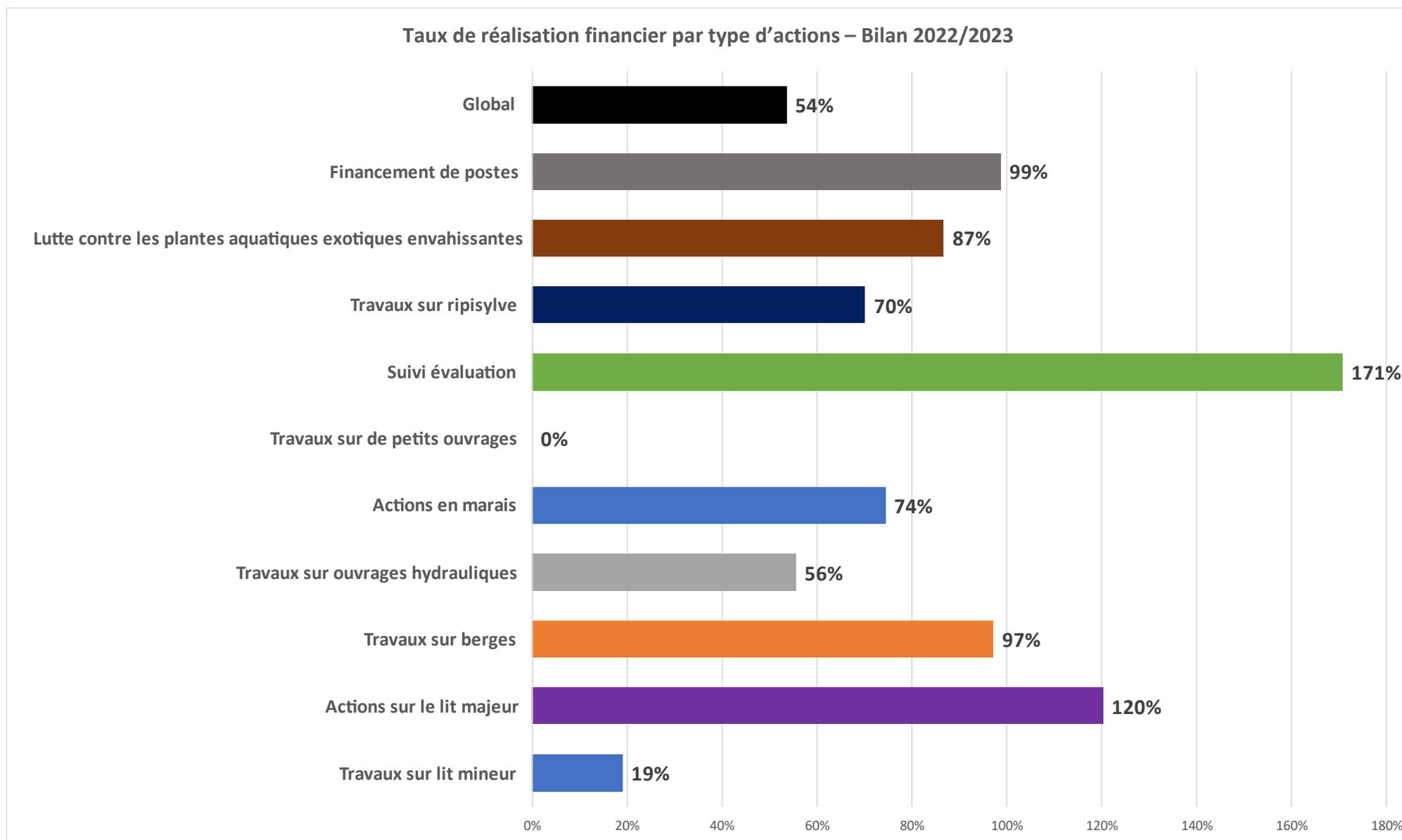
Répartition des coûts prévisionnels par typologie d'actions
programme d'actions 2022 et 2023



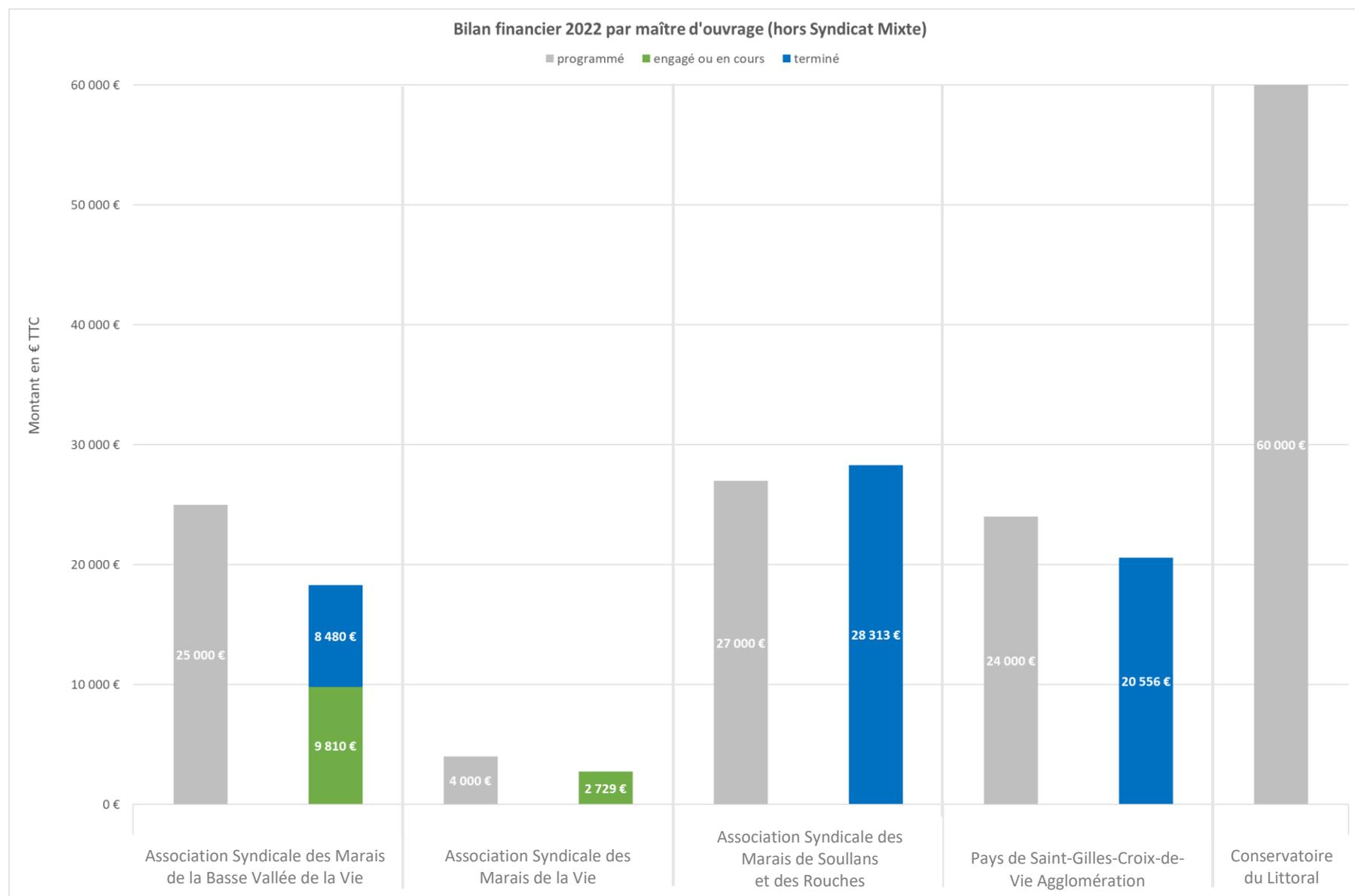
Répartition des coûts réels par typologie d'actions
programme d'actions 2022 et 2023

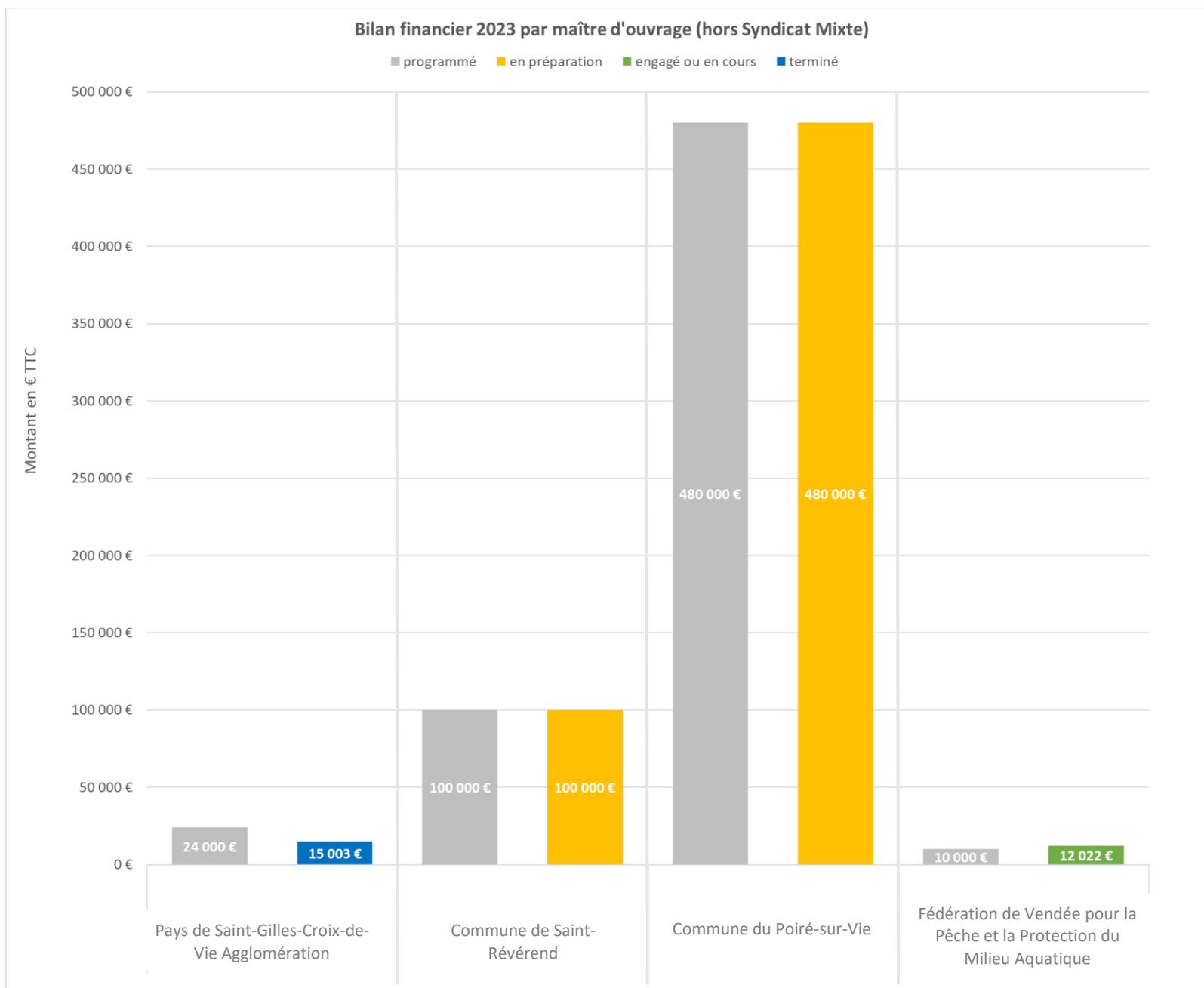


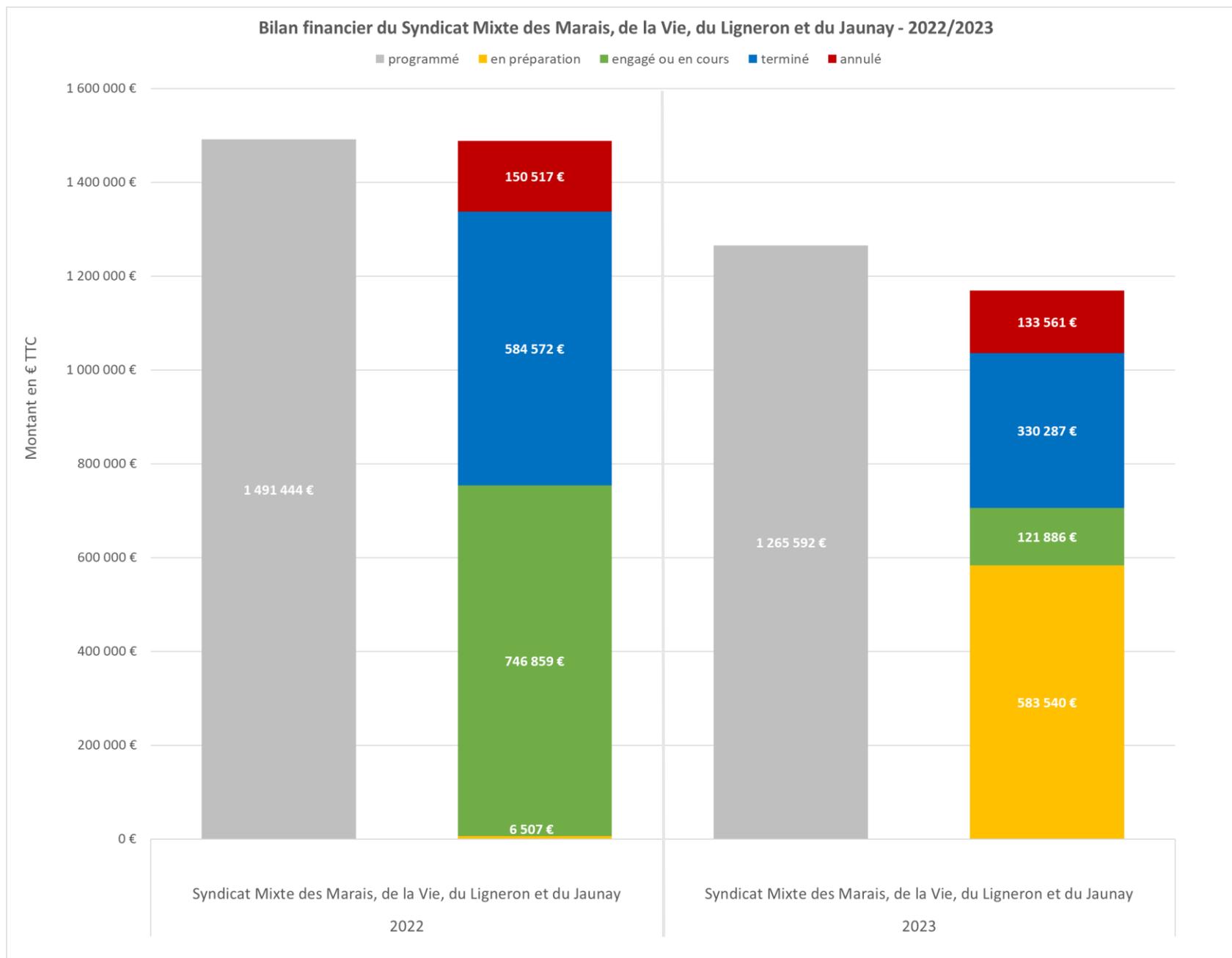
Type d'actions	Sous-type d'actions	Programmé	En préparation	Engagé ou en cours	Terminé	Annulé	Taux de réalisation par sous-type d'actions	Taux de réalisation par type d'actions
Travaux sur lit mineur	Réduction de section	12 823 €		11 542 €		3 607 €	90%	19%
	Réhaussement du lit	9 967 €	4 507 €		41 766 €		419%	
	Reméandrage	926 176 €	524 135 €	52 497 €	104 785 €	133 561 €	17%	
	Remise dans le talweg	154 265 €	50 405 €			103 860 €	0%	
Actions sur le lit majeur	Ouverture de bras morts	10 000 €		12 022 €			120%	120%
Travaux sur berges	Adoucissement de berge	58 650 €		48 502 €		28 050 €	83%	100%
	Restauration de berges par technique mixte	85 000 €			88 765 €		104%	
	Restauration de digues en marais salés par enrochement	74 500 €		9 810 €	54 893 €		87%	
	Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures	10 000 €			27 120 €		271%	
Travaux sur ouvrages hydrauliques	Déconnexion de plan d'eau	480 000 €	480 000 €				0%	56%
	Dispositif de franchissement	16 000 €		29 099 €			182%	
	Effacement partiel	30 000 €					0%	
	Effacement total	3 000 €					0%	
	Etude complémentaire	32 000 €					0%	
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	75 000 €		51 588 €			69%	
	Gestion des vannages	486 000 €		532 678 €	9 822 €		112%	
Actions en marais	Acquisition de zones humides	60 000 €					0%	74%
	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	45 000 €		69 455 €		15 000 €	154%	
	Curage VF/VB	199 404 €		20 366 €	134 565 €		78%	
	Restauration ouvrages de franchissement en marais	16 000 €		2 729 €	11 272 €		88%	
Travaux sur de petits ouvrages	Autres travaux sur petits ouvrages	2 000 €					0%	0%
	Remplacement de petits ouvrages	105 000 €	105 000 €				0%	
	Suppression de petits ouvrages	8 000 €	6 000 €				0%	
Suivi évaluation	I2M2	4 000 €			3 408 €		85%	171%
	Indicateur trophique	11 200 €			12 971 €		116%	
	IPR	3 000 €			2 400 €		80%	
	Suivi anguille	10 000 €		20 000 €	9 357 €		294%	
Travaux sur ripisylve	Restauration de la ripisylve	106 050 €		33 018 €	41 400 €		70%	70%
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Arrachage	168 000 €			124 112 €		74%	77%
	Adoucissement de berge	/			6 108 €		100%	
	Installation de clôture	/			8 409 €		100%	
	Aménagement d'abreuvoir	/			7 758 €		100%	
Financement de postes	Cellule animation milieux aquatiques	300 000 €			296 037 €		99%	99%



BILAN FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE

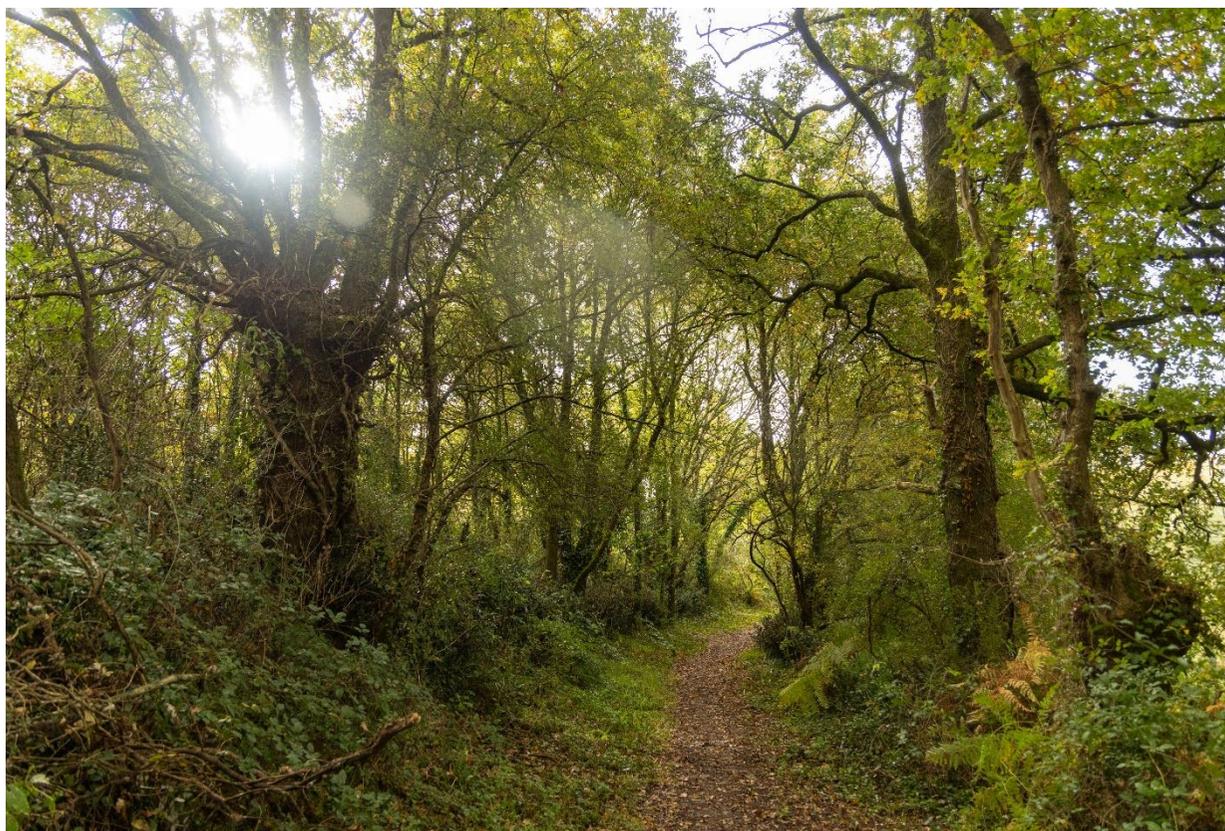






Volet Pollutions diffuses

Améliorer la qualité de l'eau, accompagner les évolutions de pratiques et réduire les transferts vers les milieux



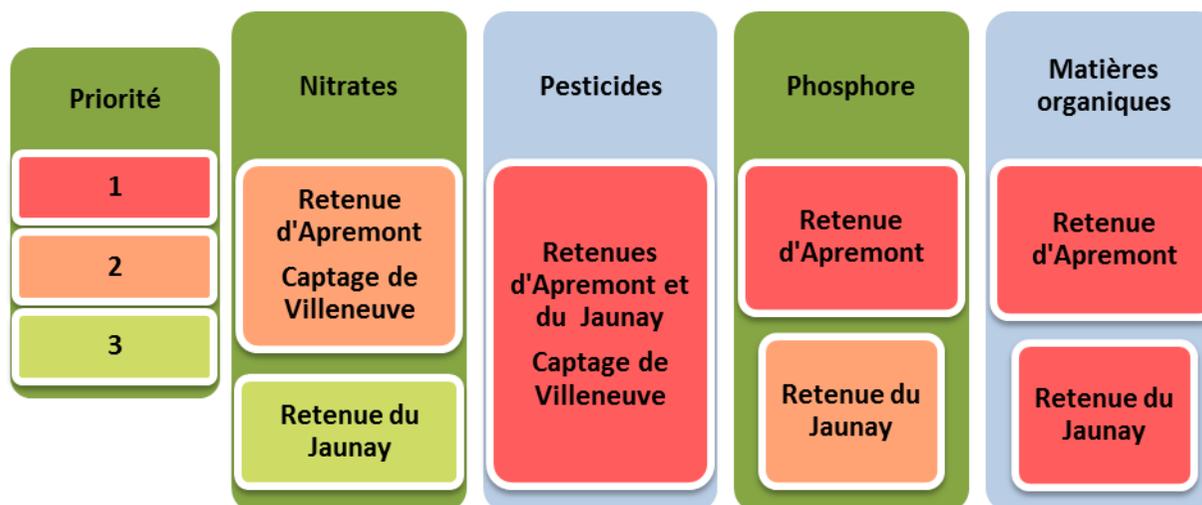
3.2.1 VOLET POLLUTIONS DIFFUSES – ZONE AGRICOLE

RAPPEL DE LA STRATEGIE GENERALE

La stratégie du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 cible les actions du volet pollutions diffuses – zone agricole sur 8 masses d'eau prioritaires :

- les 5 masses d'eau alimentant le captage prioritaire d'Apremont : Vie amont, Petite Boulogne, Noiron, Fontaine de la Flachaussière et retenue d'Apremont,
- les 2 masses d'eau alimentant le captage du Jaunay : Jaunay amont et retenue du Jaunay,
- le Ligneron en tant que masse d'eau d'attention particulière du PAOT de la Vendée.

Un niveau de priorité par paramètre est affiché selon l'état de la ressource destinée à la production eau potable :



Les pesticides et les matières organiques sont les paramètres prioritaires vis-à-vis de l'état de la ressource en eau des captages destinés à la production d'eau potable, puis secondairement le phosphore et les nitrates.

La stratégie d'intervention opérationnelle du volet pollutions diffuses – zone agricole repose sur :

- ✓ la réalisation de diagnostics individuels d'exploitations globaux et/ou thématiques,
- ✓ un engagement individuel des exploitations à travers un Plan d'Actions Individuel (PAI) qui devra être ambitieux et cohérent au regard des objectifs du contrat,
- ✓ l'accompagnement individuel des exploitations soutenu par des actions collectives et de formations,
- ✓ une évaluation des résultats à l'échelle individuelle et collective en fin de contrat.

Un volet aménagement sera mis en œuvre afin de lutter contre les transferts (phosphore, pesticides et matières organiques), sur les masses d'eau prioritaires et spécifiquement dans les têtes de bassin versant, en cohérence et en convergence avec les actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau de têtes de bassin. Il s'agira de mettre en place :

- ✓ des plantations de haies antiérosives,
- ✓ des aménagements de zones tampons,
- ✓ de l'agroforesterie.

En complément de ce volet aménagement, un dispositif de PSE-Bocage expérimental, co-porté par la Chambre d'agriculture de la Vendée et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en lien avec Vendée Eau, sera mis en œuvre auprès d'une vingtaine d'exploitations agricoles situées sur le bassin versant d'Apremont. Pour les pollutions organiques, des interventions spécifiques sur les rejets ponctuels agricoles sont prévues (diagnostic, aménagement de l'espace...).

BILAN TECHNIQUE DETAILLE

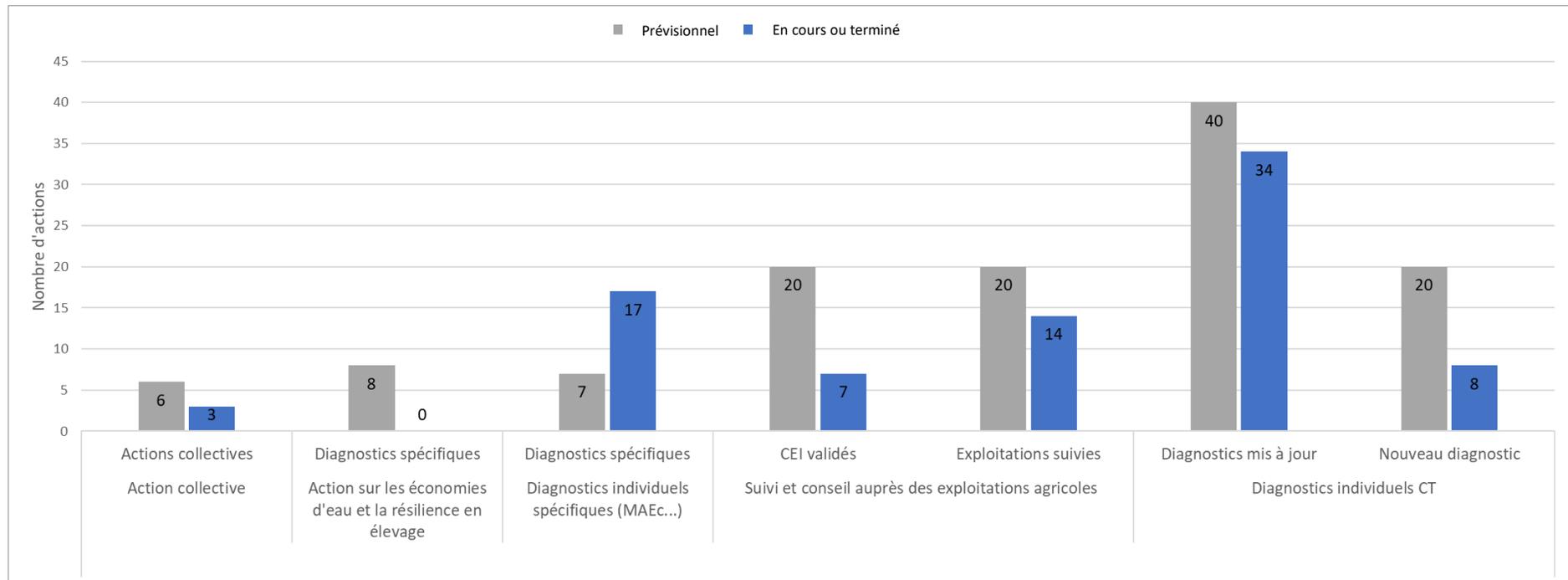
Le bilan technique est issu des données de l'outil de reporting et de suivi ODELIANE.

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF - MAITRISE D'OUVRAGE : STRUCTURES AGRICOLES

Ces actions seront concentrées sur les masses d'eau prioritaires identifiées. Il s'agit ici d'accompagner individuellement les exploitations agricoles, dont les parcelles sont situées sur ces masses d'eau, dans le diagnostic de leurs pratiques et la définition d'un plan d'actions individuel décliné en Contrat d'Engagement Individuel (CEI). Des actions collectives soutiennent la démarche. Ces actions sont portées par :

- la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire,
- la CAVAC,
- le CERFRANCE-Vendée,
- le CIVAM-GRAPEA.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE



En 2023, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a réalisé 3 animations collectives :

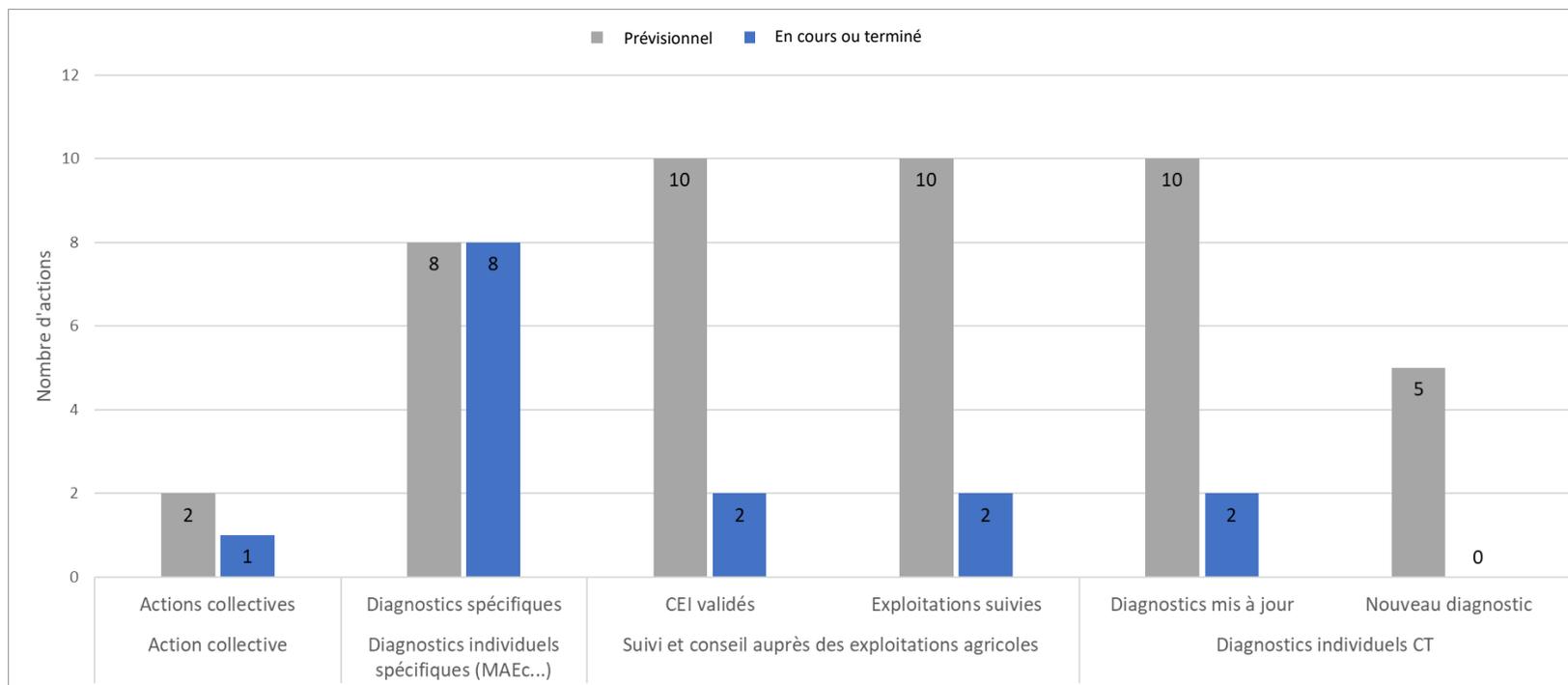
- la première était une animation pluri-partenaires avec le SMMVLJ, la CAVAC et le CIVAM-GRAPEA. Elle a eu lieu le 15 mars 2023 à Apremont sur la thématique des **prairies au service de l'autonomie fourragère**. Une trentaine de personnes étaient présentes à cette animation ;
- la seconde portait sur la **culture de sarrasin**, une culture à bas niveau d'intrant. Elle s'est déroulée à Landevieille et seulement 8 participants sont venus ;
- la dernière sur la **gestion des prairies ou comment améliorer le pâturage pour réduire les coûts alimentaires** a eu lieu à Beaufou et a suscité l'intérêt de 15 personnes.

Aucune action sur les économies d'eau et résilience en élevage n'a été réalisée.

Concernant les MAEC, 17 diagnostics ont été effectués contre 7 prévus. Pour cette campagne 2023, les diagnostics ont été financés par la DRAAF et non via le CT Eau.

Pour les diagnostics individuels du CT Eau, 42 ont été réalisés dont les exploitations engagées en MAEC. Suite aux différents diagnostics, des suivis et conseils auprès des exploitations agricoles ont été proposés. Les différents conseillers de la Chambre d'agriculture ont pu ainsi accompagner 14 exploitations notamment sur la réduction des produits phytosanitaires et **sur la gestion de la haie dans le cadre du PSE Bocage d'Apremont. 7 contrats d'engagement individuels (CEI) ont été validés.**

CAVAC

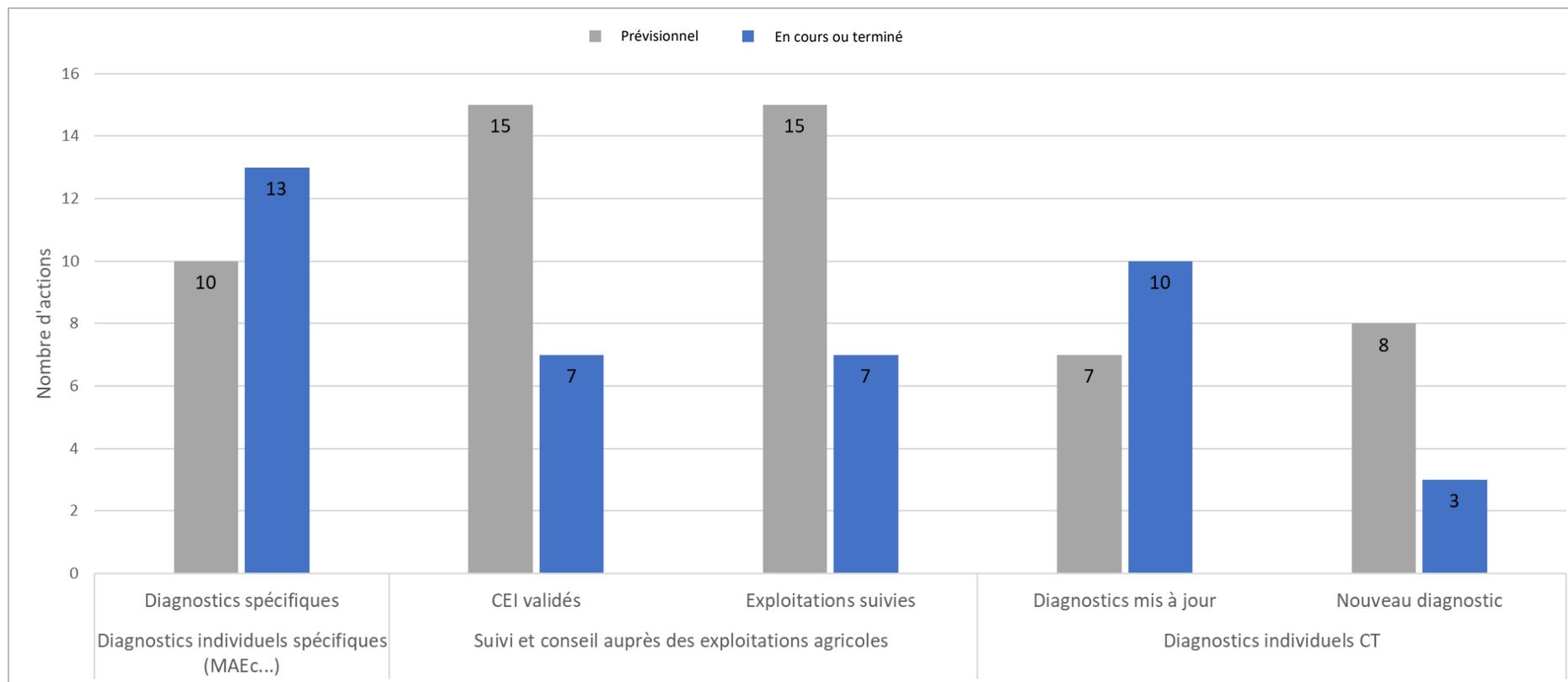


De la même façon, la CAVAC a réalisé une animation collective pluri-partenaires sur la thématique des **prairies au service de l'autonomie fourragère** le 15 mars 2023, réunissant une trentaine de personnes.

Pour les diagnostics individuels spécifiques MAEC, 8 ont été effectués conformément au prévisionnel. Pour cette campagne 2023, ils ont été financés par la DRAAF.

Dans ces huit diagnostics, deux exploitations ont souhaité aller plus loin que leur MAEC sur leur baisse d'utilisation de produits phytosanitaires en voulant travailler notamment sur leurs assolements. **2 CEI ont ainsi été validés.**

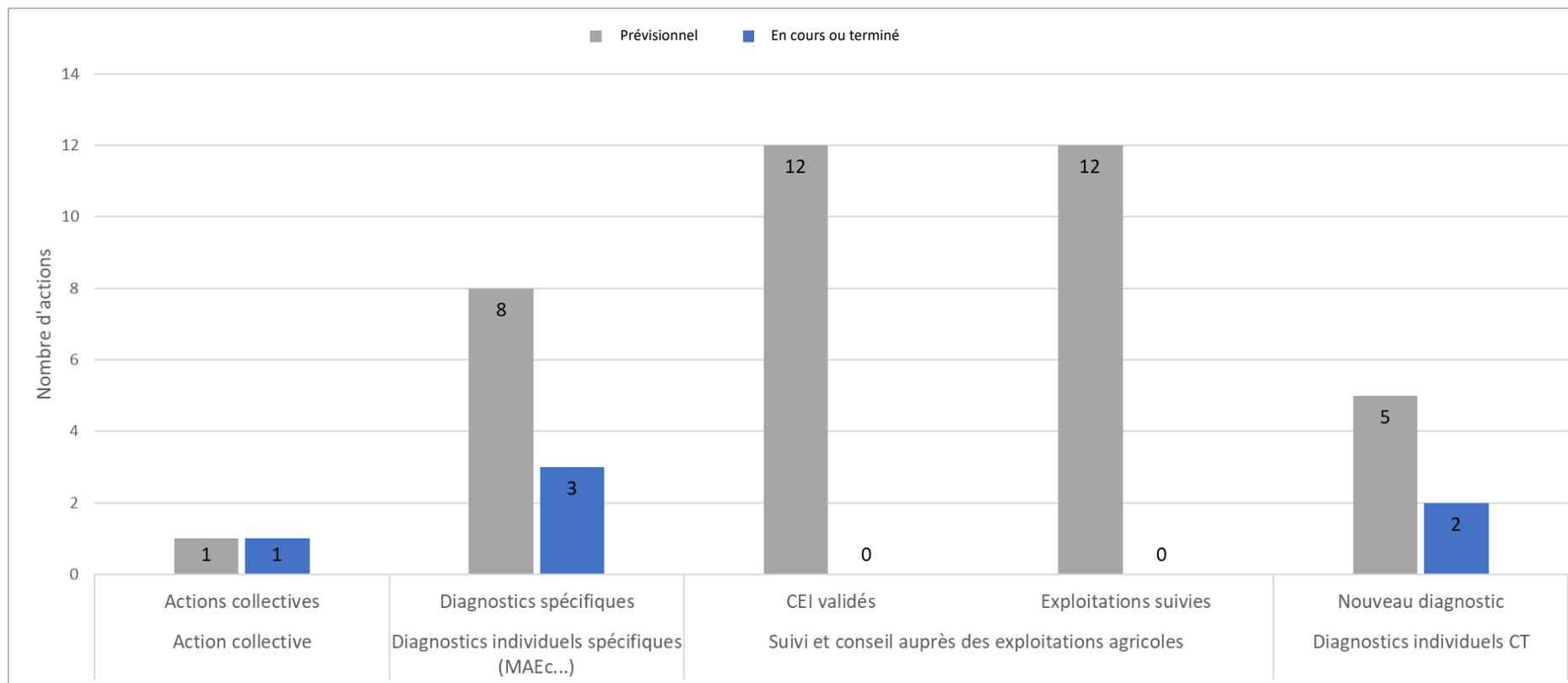
CERFRANCE-VENDEE



Le CERFRANCE a réalisé **13 diagnostics individuels spécifiques MAEC, dont 10 ont mené à une contractualisation MAEC.**

Les 13 exploitations ayant bénéficié d'un diagnostic agro-environnemental MAEC **ont également fait un diagnostic individuel.** Parmi ceux-ci, 7 exploitations ont pris la décision d'aller plus loin sur la réduction des produits phytosanitaires et sont engagées dans un CEI.

CIVAM-GRAPEA



De la même façon, le CIVAM-GRAPEA a effectué l'animation collective pluri-partenaires sur la thématique des prairies au service de l'autonomie fourragère le 15 mars 2023 réunissant une trentaine de personnes.

Trois exploitations ont réalisé un diagnostic individuel spécifique MAEC dont deux complétés par un diagnostic individuel CT.

LES ACTIONS D'AMENAGEMENT - MAITRISE D'OUVRAGE VENDEE EAU

Les actions d'aménagement se composent de quatre typologies d'action :

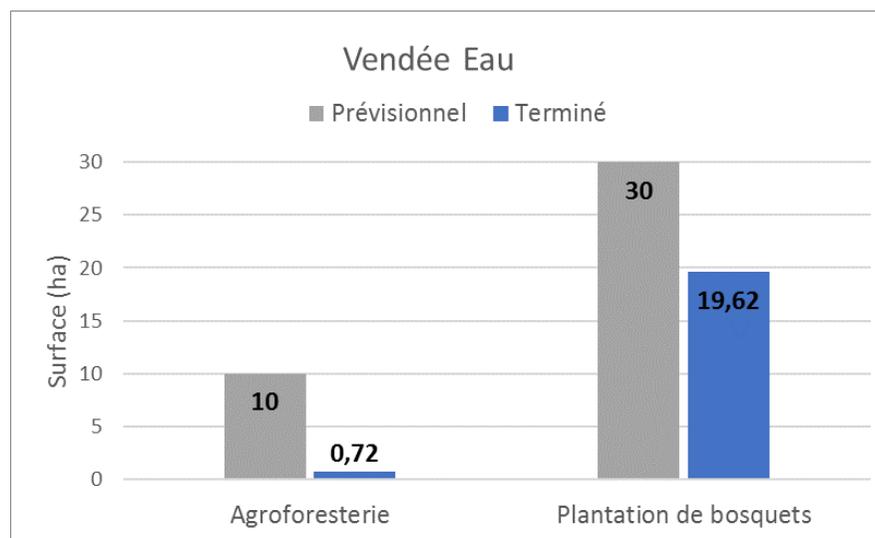
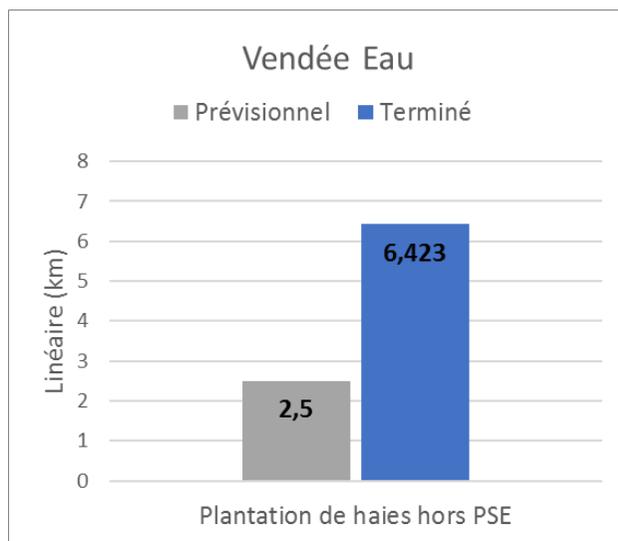
- ✓ la plantation de haies antiérosives,
- ✓ la plantation de bosquets,
- ✓ l'aménagements de zones tampons (mares, aménagements en sortie de drainage...),
- ✓ l'agroforesterie.

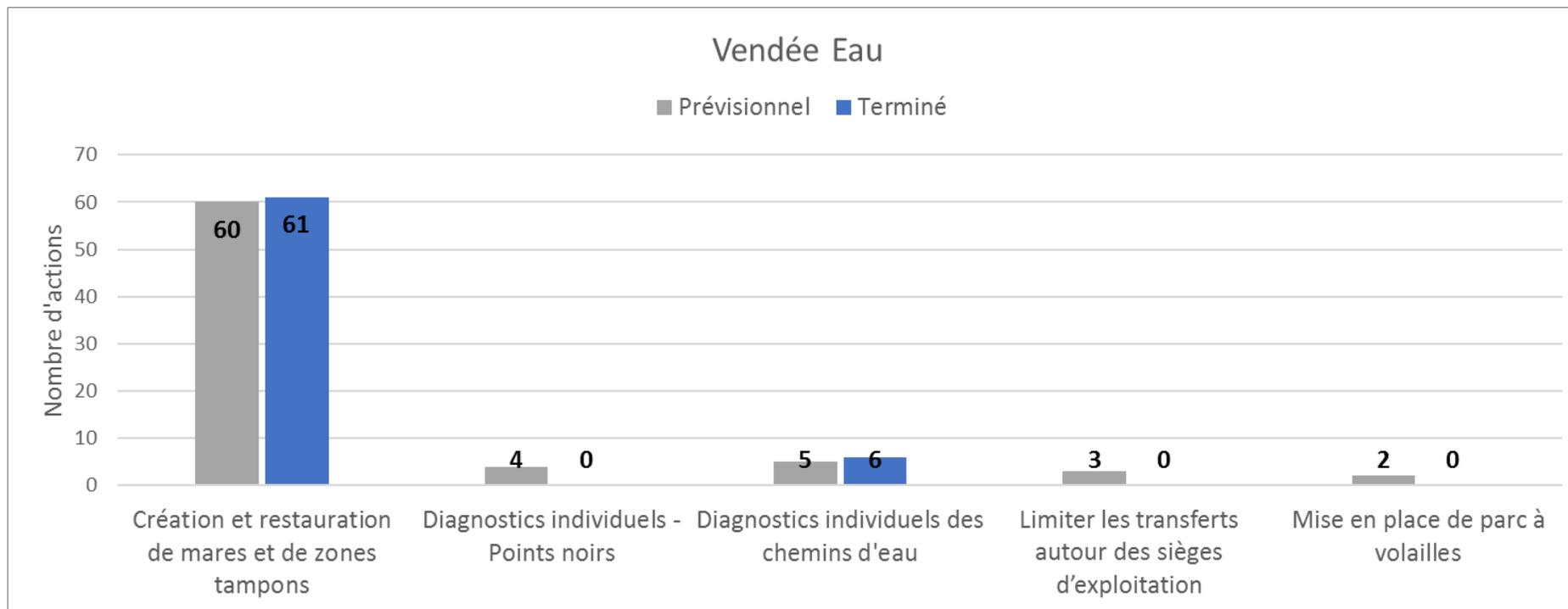
Pour limiter les pollutions organiques, des actions spécifiques sont conduites :

- ✓ diagnostics individuels « points noirs »,
- ✓ limiter les transferts par des aménagements (suppression des parcelles parking, bandes enherbées),
- ✓ limiter les transferts autour des sièges d'exploitation,
- ✓ mise en place de parcs à volailles aménagés (plantations...).

Dans le cadre des PSE-Bocage Apremont, des diagnostics individuels des chemins d'eau sont réalisés.

Enfin, le contrat prévoit de développer des cultures pérennes à faibles intrants avec un soutien financier de la part de Vendée Eau.





Les actions d'aménagement de type plantations de haies, bosquets et zones tampons ont été réalisées conformément voire au-delà du prévisionnel. On compte ainsi la plantation de 6,423 km de haies et de 19,62 ha de bosquets. La restauration ou création de 61 mares et zones tampons sur l'année 2023.

L'agroforesterie n'a concerné que 0,72 ha sur les 10 prévus.

Les diagnostics individuels chemins de l'eau ont été réalisés dans 6 exploitations, ce qui est plus que le prévisionnel.

Les autres actions prévues n'ont pas été menées et sont reportées les années suivantes.

BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Pour l'année 2023, le taux de réalisation technique, tous maîtres d'ouvrages confondus, est de :

- 60 % pour le volet « Pollutions Diffuses – Zone Agricole »,
- 80 % pour le volet « Pollutions Diffuses – Aménagements ».

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2023	Actions en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZA - Agricole	Action sur les économies d'eau et la résilience en élevage	8	0	Nombre	0%	60%
	Diagnostics individuels spécifiques (MAEc...)	33	41	Nombre	124%	
	Action collective	9	5	Nombre	56%	
	Diagnostics individuels CT	95	59	Nombre	62%	
	CEI validés	57	16	Nombre	28%	
ZA - Aménagement	Agroforesterie	10	0,72	ha	7%	80%
	Développement de cultures pérennes à faibles intrants	0	0	ha	Non évalué	
	Limiter les transferts / Aménagements (suppression des parcelles parkings, bandes enherbées...)	0	0	ha	Non évalué	
	Plantation de bosquets	30	19,62	ha	65%	
	Plantation de haies hors PSE	2,5	6,423	Km	257%	
	Création et restauration de mares et de zones tampons	60	61	Nombre	102%	
	Diagnostics individuels - Points noirs	4	0	Nombre	0%	
	Diagnostics individuels des chemins d'eau	5	6	Nombre	120%	
	Limiter les transferts autour des sièges d'exploitation	3	0	Nombre	0%	
	Mise en place de parc à volailles	2	0	Nombre	0%	

En prenant en compte cumulativement les années 2022 et 2023, l'avancement technique est de :

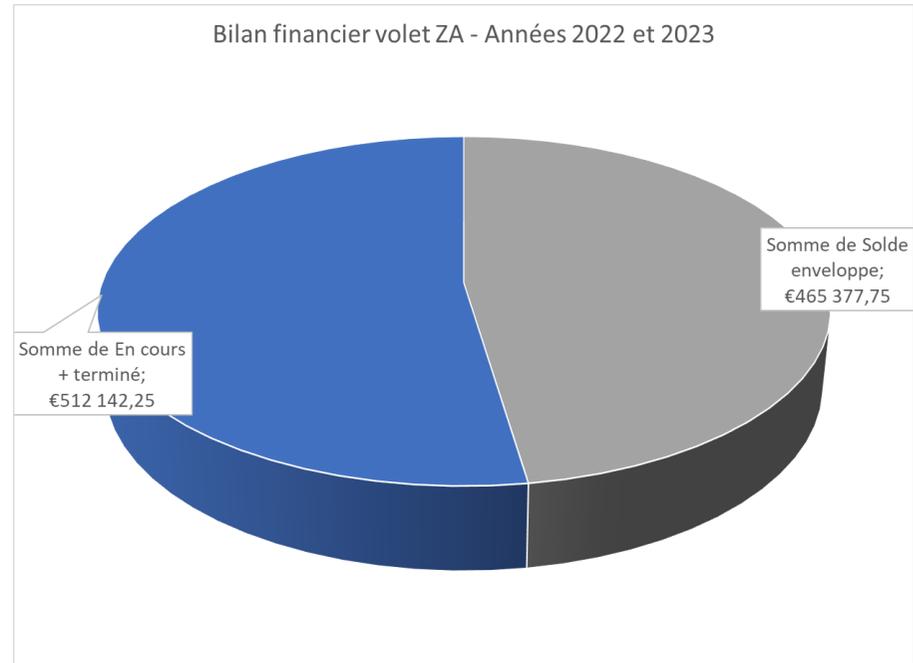
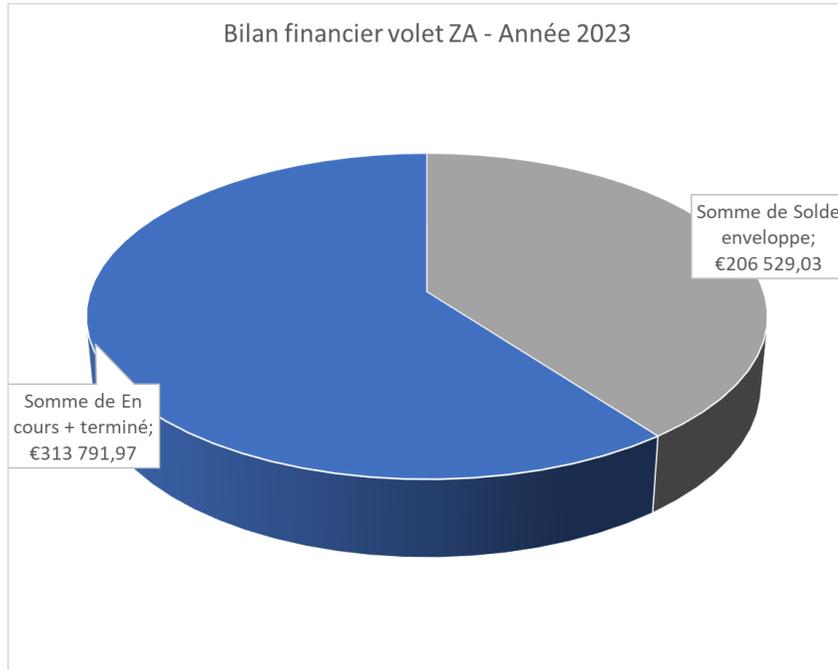
- 31 % pour le volet « Pollutions Diffuses – Zone Agricole »,
- 113 % pour le volet « Pollutions Diffuses – Aménagements ».

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2023	Actions en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZA - Agricole	Action sur les économies d'eau et la résilience en élevage	8	0	Nombre	0%	31%
	Diagnostics individuels spécifiques (MAEc...)	55	41	Nombre	75%	
	Action collective	18	5	Nombre	28%	
	Diagnostics individuels CT	211	60	Nombre	28%	
	CEI validés	98	16	Nombre	16%	
ZA - Aménagement	Agroforesterie	20	1,42	ha	7%	113%
	Développement de cultures pérennes à faibles intrants	0	0	ha	Non évalué	
	Limitier les transferts / Aménagements (suppression des parcelles parkings, bandes enherbées...)	0	0	ha	Non évalué	
	Plantation de bosquets	60	57,64	ha	96%	
	Plantation de haies hors PSE	5	9,764	Km	195%	
	Création et restauration de mares et de zones tampons	120	119	Nombre	99%	
	Diagnostics individuels - Points noirs	8	0	Nombre	0%	
	Diagnostics individuels des chemins d'eau	10	6	Nombre	60%	
	Limitier les transferts autour des sièges d'exploitation	6	0	Nombre	0%	
	Mise en place de parc à volailles	4	0	Nombre	0%	

BILAN FINANCIER GLOBAL

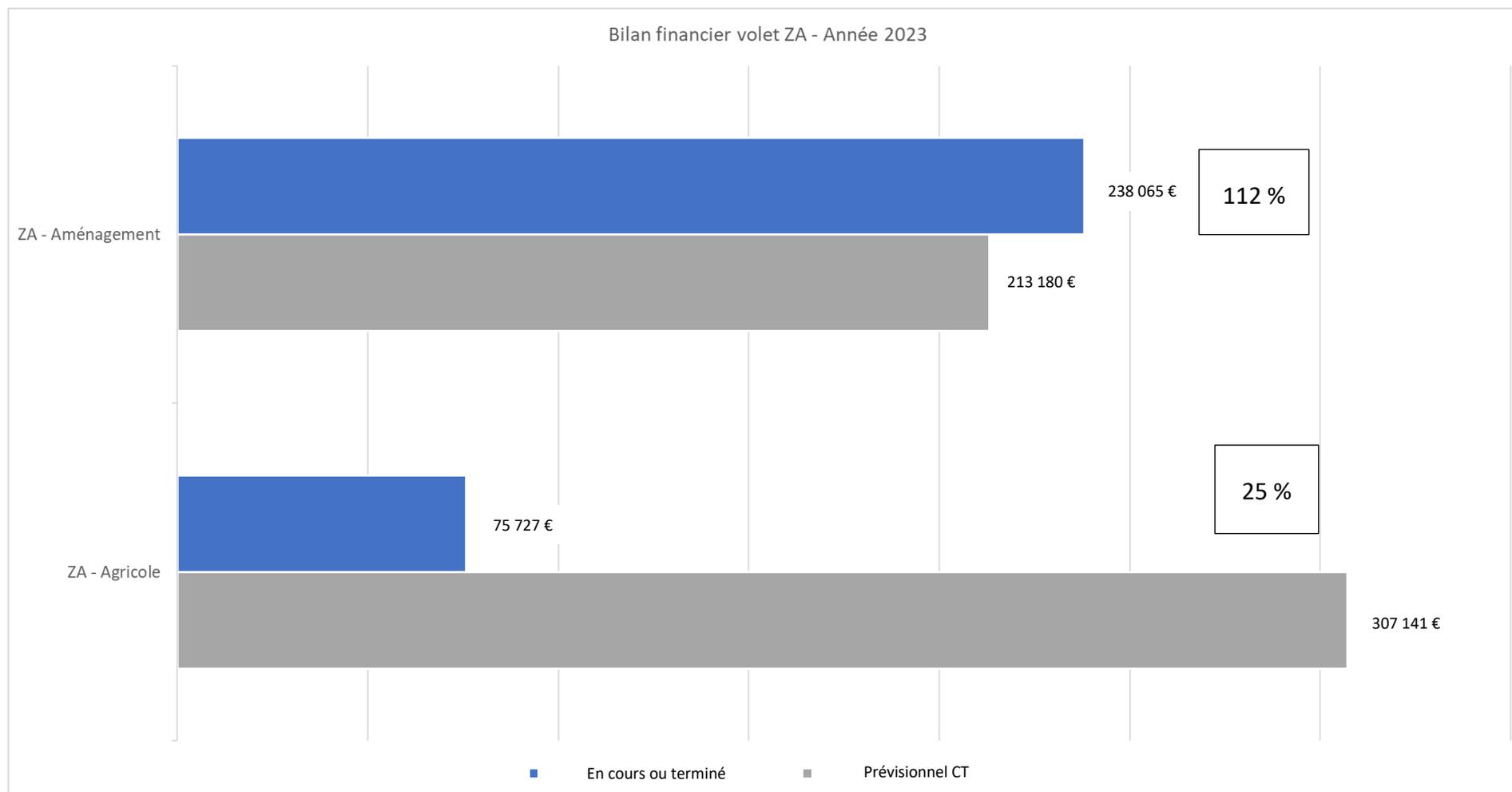
Les taux de réalisation financière pour le volet Zone Agricole sont de :

- 60 % pour l'année 2023, soit 313 792 €,
- 52 % pour les années 2022 et 2023, soit 512 142 €.



Ce sont surtout les actions de type « Aménagement » qui contribuent à ce taux de réalisation financière en ayant été réalisées à hauteur de 112 % en 2023, alors que les actions de type « Agricole » ont été réalisées à hauteur de 25 %.

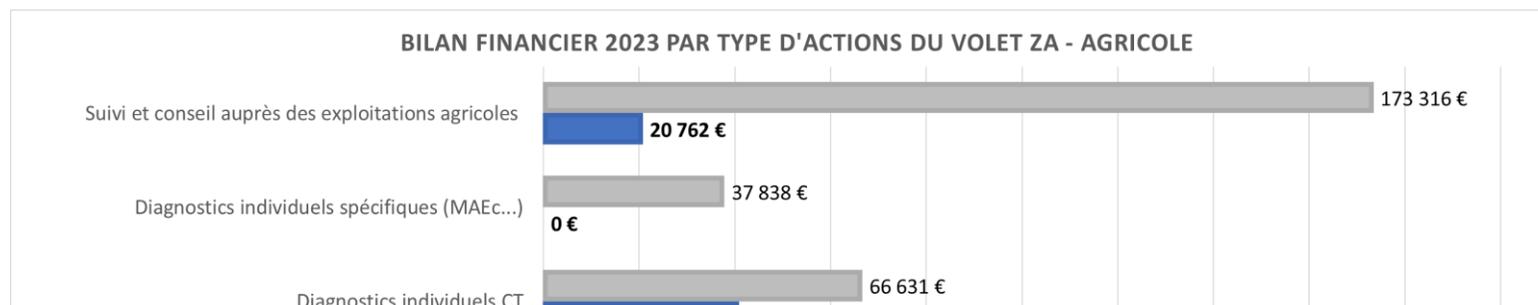
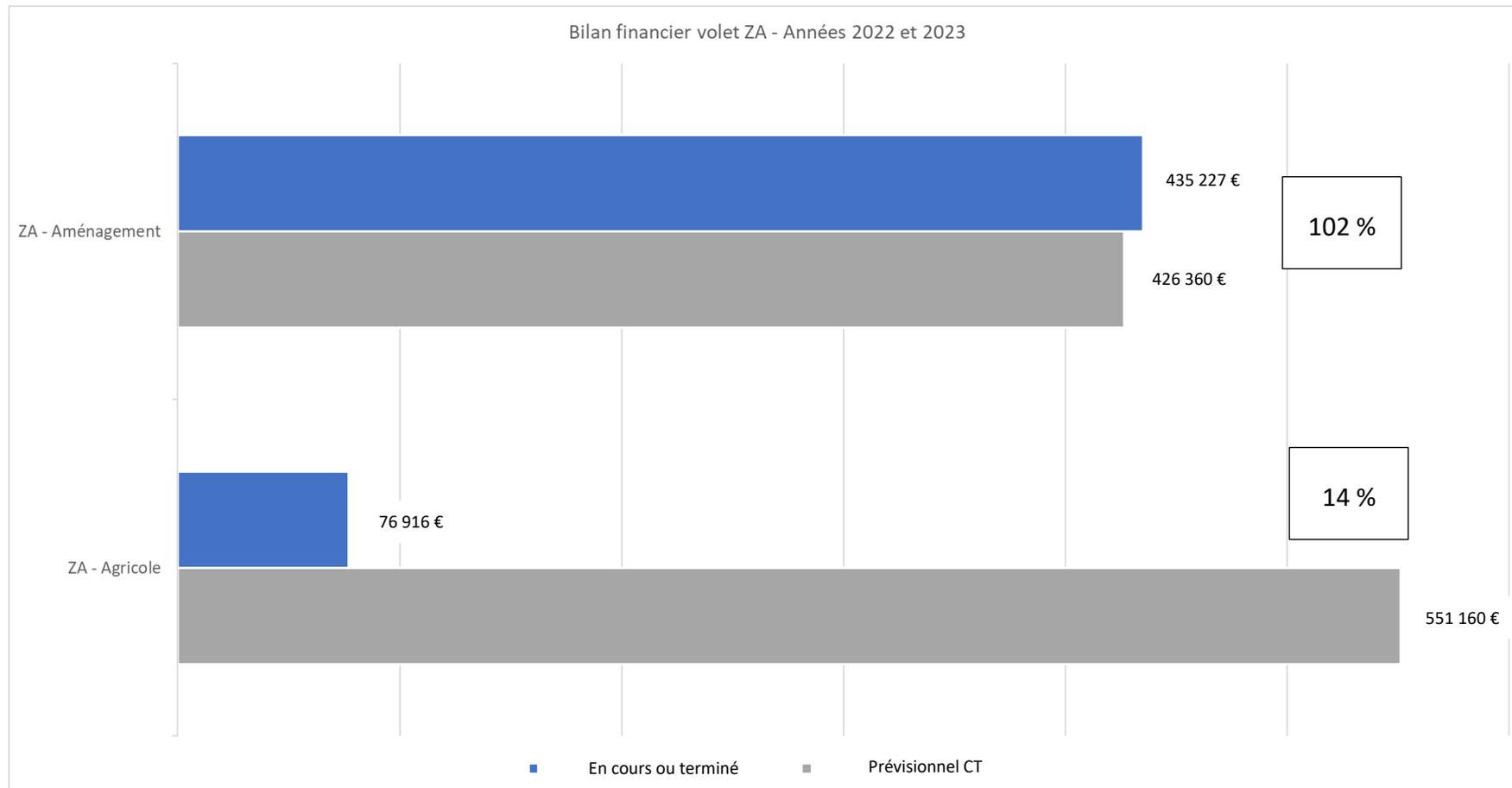
A noter, l'action « Animation et coordination agricole » a été sous-estimée lors de l'élaboration du CT Eau 2022-2024, ce qui explique une telle différence. Sans cette action le volet « Aménagement » serait à un taux de réalisation de 86 % et non de 112 %.



Sur les années 2022 et 2023, les taux de réalisation financière sont de :

- 102 % pour les actions d'aménagement,

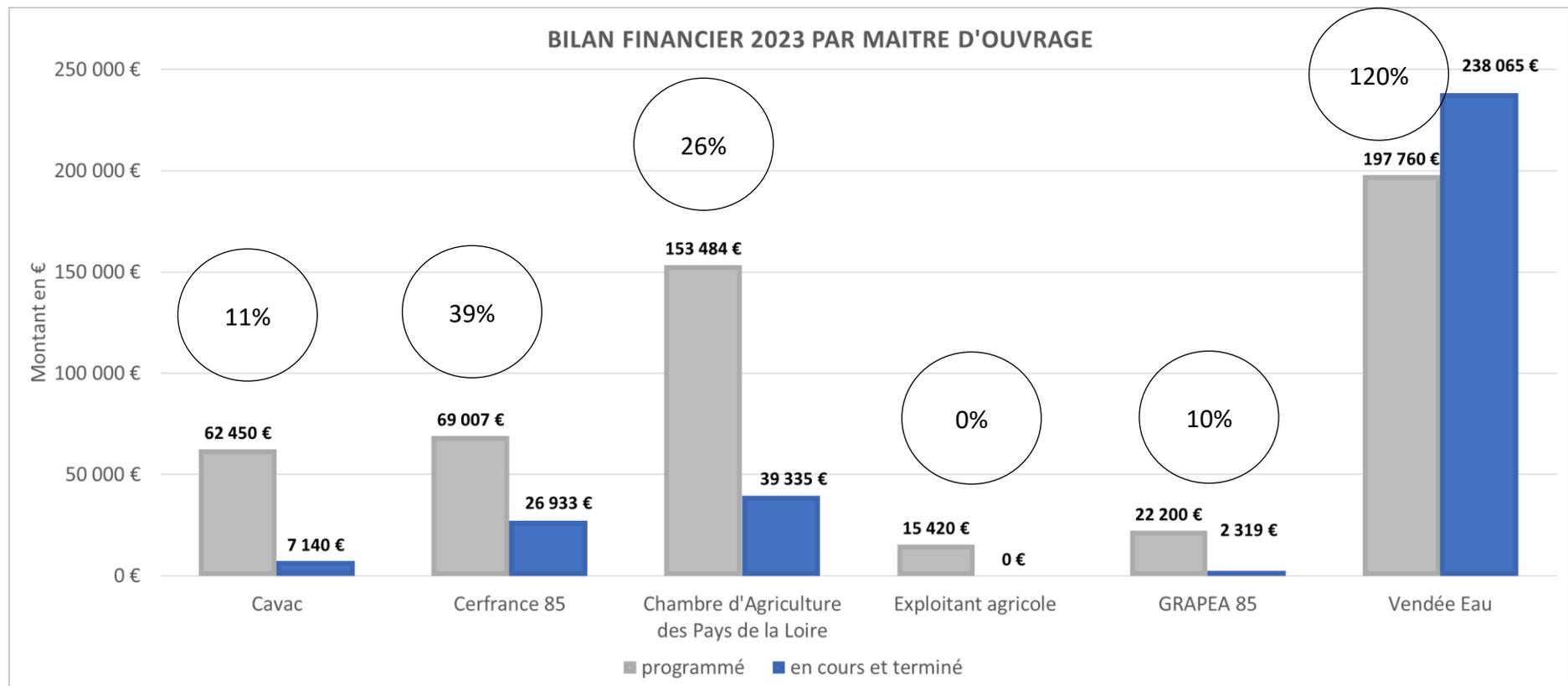
- 14 % pour les actions agricoles.



BILAN FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE

Vendée Eau réalise 120 % de son programme prévisionnel basé sur les actions d'aménagement et de limitation des transferts. Les structures agricoles ont effectués entre 39 % (CERFRANCE) et 10 % (GRAPEA) de leurs programmes prévisionnels basés sur des actions d'accompagnement individuel et collectif en 2023.

En ce qui concerne le maître d'ouvrage « Exploitant agricole », cela correspond à l'action « développement de cultures pérennes à faibles intrants », mais cette action n'a pas été mise en place en 2023.



3.2.2 VOLET POLLUTIONS DIFFUSES – ZONE NON AGRICOLE

DESCRIPTIF GENERAL DES ACTIONS

Afin d'améliorer la qualité des eaux et notamment de réduire les pollutions organiques et la teneur dans les eaux de surface en micropolluants, les actions suivantes sont prévues dans le cadre du Contrat Territorial :

- **diagnostic des micropolluants** des eaux usées traitées urbaines en sortie de station d'épuration et des bassins d'orage (connaissance de la qualité des eaux pluviales urbaines). Les paramètres ciblés sont notamment l'AMPA (sous-produit de dégradation du glyphosate et des aminophosphonates provenant des détergents) et le diuron (biocide utilisé pour la protection des toits et des façades) ;
- **aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)** en sortie de stations d'épuration permettant d'améliorer la qualité des eaux usées traitées urbaines avant rejet dans le milieu récepteur (abattement des micropolluants) ;
- **promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)** : gestion des eaux à la parcelle visant à faciliter l'infiltration des eaux dans le sol (recharge des nappes) et à améliorer leur qualité ;
- **amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité ;**
- **acquisition de matériel de désherbage alternatif (herse étrille)** pour la suppression totale des pesticides sur les terrains de sports ;
- **accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels ;**
- **accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles.**

Ces actions sont portées par :

- les intercommunalités du territoire au titre de la compétence :
 - assainissement des eaux usées et/ou eaux pluviales : Communauté de communes du Pays des Achards et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ;
 - PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et de la compétence économique : Communauté de communes Vie et Boulogne ;
- les communes de Palluau et de Saint-Paul-Mont-Penit,
- Vendée Eau.

BILAN TECHNIQUE DETAILLE

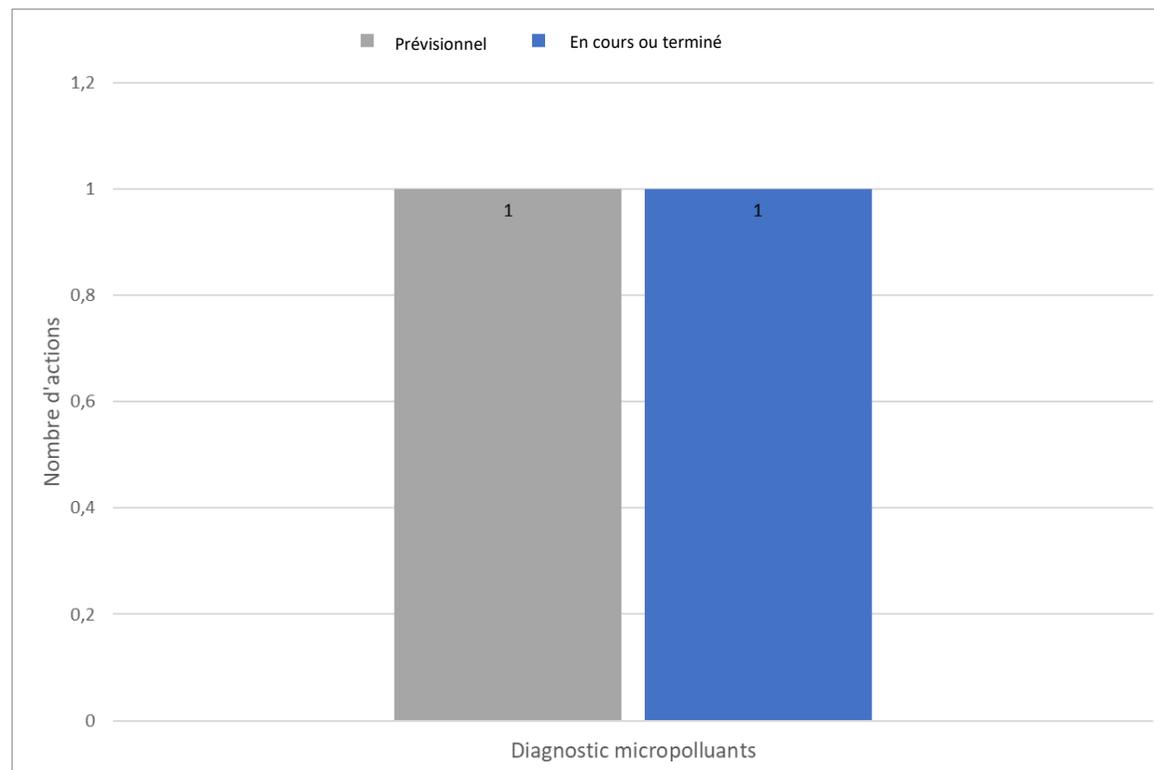
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

Le diagnostic micropolluants prévu en 2022 a été reporté sur 2023 et est en cours.

Il concerne la station d'épuration La Guissière à Beaulieu-sous-La-Roche (Boues activées de 2 000 EH) rejetant dans le Jaunay (captage en eau superficielle destiné à la production d'eau potable).

La communauté de communes a souhaité acquérir des données sur les rejets de substances dangereuses afin d'évaluer les possibilités de suppression, réduction ou substitution à la source en lien avec les industriels et les particuliers.

La recherche de micropolluants a été effectuée dans les eaux usées brutes, les eaux usées traitées et les boues de cette station d'épuration de mai 2023 à avril 2024.



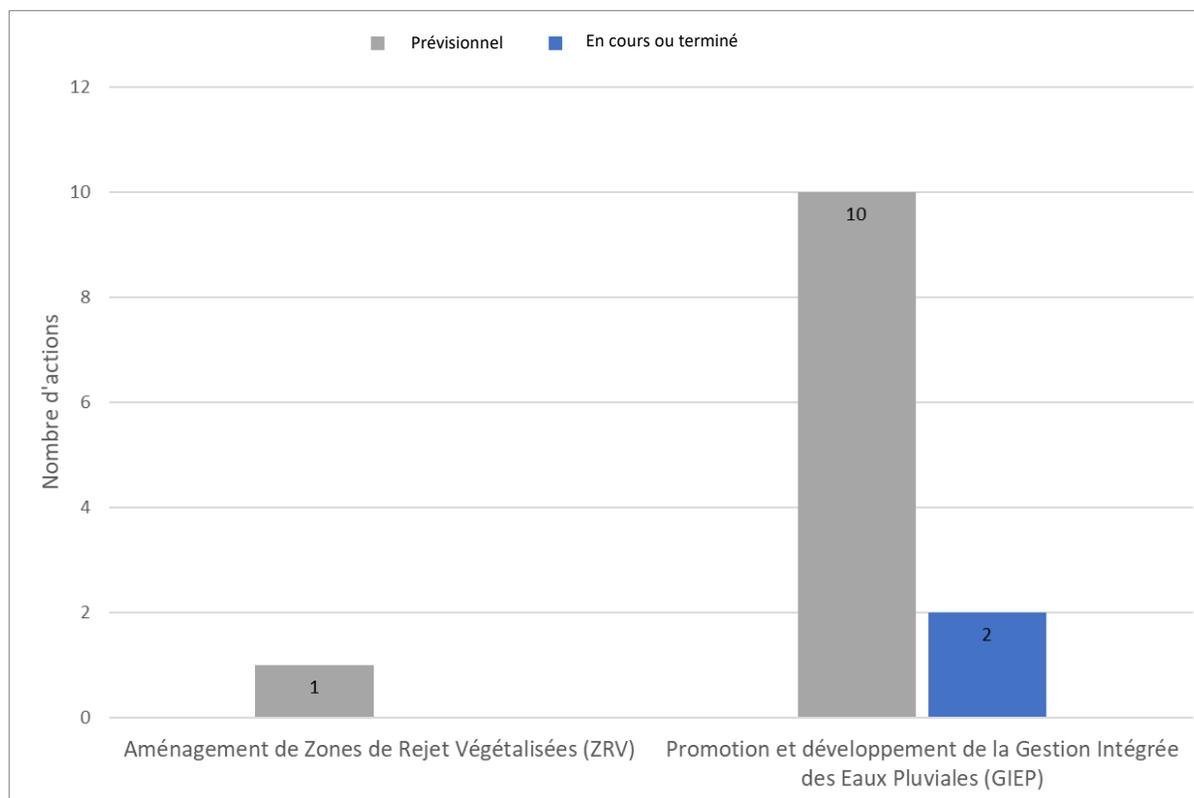
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMERATION

Deux actions étaient prévues en 2023 :

- **l'aménagement d'une Zone de Rejet Végétalisés (ZRV)** en sortie de station d'épuration,
- **la promotion et le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).**

L'aménagement d'une ZRV en sortie de station d'épuration est reportée.

La promotion et le développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) a été engagée en 2023 à travers l'accompagnement des aménagements par des études sur les modalités de gestion des eaux pluviales suivant une approche intégrée dans les dossiers Loi sur l'Eau, dans le cadre de deux projets (développement d'une zone artisanale et création d'un lotissement communal).



COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

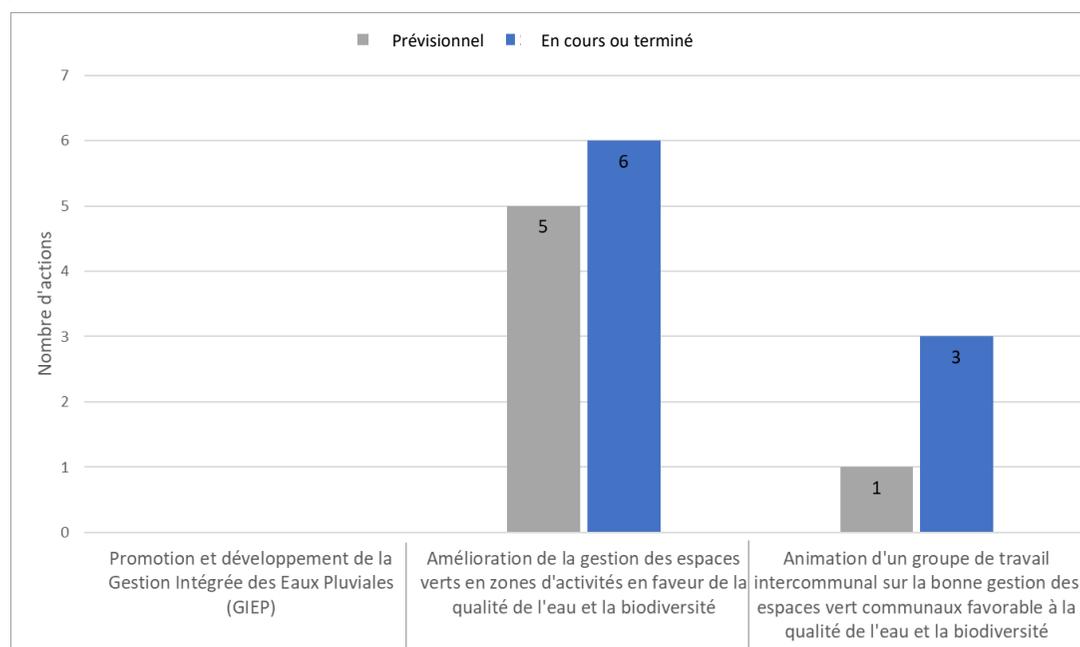
L'action de promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) a été anticipée et démarrée en 2022. Elle consiste en une étude et assistance à la mise en place de la GIEP sur une parcelle économique de 7 ha (La Croix des Chaumes au Poiré sur Vie - entreprise Charpente Fournier).

L'action d'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité est lancée depuis 2022 à travers une étude préalable qui est terminée. Cette étude, confiée à la LPO de la Vendée, concerne 5 zones d'activités (indicateur du CT) et vise à réaliser :

- un diagnostic écologique initial,
- un diagnostic des aménagements et de la gestion actuelle des espaces publics des deux zones d'activités,
- des préconisations dans le but d'une meilleure prise en compte de l'eau et de la biodiversité sur ces sites.

Par ailleurs, la prestation a intégré l'accompagnement de 5 entreprises volontaires dans le but d'améliorer la gestion des espaces privés pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Un état initial et final de la qualité de l'eau des bassins d'orage a également été réalisé par la communauté de communes en lien avec Vendée Eau et le SMMVLJ.

Une autre action a été menée par la communauté de communes : **l'animation d'un groupe de travail intercommunal** (non financé dans le cadre du CT Eau). Cette action a pris la forme de trois formations pratiques des agents sur l'entretien et le passage des haies, les fascines de berges et la création d'une passerelle en bois pour franchir un cours d'eau.

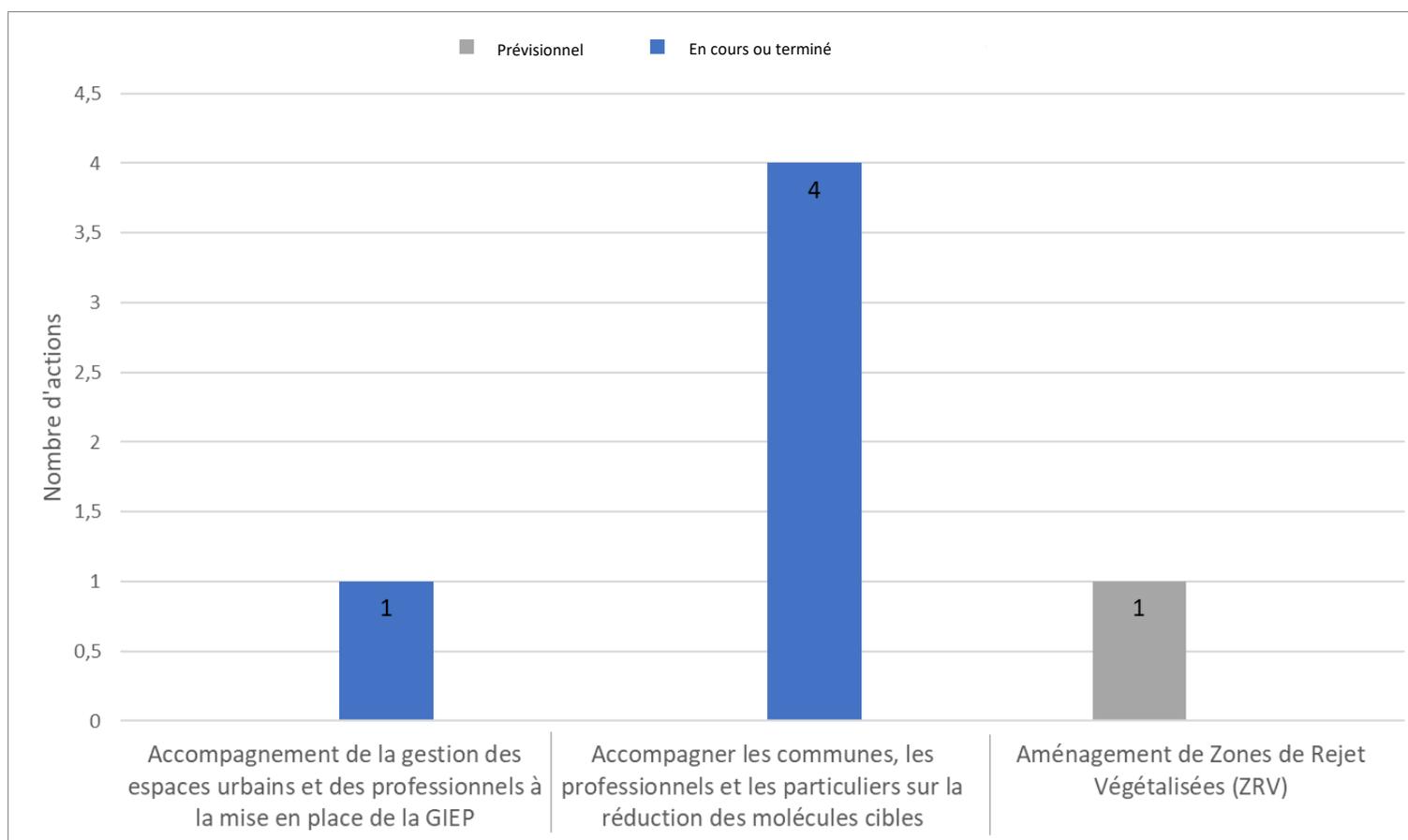


VENDEE EAU

Les deux premières actions ne présentaient pas d'indicateurs techniques dans le CT Eau 2022-2024 mais ont néanmoins été réalisées :

- l'accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels à la **mise en place de la GIEP sur la commune de Beaulieu-sous-la-Roche** afin de caler la méthode (restitution prévue en janvier 2024) ;
- l'accompagnement des communes, professionnels et particuliers sur la réduction des molécules cibles à travers **4 demi-journées d'ateliers techniques, proposées aux agents communaux en charge des espaces verts, sur la thématique de la gestion de la flore locale dans l'espace urbain et les cimetières (dans une démarche zéro pesticide)**. 8 agents communaux du bassin versant Vie Jaunay ont participé à ces ateliers.

L'aménagement de zones de rejet végétalisées n'est pas engagé à ce jour.



BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Le volet « Pollutions diffuses – Zone non agricole » est réalisé techniquement à hauteur de **63 %** en 2023.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2023	Actions en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZNA	Accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels à la mise en place de la GIEP	0	1	Nombre	Non évalué	63%
	Accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles	0	4	Nombre	Non évalué	
	Aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)	2	0	Nombre	0%	
	Diagnostic micropolluants	1	1	Nombre	100%	
	Promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	10	2	Nombre	20%	
	Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et la biodiversité	5	6	Nombre	120%	
	Animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces vert communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité	1	3	Nombre	300%	

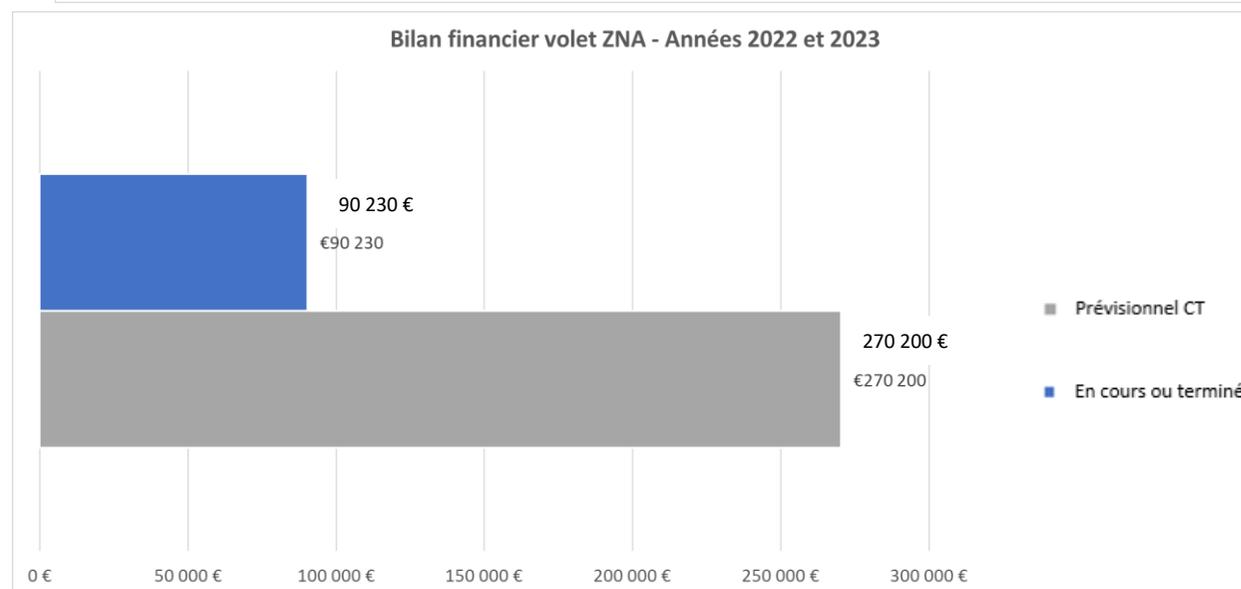
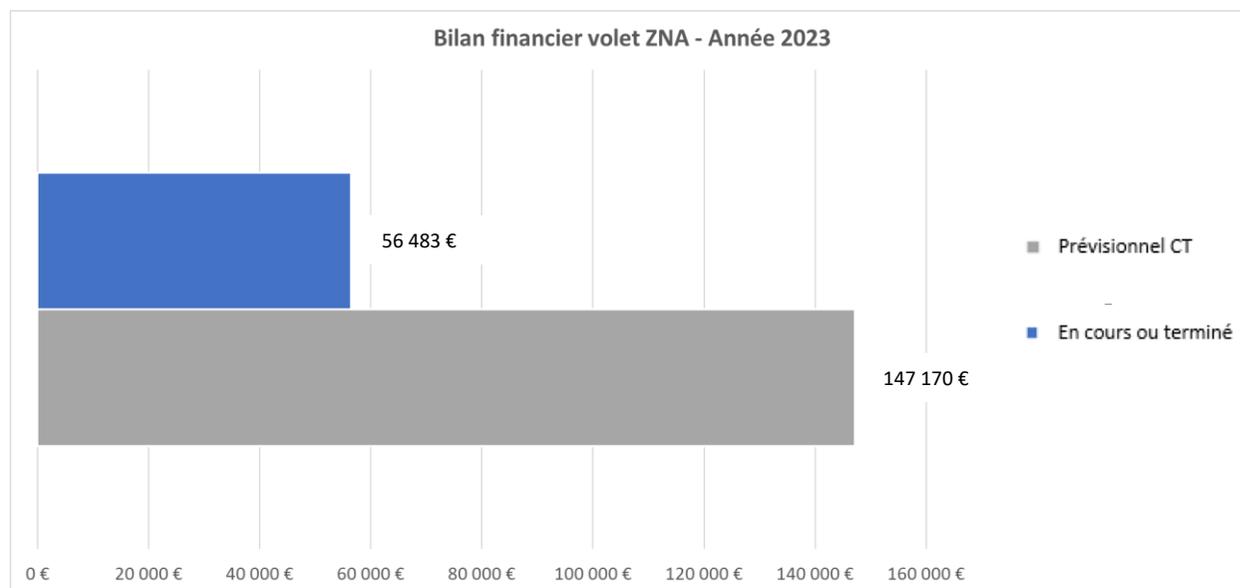
En prenant en compte cumulativement les années 2022 et 2023, l'avancement technique du volet « Pollutions diffuses – Zone non agricole » est de 46 %.

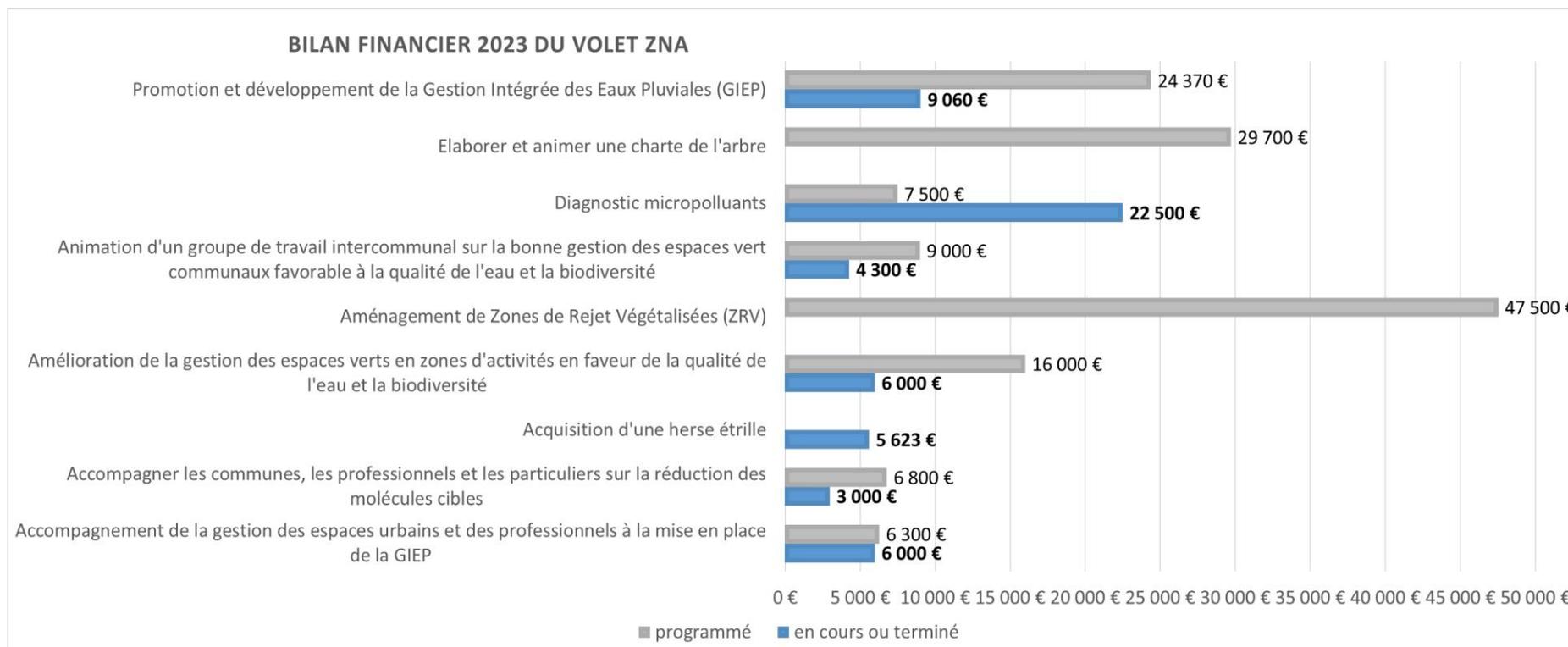
Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2023	Actions en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
ZNA	Accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels à la mise en place de la GIEP	0	1	Nombre	Non évalué	46%
	Accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles	0	4	Nombre	Non évalué	
	Aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)	4	0	Nombre	0%	
	Diagnostic micropolluants	1	1	Nombre	100%	
	Promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	21	3	Nombre	14%	
	Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et la biodiversité	5	6	Nombre	120%	
	Animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces vert communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité	2	4	Nombre	200%	
	Acquisition d'une herse étrille	2	2	Nombre	100%	

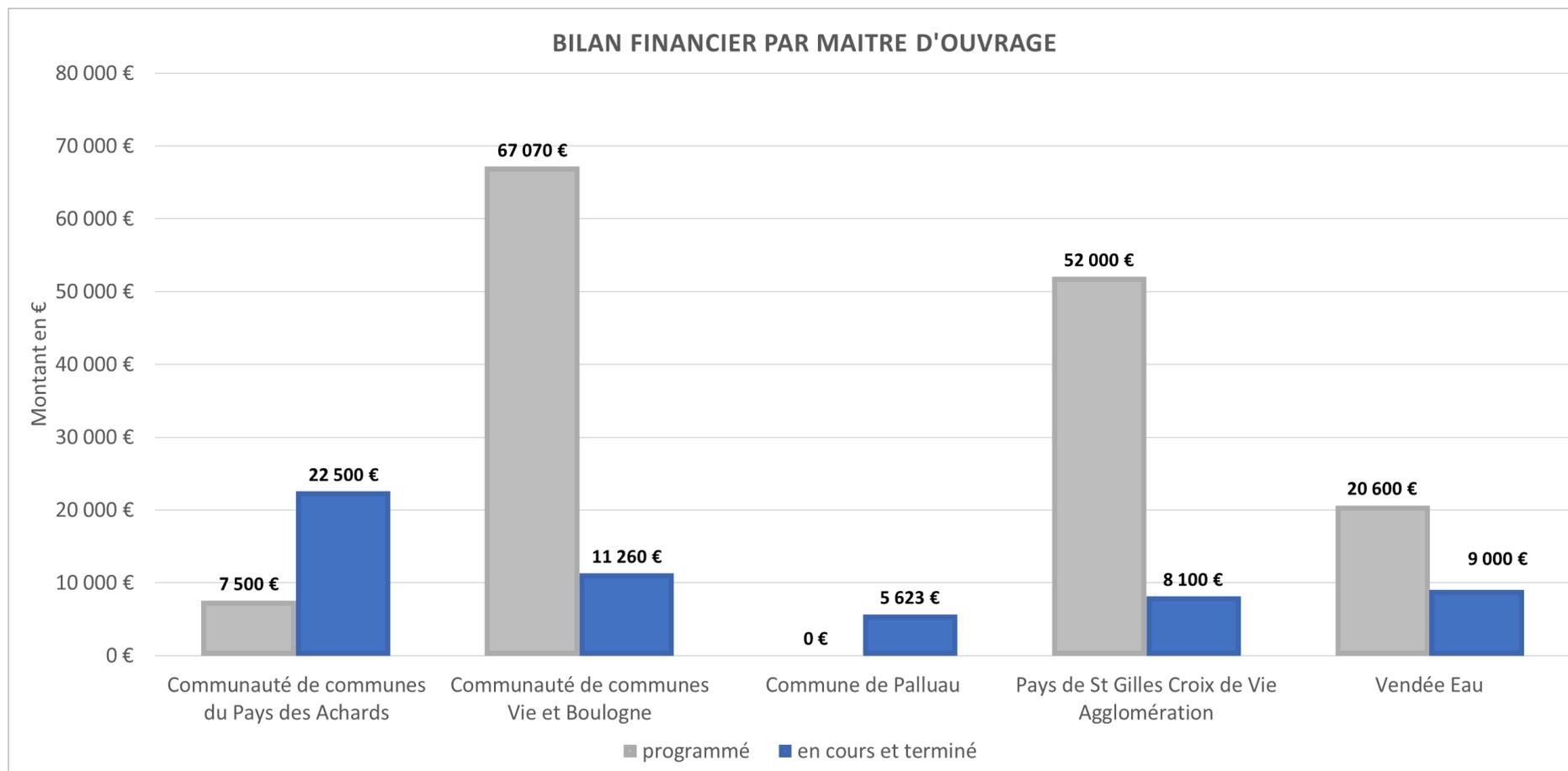
BILAN FINANCIER

Le volet « Pollutions diffuses – Zone non agricole » est réalisé financièrement à hauteur de **38 %** en 2023, soit 56 483 € sur un budget prévisionnel de 147 170 €.

En cumulant les années 2022 et 2023, ce taux se réduit à **33 %**, soit 90 230 € sur un budget prévisionnel de 270 200 €.







Volet global - Animation

Coordonner le Contrat Territorial Eau - Faire connaître et expliquer nos actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques



BILAN TECHNIQUE DETAILLE

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay mène deux types d'actions dans le cadre du volet global - Animation :

- la coordination générale et agricole,
- l'information et la sensibilisation.

COORDINATION GENERALE ET COORDINATION AGRICOLE DU CONTRAT

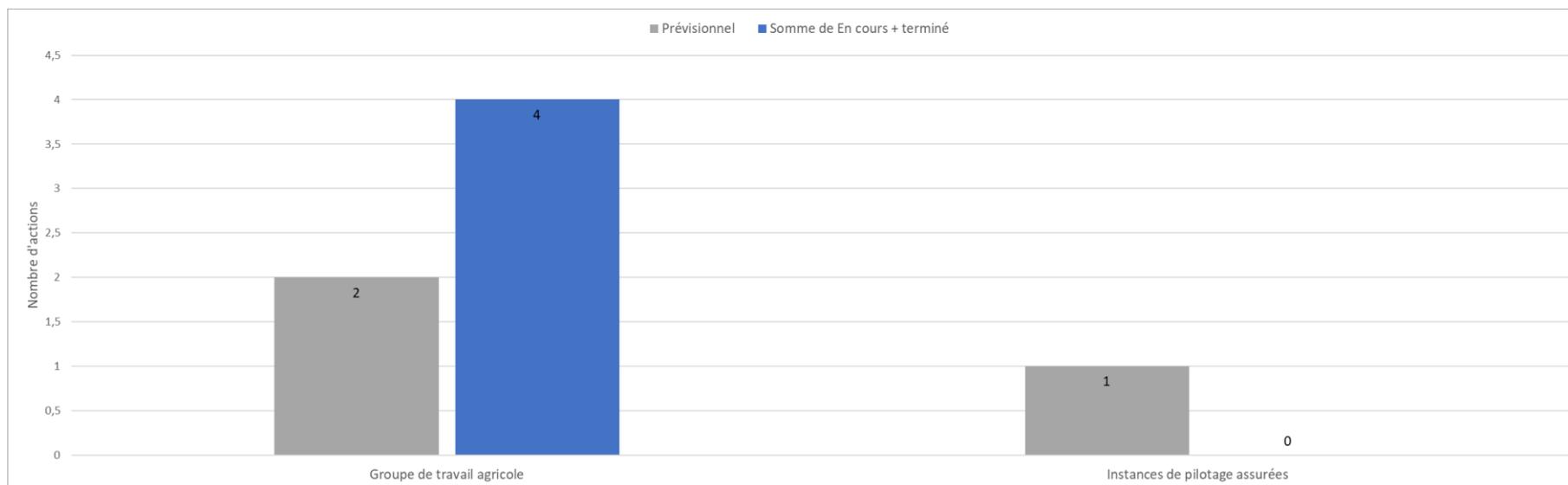
La coordination générale du Contrat Territorial est portée par le Syndicat Mixte.

La **coordination générale** a pour missions de :

- élaborer puis coordonner le programme d'action,
- assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et coordonner l'ensemble des dossiers,
- préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques, lorsque celles-ci sont mises en place,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- contribuer à la réalisation du bilan technique et financier,
- représenter le porteur de projet localement,
- s'appuyer sur les réseaux d'acteurs techniques afin de créer une dynamique de bassin (faciliter les retours d'expériences et diffuser les connaissances).

La **coordination agricole** a pour missions, en concertation avec la coordination générale, de :

- assurer la mise en œuvre des actions agricoles prévues au contrat,
- assurer le suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer la commission thématique agricole,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseils individuels, contractualisation des agriculteurs),
- assurer la communication technique auprès des agriculteurs et des partenaires,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions agricoles afin d'alimenter les différents bilans.

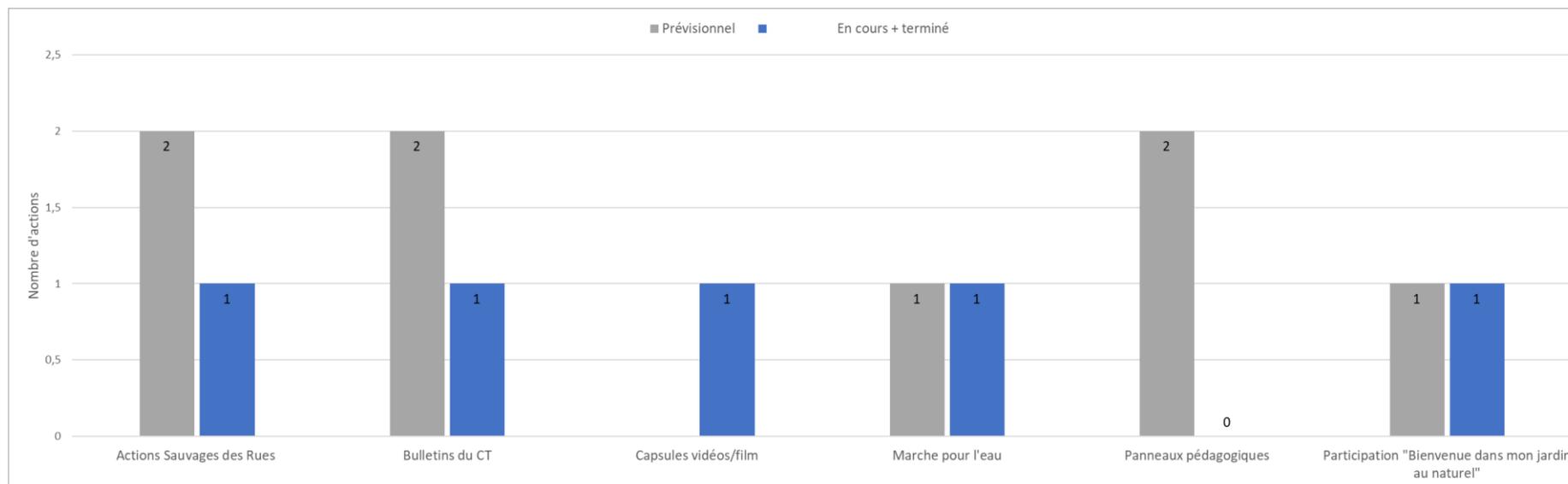


Les indicateurs techniques de coordination générale du Contrat Territorial et de la coordination agricole sont le nombre d'instances de pilotage assurées et le nombre réunions du groupe de travail agricole.

Le COPIL prévu au titre de l'année 2023 a été réuni le 26 janvier 2024, il sera donc comptabilisé au titre de l'année 2024.

Le Contrat Territorial Eau prévoyait deux réunions par an du groupe agricole réunissant les maîtres d'ouvrage agricole du contrat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Vendée Eau. Celui-ci s'est réuni 4 fois en 2023 sous l'impulsion du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION



Les actions suivantes ont été réalisées :

- la commune de Landevieille a accueilli l'exposition « Sauvages des Rues - Belles et rebelles » sur les 2 prévues initialement au contrat (sachant que l'exposition a été prêtée à deux autres communes du bassin versant ayant déjà participé au programme : Beaulieu-sous-la-Roche, Saint-Christophe-du-Ligneron et Rives-de-l'Yon (commune extérieure au bassin versant) ;
- édition et diffusion de la plaquette du Contrat Territorial Eau 2022-2024 en lieu et place du bulletin du CT Eau, [accessible en ligne](#) ;
- réalisation de la Marche pour l'eau sur la Petite Boulogne à travers 3 randonnées commentées qui ont réunies en tout 47 participants ;
- report des panneaux pédagogiques sur 2024 ;
- participation à l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel » avec 3 jardins ouverts et 365 visites ;
- une capsule vidéo sur la signature du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, [accessible également en ligne](#).

SENSIBILISATION DES PARTICULIERS – EXPOSITION « SAUVAGES DES RUES - BELLES ET REBELLES »

Contexte et objectifs de l'action



Réduire l'usage des pesticides par les particuliers, en lien avec les démarches engagées dans les communes. Changer de regard sur la flore spontanée. Evoquer l'importance de la nature en ville et des solutions fondées sur la nature vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, infiltration des eaux pluviales...) et de la préservation de la biodiversité.

Public visé

Elus, habitants du bassin versant, scolaires, touristes.

Contenu détaillé

Les communes du bassin versant ayant considérablement réduit l'utilisation des pesticides sur les espaces publics, il apparaît nécessaire d'accompagner ce changement de pratiques auprès de la population.

L'exposition « Sauvages des Rues - Belles et rebelles », créée par le CPIE Loire Anjou et reprise par le CPIE Logne et Grand-Lieu, est apparue comme un support pertinent pour amorcer la discussion avec les habitants au sujet des soi-disant « mauvaises herbes ».

Cette exposition artistique met en valeur différentes plantes et se positionne dans les rues au minimum pendant 3 semaines.

Elle s'accompagne d'un quizz déambulation pour découvrir le parcours en autonomie. Un programme d'animations, soutenu par la Commission Locale de l'Eau, est construit avec chacune des communes.



Bilan général

- **Une commune a participé pour la première fois :**
 - ✓ Landevieille, du 13 mai au 4 juin 2023.
- **Deux communes du bassin versant ont souhaité à nouveau accueillir l'exposition :**
 - ✓ Beaulieu-sous-la-Roche, du 10 au 24 mai 2023, dans le cadre de la « Fête de la nature » avec une balade prise en charge par la mairie ;
 - ✓ Saint-Christophe-du-Ligneron, du 20 au 26 novembre 2023, dans le cadre de la semaine de l'environnement.
- **Une commune hors bassin versant a sollicité le SMMVLJ pour bénéficier de l'exposition :**
 - ✓ Rives-de-l'Yon, du 1^{er} juin au 3 juillet 2023.
- A Landevieille, les animations suivantes ont été réalisées :
 - balade commentée le jour de l'inauguration animée par Frédéric SEGRETIN, consultant conférencier en environnement et biodiversité de l'entreprise TERRA AMENITE (20 personnes présentes) ;
 - découverte de l'exposition par les élèves de l'école Notre Dame de Landevieille-La Chaize-Giraud avec Julie JOUBERT, guide-conférencière lors de deux balades d'une heure trente chacune (élèves de CM1 et de CM2, soit 50 élèves sensibilisés) ;
 - animation sur l'eau pour le Conseil Municipal des Jeunes assurée par Béatrice VINCENT de BEANIMATIONS avec la maquette du bassin versant de la Vie et du Jaunay (environ 10 jeunes sensibilisés).



Balade commentée le jour de l'inauguration animée par Frédéric SEGRETIN de l'entreprise TERRA AMENITE.



Découverte de l'exposition par les élèves de l'école primaire avec Julie JOUBERT, guide-conférencière.

Sauvages des Rues
Belles et rebelle

Exposition photos
et animations

Changeons notre regard sur les plantes ...

LANDEVIEILLE
Du 13 mai au 4 juin 2023

Exposition | du 13 mai au 4 juin - Balade commentée | 13 mai
Animations scolaires

Avec la participation de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay

Programme & informations
Mairie de Landevieille - 02 51 22 49 22
www.landevieille.fr
www.vie-jaunay.com

LANDEVIEILLE

Eau Vie et Jaunay

RÉGION
PAYS
de la LOIRE

SmiVU
Service Intercommunal des Pays de la Loire de l'Eau et de l'Assainissement

SENSIBILISATION DES PARTICULIERS - MARCHE POUR L'EAU

Contexte et objectifs de l'action

L'organisation des Marches pour l'Eau a débuté en fin d'année 2022 pour se concrétiser pendant l'été 2023.

Le projet consiste à parcourir un cours d'eau de l'amont à l'aval, en découpant son tracé en plusieurs parcours de randonnée de 10 km maximum. L'objectif est alors d'aborder de nombreux sujets liés à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Pour cela, différents intervenants ciblés sont conviés pour partager leur expérience et apporter de l'information sur cette thématique.

Pour cette première marche, le SMMVLJ a souhaité cibler **la Petite Boulogne**.

Un COPIL a été organisé en fin d'année 2022, associant les différents acteurs du territoire, afin d'envisager des parcours et d'identifier les thématiques et intervenants potentiels.

Public visé

Particuliers.

Contenu détaillé

- Parcours 1 : samedi 27 mai matin entre la Chapelle de la Tulévrière et le bourg de Saint-Etienne-du-Bois (7 km)

Thématiques et intervenants : Continuité écologique (Fabien BRIDONNEAU, SMMVLJ), Phyto-épuration, biodiversité (Frédéric SEGRETIN, Terra Aménité), Histoire et patrimoine (Laurent CHARRIER, conseiller municipal de Saint-Etienne-du-Bois) ;

- Parcours 2 : samedi 3 juin matin entre le bourg de Saint-Etienne-du-Bois et le bourg de Palluau (6 km)

Thématiques et intervenants : Diversification des écoulements, restauration des milieux aquatiques (Ludovic PRIOU, SMMVLJ), Histoire et patrimoine (Laurent CHARRIER, conseiller municipal de Saint-Etienne-du-Bois), Plantes sauvages et milieux aquatiques (Geneviève CADEAU, animatrice nature) ;

- Parcours 3 : samedi 1^{er} juillet entre la Cantinière à Palluau et Maché à proximité du lac d'Apremont (5,5 km)

Thématiques et intervenants : Continuité écologique, changement climatique (Anne PAPIN, SMMVLJ), Production d'eau potable et qualité de l'eau (Fabrice GARON, Vendée Eau), Vie piscicole (Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) ;

- 3 topoguides ont été réalisés et remis aux participants.

Bilan de l'action sur le bassin versant Vie et Jaunay

- **47 participants** (parcours 1 : 19, parcours 2 : 15 et parcours 3 : 13) ;
- Les retours sur les sorties sont toujours très positifs, ce format est très apprécié des participants ;
- On note une certaine fidélité du public sur ce format. Certains ont participé à tous les parcours, ou à 2 sur les 3.





SENSIBILISATION DES PARTICULIERS – OPERATION « BIENVENUE DANS MON JARDIN AU NATUREL »

Contexte et objectifs de l'action

En réponse aux pollutions des eaux par les désherbants et aux problèmes sanitaires et environnementaux posés par les pesticides et engrais chimiques, une prise de conscience individuelle et collective est nécessaire. Paillage, compostage, récupération d'eau, utilisation des insectes auxiliaires... sont autant de techniques simples permettant de se passer des produits phytosanitaires et ainsi respecter l'eau et la biodiversité.

Un des objectifs de l'opération est aussi de créer du lien entre les habitants en favorisant le partage d'expériences et de techniques vers un jardinage sain et favorable à l'environnement.

Pour la 6^{ème} année, le Syndicat Mixte s'est associé au CPIE Logne et Grand-Lieu pour participer à l'édition 2023 de l'opération nationale « Bienvenue dans mon jardin au naturel », pilotée par l'Union Nationale des CPIE.

Public visé

Particuliers.

Contenu détaillé

- L'opération s'est déroulée le week-end des 10 et 11 juin 2023 ;
- Sur le territoire du CPIE Logne et Grand-Lieu, 11 jardins ont ouvert dont 3 sur le bassin versant Vie Jaunay.



Bilan de l'action sur le bassin versant Vie et Jaunay

- Sur le territoire du CPIE Logne et Grand-Lieu, environ 800 visites dans les jardins sur le week-end ;
- Pour les 3 jardins situés sur le bassin versant, on compte 365 visites, soit 46% des visites totales ;
- Nous notons donc, contrairement à la tendance globale observée sur le territoire du CPIE, **une hausse significative du nombre de visites sur le territoire du SAGE Vie Jaunay** (pour rappel, 166 visites étaient comptabilisées sur 3 jardins en 2022) ;
- **Le nombre moyen de visites est également nettement supérieur à la moyenne observée sur l'ensemble des jardins ouverts sur le territoire du CPIE (121 visites en moyenne par jardin contre 73 sur l'ensemble des 11 jardins) ;**
- Ce bon résultat est notamment dû aux jardins ouverts, à la communication faite par les jardiniers eux-mêmes et au relais de la presse locale ;
- Comme les années précédentes, la presse a bien relayé l'évènement et un public très éclectique était au rendez-vous (**3 articles de presse sur le bassin versant**) ;
- Les échanges entre visiteurs et jardiniers ont été très riches et surtout de qualité, les visiteurs sont repartis avec des images plein la tête et de précieux conseils, les échanges allant à nouveau bien au-delà du jardin au naturel.
- Dans l'ensemble, un véritable état d'esprit de convivialité et de générosité ressort de ce week-end

Plus d'informations sur l'opération nationale :
<http://mon-jardin-naturel.cpie.fr/>

Sur une parcelle de 500 m², le jardin en occupe environ un quart. Les parties agrément, potager et fruitiers s'imbriquent harmonieusement autour de la maison.

Notre jardin a 6 ans, comme la maison. Il se situe dans le quartier de Terre-Fort, sur un sous-sol de micaschiste présent à 40/50 cm. La terre est plutôt argileuse. Il a fallu l'alléger et l'amender petit à petit avec du compost, du broyat de végétaux (tailles...), des fanes de légumes, collectés çà et là.

On pratique le paillage une bonne partie de l'année pour maintenir un sol frais et meuble. Haies variées, jeunes arbres, arbustes, fruitiers, plantes vivaces, aromatiques, légumes et fleurs à couper s'y côtoient, soit de manière très organisée (en rangs, en carrés), soit en toute liberté selon notre imagination et notre intuition du moment. Passereaux, insectes, abeilles et viennent régulièrement le visiter.



10

Le jardin de Dany et Jean-Louis à St-Hilaire-de-Riez

23 bis rue de la Pierre

Entrée par le portillon à gauche de la maison. Stationnement devant chez nous ou devant les maisons aux volets fermés.

Coordonnées GPS : 46.70723236575719 -1.964637744691036

Pour la 6ème année, le CPIE Logne et Grand-Lieu s'associe au bassin versant de la Vie et du Jaunay, dans le cadre des actions de sensibilisation du Contrat Territorial Eau. Trois jardins sont ainsi ouverts à la visite :



9

Acemus, les jardins de l'Aumônerie à Aizenay

Lieu-dit : l'Aumônerie

Coordonnées GPS : 46.720472202265825 -1.576781736492801

Culture maraîchère en agriculture biologique, il s'agit d'un chantier d'insertion accueillant jusqu'à 18 salariés

Plus de 4 ha sont mis à disposition d'Acemus par la Collectivité, la Communauté de communes Vie et Boulogne. Les jardiniers ont choisi de cultiver les légumes selon les règles de l'agriculture biologique. Ce n'est pas par hasard : c'est parce que nous considérons que le respect des personnes va de pair avec le respect de l'environnement. Ce choix ne va pas sans contraintes, notamment réglementaires. Entre autres, il est interdit d'utiliser des produits chimiques de synthèse et les rotations de cultures sont de rigueur. Indispensable aussi, l'usage de graines certifiées biologiques.



Un jardin potager solidaire et pédagogique de 600 m²

Le jardin du CCAS est un jardin solidaire créé au printemps 2021. Il est cultivé selon les principes de la permaculture. Une quinzaine de bénévoles se réunissent les mardi et samedi, et cultivent ensemble. La production est destinée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire du CCAS. 3 mots résumant ce projet : partage, échange et solidarité.

L'association Vert la Vie aime expérimenter au potager, calendrier lunaire, habillage de poireaux ou encore, lien entre le poids du plant de la pomme de terre et sa production. Il s'agit de découvrir et d'apprendre de manière ludique.



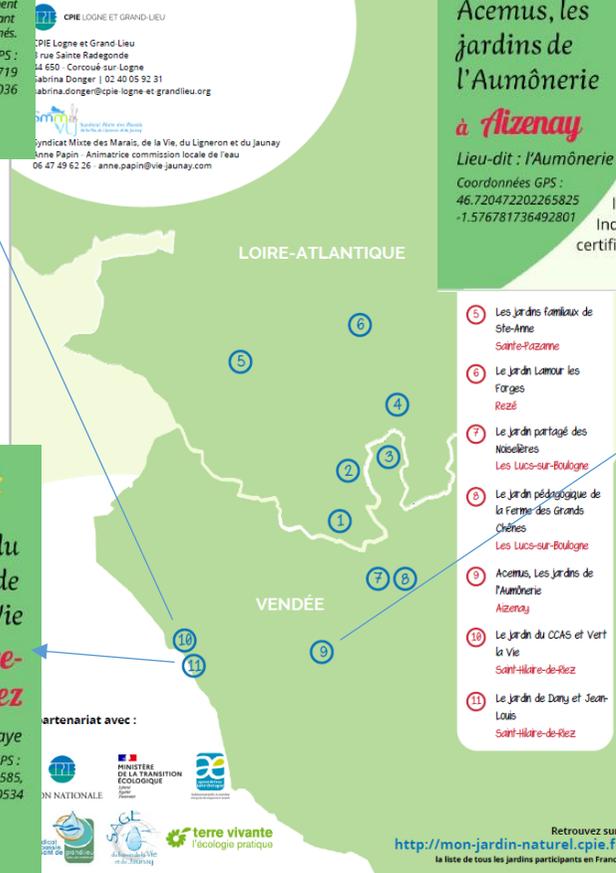
11

Le jardin du CCAS et de Vert la Vie à St-Hilaire-de-Riez

24 avenue de la Faye

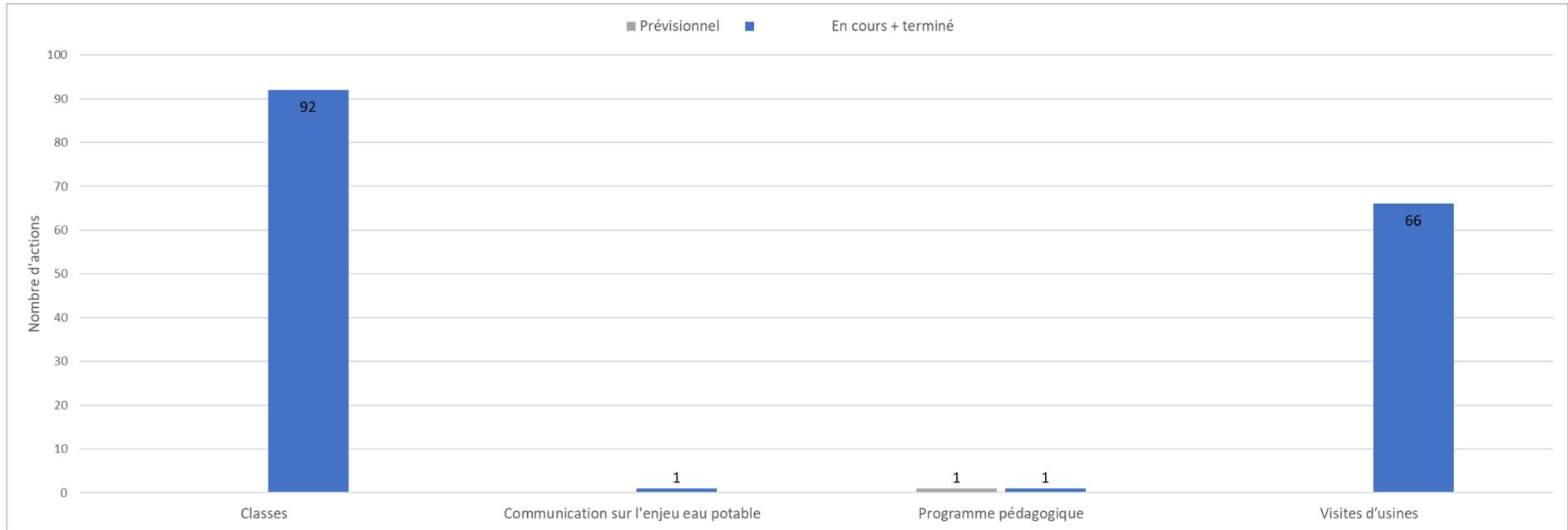
Coordonnées GPS : 46.72430783987585, -1.9528668068100534

Ce jardin sera ouvert uniquement le samedi ! (musique et animation sont proposées l'après-midi)



- ✓ Acemus, les jardins de l'Aumônerie – Aizenay : 98 visites sur 2 jours
- ✓ Le jardin de Dany et Jean-Louis – Saint-Hilaire-de-Riez : 176 visites sur 2 jours
- ✓ Le jardin du CCAS et Vert la Vie – Saint-Hilaire-de-Riez : 91 visites sur un jour

VENDEE EAU



En termes d'indicateurs techniques du CT Eau, il était prévu, au titre de l'année 2023, le déploiement d'un programme pédagogique sur l'eau à destination des écoles primaires du bassin versant. Cette action a été menée et 92 classes ont ainsi pu bénéficier d'un ou de plusieurs programmes pédagogiques sur l'eau.

L'action « Visites d'usines » a été réalisée avec 66 visites des usines de production d'eau potable d'Apremont et du Jaunay.

L'action « Communication et journées techniques autour de l'enjeu eau potable » a été effectuée avec la diffusion d'un flyer vigilance sur la dernière année d'utilisation du S-Metolachlor et l'envoi d'un flash info qualité eau en décembre au SAGE Vie Jaunay pour diffusion aux acteurs locaux.

BILAN TECHNIQUE GLOBAL

Le volet « Global – Animations » est réalisé techniquement à hauteur de **83 %** en 2023.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2023	Actions engagées ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
GLOBAL	Coordination générale et coordination agricole du contrat	3	4	Nombre	133%	83%
	Information et sensibilisation	8	5	Nombre	63%	
	Visites d'usines et programmes pédagogiques auprès des scolaires	1	1	Nombre	100%	
	Communication et journées techniques autour de l'enjeu eau potable	0	1	Nombre	Non évalué	
	Identification et acquisition de connaissances et innovation	0	0	Nombre	Non évalué	

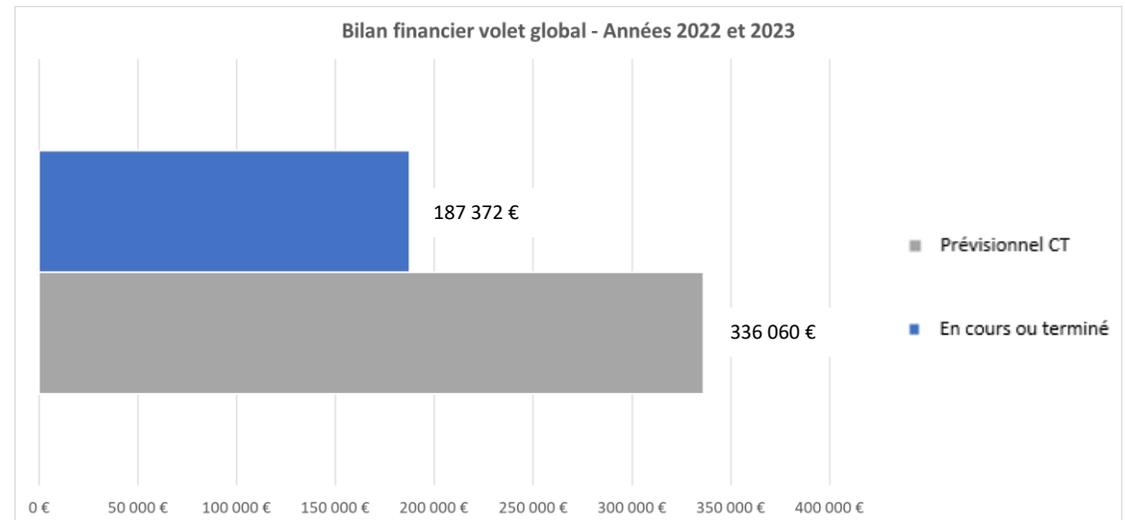
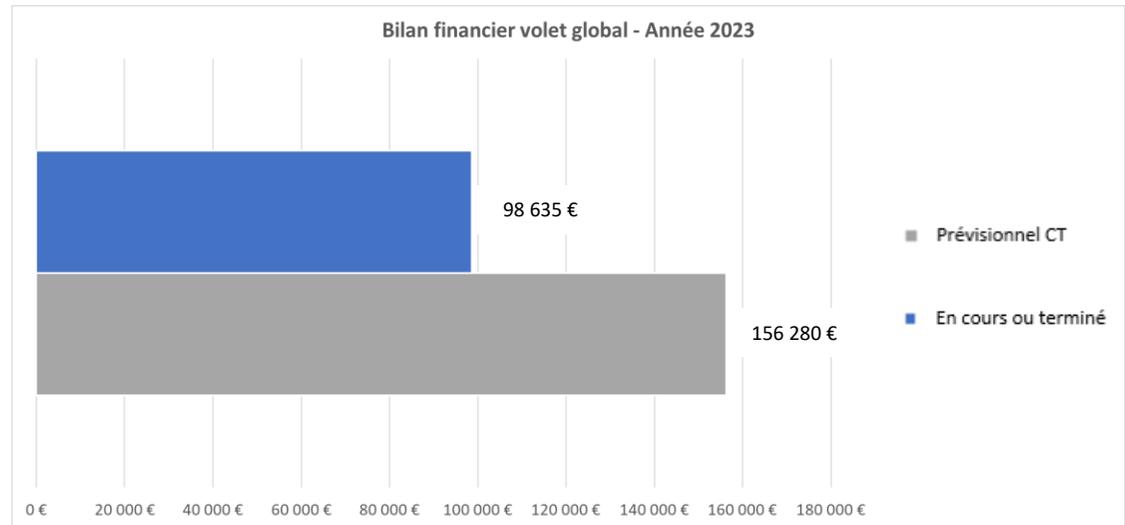
En prenant en compte cumulativement les années **2022 et 2023**, l'avancement technique du volet global est de **95 %**.

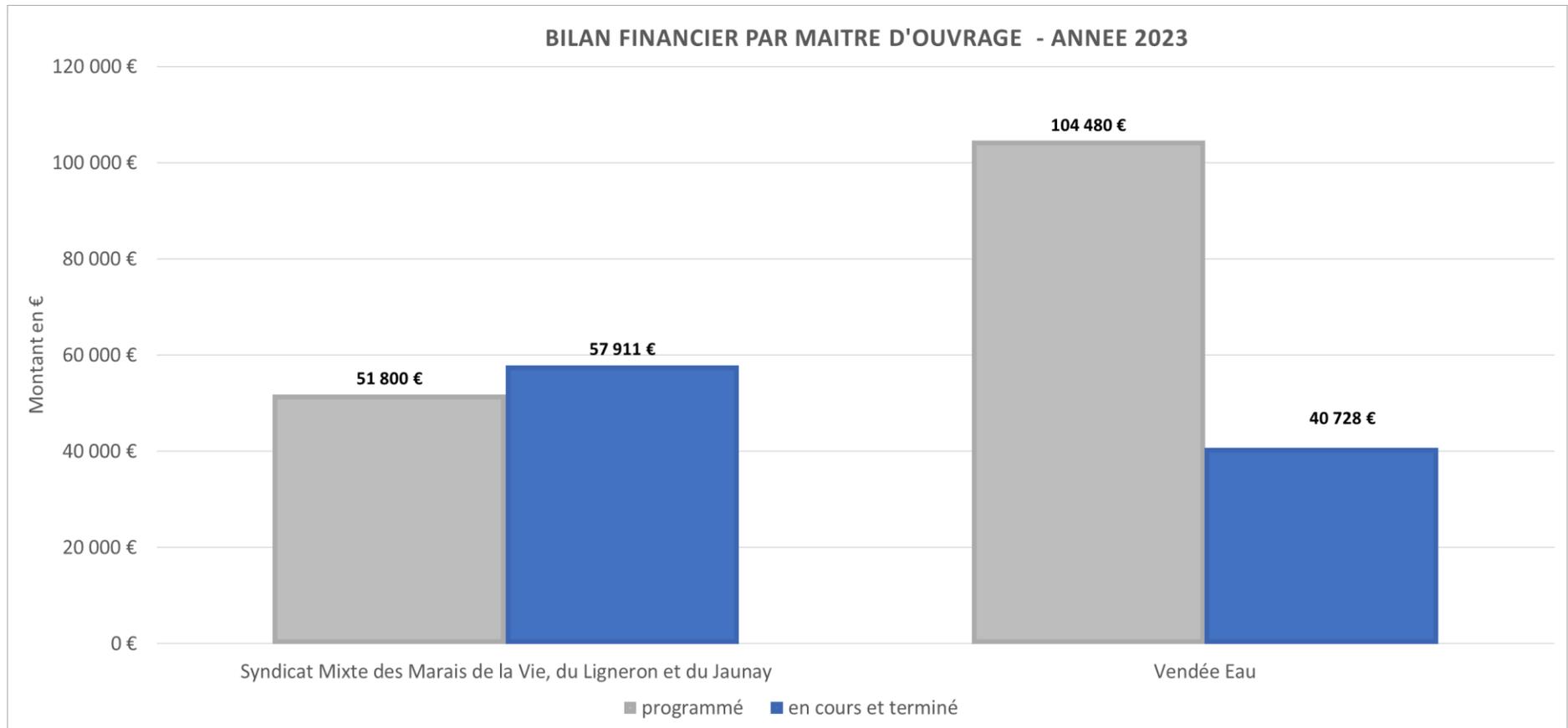
Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2023	Actions en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
GLOBAL	Coordination générale et coordination agricole du contrat	6	10	Nombre	167%	95%
	Diagnostic captage villeneuve	1	0	Nombre	0%	
	Information et sensibilisation	13	9	Nombre	69%	
	Visites d'usines et programmes pédagogiques auprès des scolaires	1	1	Nombre	100%	
	Communication et journées techniques autour de l'enjeu eau potable	0	1	Nombre	Non évalué	
	Identification et acquisition de connaissances et innovation	0	0	Nombre	Non évalué	

BILAN FINANCIER

Pour l'année 2023, le volet global est réalisé financièrement à hauteur de **63 %**, soit 98 638 € sur un budget prévisionnel total de 156 280 €.

En cumulant les années 2022 et 2023, ce taux se réduit à **56 %**, soit 187 372 € sur un budget prévisionnel de 336 060 €.



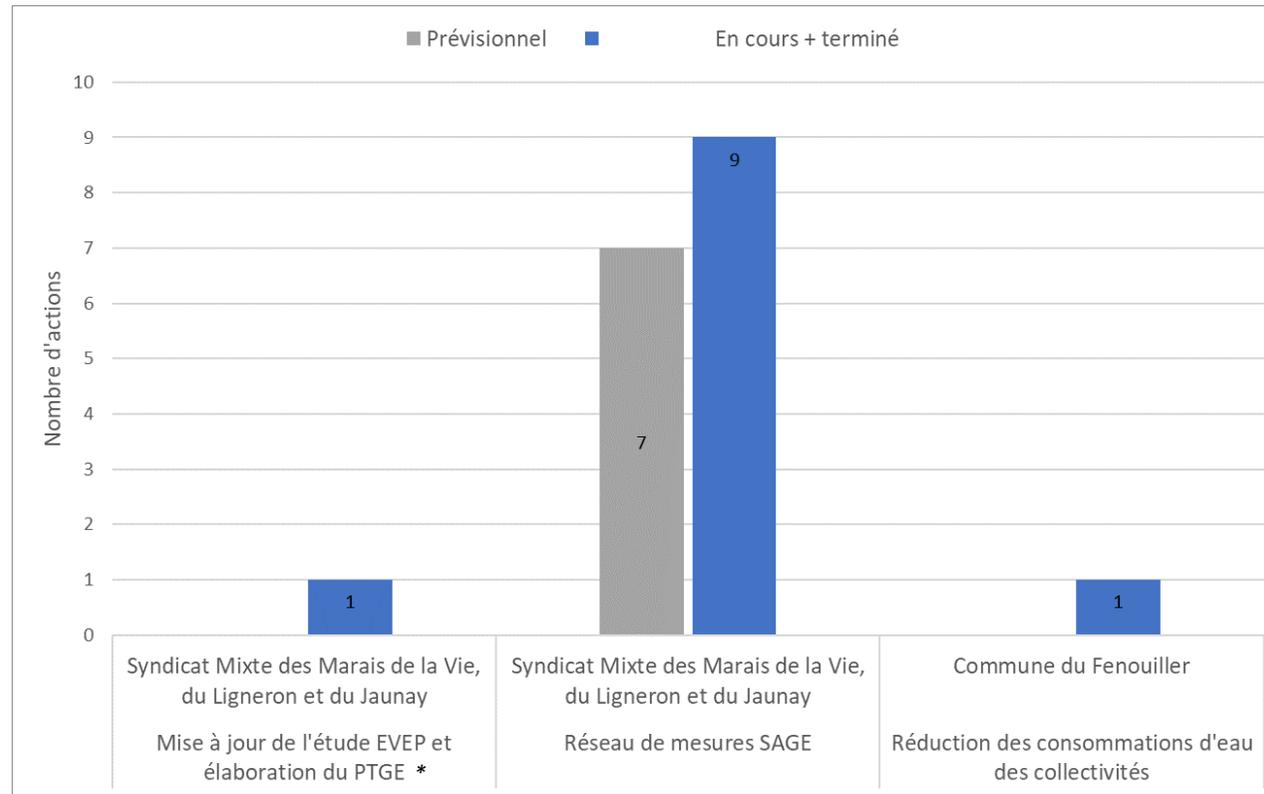


Volet complémentaire - Ressource en eau

Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau



BILAN TECHNIQUE



Au titre de l'année 2023, seule était prévue la réalisation d'un réseau de mesures par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Cette action a été réalisée avec la mise en place de 9 stations de mesures (3 sur cours d'eau et 6 en marais salés). Deux stations ont été ajoutées afin d'affiner la connaissance et de mieux cibler l'origine de la mauvaise qualité de l'eau sur l'étier de Baisse.

Deux actions, prévues en 2022, ont été terminées en 2023 :

- l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) par le SMMVLJ,
- la réalisation d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage de terrain de football par la commune du Fenouiller.

* EVEP = Etude Volumes d'Eau Prélevables

PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Le taux de réalisation technique, au titre de l'année 2023, est de **129 %**.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2023	Actions en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
COMPLEMENTAIRE	Mise à jour de l'étude EVEC et élaboration du PTGE	0	1	Nombre	Non évalué	129%
	Réseau de mesures SAGE	7	9	Nombre	129%	
	Réduction des consommations d'eau des collectivités	0	1	Nombre	Non évalué	

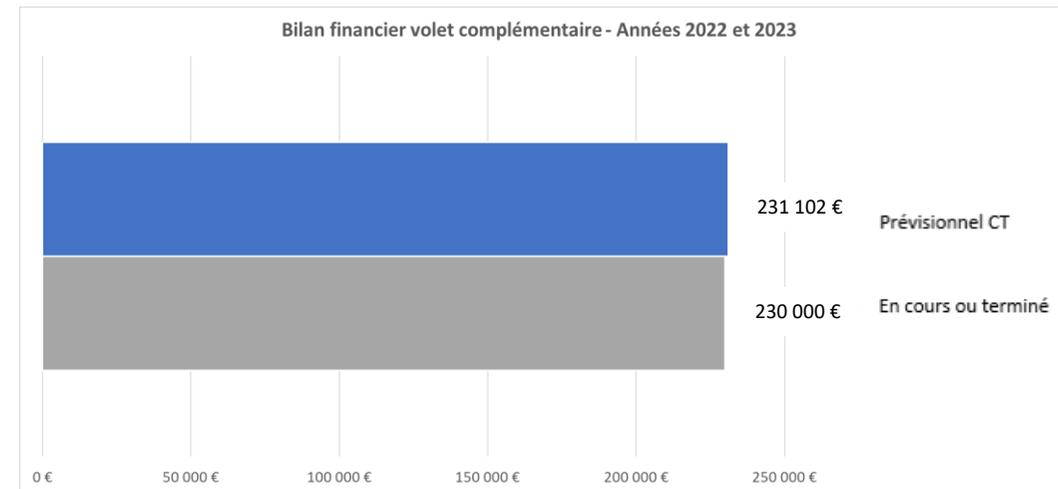
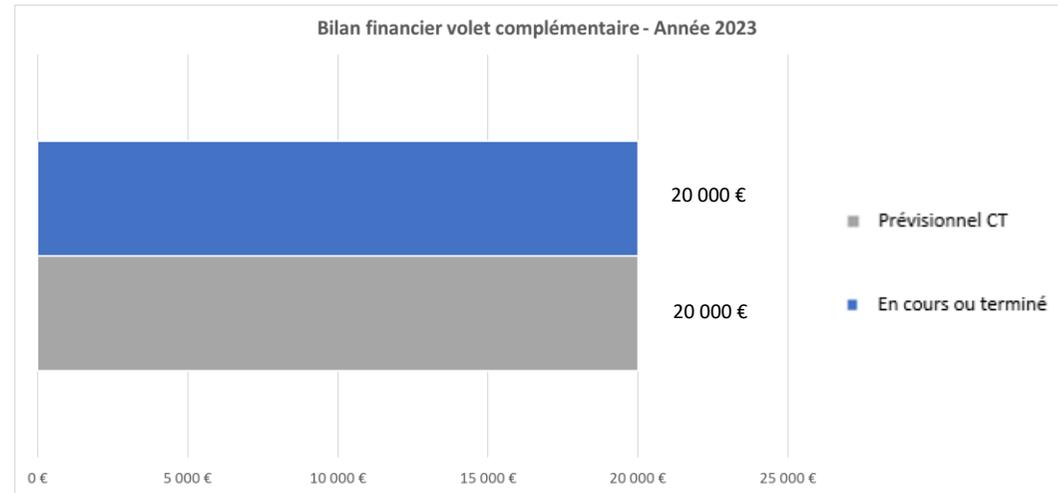
En prenant en compte cumulativement les années **2022 et 2023**, l'avancement technique du volet complémentaire est de **113 %**.

Volet	Type d'actions	Prévisionnel 2022-2023	Actions en cours ou terminées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
COMPLEMENTAIRE	Mise à jour de l'étude EVEC et élaboration du PTGE	1	1	Nombre	100%	113%
	Réseau de mesures SAGE	14	16	Nombre	114%	
	Réduction des consommations d'eau des collectivités	1	1	Nombre	100%	

BILAN FINANCIER

Le volet complémentaire est engagé financièrement à hauteur de **100 %** pour l'année 2023, soit un total de 20 000 € TTC.

En cumulant les années 2022 et 2023, ce taux est le même, soit 231 102 € sur les 230 000 € prévus au contrat.



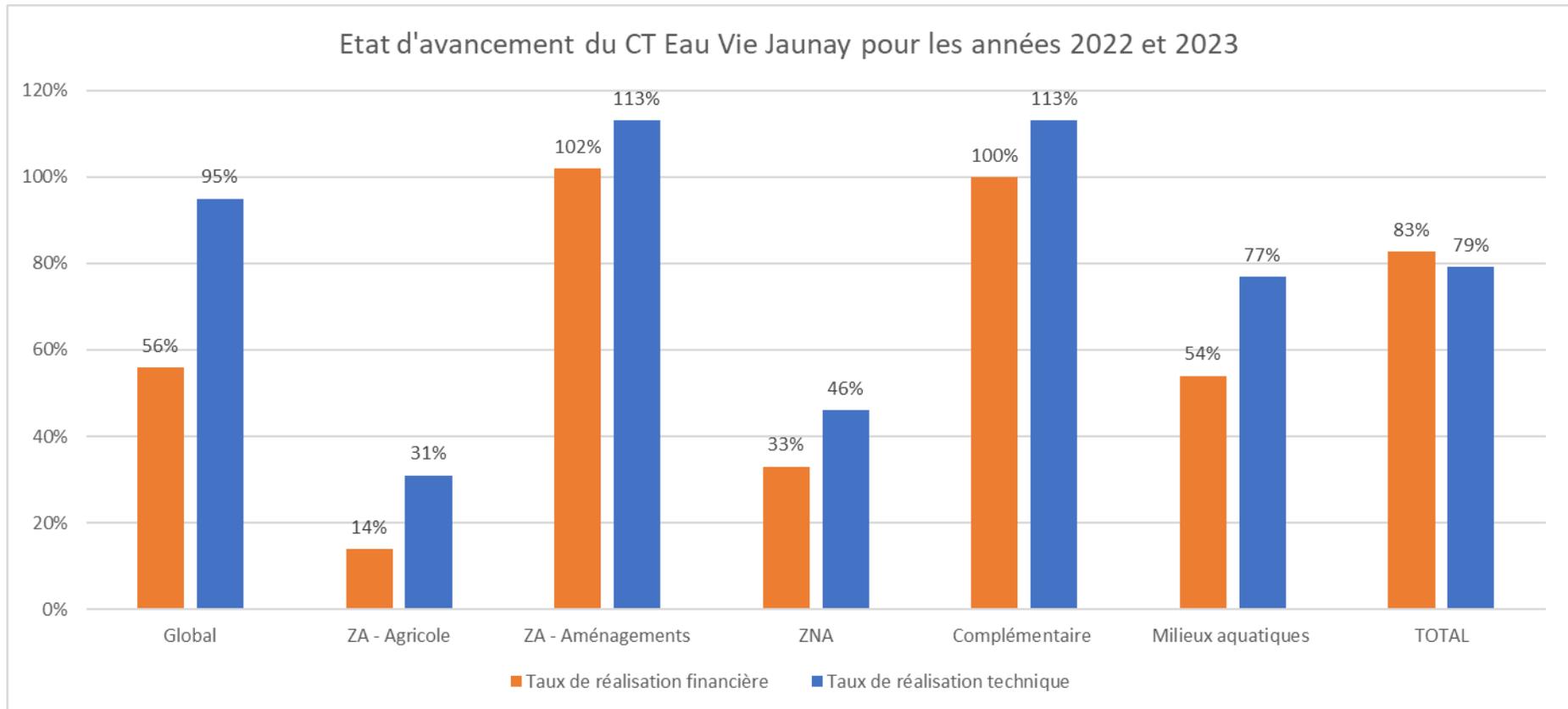
4. ANALYSE - BILAN – PERSPECTIVES

2023 constitue la 2^{ème} année de mise en œuvre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024. Cette année a permis d'engager plus massivement les actions.

Les taux d'avancement technique ont été calculés en comparant quantitativement les actions réalisées, en cours et engagées au prévisionnel du Contrat Territorial sur les années 2022 et 2023. Ils varient selon les volets avec de bons taux pour les volets complémentaire, aménagements (pollutions diffuses), global et milieux aquatiques et des taux plus faibles pour le volet pollutions diffuses non agricole et agricole.

En taux moyen, cela représente un avancement technique du contrat de 79% au regard du prévisionnel 2022 et 2023.

D'un point de vue financier, ces mêmes différences se retrouvent entre volets, avec un taux de réalisation financière de 83 % au global.





Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Lipneron et du Jaunay



ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore

85800 GIVRAND

Tél. : 02.28.10.94.37

Site internet : www.vie-jaunay.com